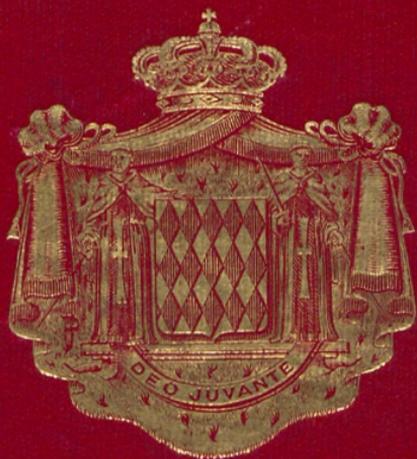


ANNUAIRE  
DE LA  
PRINCIPAUTÉ DE MONACO



1881

ANNUAIRE

DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

ANNUAIRE

PRINCIPALITE DE MONACO

1881  
IMPRIMERIE DE MONACO

PRINCIPALITE DE MONACO

ANNUAIRE

# ANNUAIRE

DE LA

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

1881



EN VENTE

MONACO

Imprimerie du Journal de Monaco

**A. DALBERA**

rue de Lorraine, 13

PARIS

Librairie ancienne et moderne

**ED. ROUYEYRE**

rue des Saints-Pères, 1

1881



# CALENDRIER POUR 1881

## Comput (supputation) ecclésiastique.

NOMBRE D'OR (cycle ou révolution de dix-neuf ans pour accorder l'année lunaire avec l'année solaire).	1
EPACTE ( nombre de jours que le soleil a en plus sur l'année lunaire ).....	0
CYCLE SOLAIRE (il est de vingt-huit ans).....	14
INDICTION ROMAINE (période de quinze ans, employée dans les bulles du Saint-Siège).....	9
LETTE DOMINICALE (qui indique le dimanche).	B

## Quatre-Temps.

Du Carême.....	9, 11, 12 mars.
De la Pentecôte.....	8, 10, 11 juin.
De septembre.....	21, 23, 24 septembre.
De l'Avent.....	14, 16, 17 décembre.

## Fêtes mobiles.

Septuagésime, 13 février.	Pentecôte, 5 juin.
Les Cendres, 2 mars.	Trinité, 12 juin.
Pâques, 17 avril.	Fête-Dieu, 16 juin.
Rogations, 23, 24 et 25 mai.	1er dimanche de l'Avent,
Ascension, 26 mai.	27 novembre.

## Commencement des Quatre Saisons.

### TEMPS MOYEN DE PARIS

PRINTEMPS, le 20 mars,	à 11 h. 23 m. du matin.
ÉTÉ, le 21 juin,	à 7 h. 37 m. du matin.
AUTOMNE, le 22 septembre,	à 9 h. 59 m. du soir.
HIVER, le 21 décembre,	à 4 h. 9 m. du soir.

**Eclipses.**

Eclipse partielle de soleil, le 27 mai 1881, invisible à Paris.

Eclipse annulaire de soleil, le 21 novembre 1881, invisible à Paris.

Eclipse totale de lune, le 11 juin 1881, invisible à Paris.

Eclipse partielle de lune, le 5 décembre 1881, en partie visible à Paris.

Commencement, à 2 h. 25 m. du soir.

Milieu, à 5 h. 17 m. du soir.

Fin de l'éclipse, à 8 h. 9 m. du soir.

Passage de Mercure, le 7 novembre 1881, invisible à Paris.

---

**JANVIER**

*Les jours croissent  
de 1 h. 6 m.*

1 s.	CIRCONCISION
2 D.	s. Macaire, abbé
3 l.	ste Geneviève
4 m.	s. Rigobert
5 m.	ste Amélie
6 j.	EPIPHANIE
7 v.	ste Gudule
8 s.	s. Lucien
9 D.	s. Julien
10 l.	s. Guillaume
11 m.	ste Hortense
12 m.	ste Césarine
13 j.	<i>Baptême de N.-S.</i>
14 v.	s. Hilaire, évêque
15 s.	s. Paul, ermite
16 D.	s. Marcel
17 l.	s. Antoine
18 m.	Ch. s. Pierre à R.
19 m.	s. Sulpice
20 j.	s. Sébastien
21 v.	ste Agnès, V.-M.
22 s.	s. Vincent
23 D.	s. Raymond de P.
24 l.	s. Timothée
25 m.	s. Ananie
26 m.	s. Polycarpe, év.
27 j.	ste DEVOTE
28 v.	s. Cyrille
29 s.	s. François de S.
30 D.	ste Martine
31 l.	s. Pierre Nolasque

*Phases de la lune*

P.Q., le 7, à 8 h. 18<sup>m</sup> m.  
 P.L., le 15, à 11 h. 43<sup>m</sup> m.  
 D.Q., le 23, à 8 h. 57<sup>m</sup> m.  
 N.L., le 30, à 0 h. 57<sup>m</sup> m.

**FÉVRIER**

*Les jours croissent  
de 1 h. 33 m.*

1 m.	s. Ignace
2 m.	PURIFICATION
3 j.	s. Blaise
4 v.	ste Jeanne de V.
5 s.	ste Agathe
6 D.	ste Dorothee
7 l.	s. Romuald
8 m.	s. Jean de Matha
9 m.	ste Apolline
10 j.	s. Scholastique
11 v.	s. Séverin
12 s.	ste Eulalie
13 D.	<i>Septuagésime</i>
14 l.	ste Mathilde
15 m.	s. Faustin
16 m.	ste Julienne
17 j.	ste Martine
18 v.	s. Siméon
19 s.	s. Barbat
20 D.	<i>Sexagésime</i>
21 l.	ste Vitaline
22 m.	<i>Chaire des. Pierre</i>
23 m.	s. Pierre Dam.
24 j.	s. Mathias
25 v.	s. Césaire
26 s.	s. Porphyre
27 D.	<i>Quinquagésime</i>
28 l.	s. Romain

*Phases de la lune*

P.Q., le 6, à 1 h. 3<sup>m</sup> m.  
 P.L., le 14, à 6 h. 33<sup>m</sup> m.  
 D.Q., le 21, à 7 h. 39<sup>m</sup> m.  
 N.L., le 28, à 11 h. 42<sup>m</sup> m.

<b>MARS</b>		<b>AVRIL</b>	
<i>Les jours croissent de 1 h. 50 m.</i>		<i>Les jours croissent de 1 h. 43 m.</i>	
1 m.	<i>Mardi-Gras</i>	1 v.	s. Hugues
2 m.	CENDRES	2 s.	s. François de P.
3 j.	ste Cunégonde	3 D.	LA PASSION
4 v.	s. Casimir	4 l.	s. Isidore
5 s.	s. Adrien	5 m.	s. Vincent Ferrier
6 D.	<i>Quadragesime</i>	6 m.	s. Célestin
7 l.	s. Thomas d'Aq.	7 j.	s. Albert
8 m.	s. Jean de Dieu	8 v.	s. Gauthier
9 m.	ste Françoise, Q. T.	9 s.	s. Chrétien
10 j.	s. Doctrovée	10 D.	LES RAMEAUX
11 v.	40 Martyrs	11 l.	s. Léon le Grand
12 s.	s. Grégoire le Gr.	12 m.	s. Jules
13 D.	<i>Reminiscere</i>	13 m.	s. Herménégilde
14 l.	ste Mathilde	14 j.	s. Tiburce
15 m.	s. Zacharie	15 v.	<i>Vendredi-Saint</i>
16 m.	s. Abraham	16 s.	s. Fructueux
17 j.	s. Patrice	17 D.	PAQUES
18 v.	s. Gabriel	18 l.	s. Parfait
19 s.	S. Joseph	19 m.	s. Léon
20 D.	<i>Oculi</i>	20 m.	ste Emma
21 l.	s. Benoît	21 j.	s. Anselme
22 m.	ste Léa	22 v.	ss. Soter et Caïus
23 m.	s. Victorien	23 s.	s. Georges
24 j.	s. Siméon, <i>Mi-Car.</i>	24 D.	<i>Quasimodo</i>
25 v.	<i>Annonciation</i>	25 l.	s. Marc, évangel.
26 s.	s. Emmanuel	26 m.	s. Clet
27 D.	<i>Lœtare</i>	27 m.	s. Anthime
28 l.	s. Gontran	28 j.	s. Paul de la Gr.
29 m.	ste Eustasie	29 v.	s. Pierre Martyr.
30 m.	s. Rieul	30 s.	ste Catherine de S.
31 j.	ste Cornélie		
<i>Phases de la lune</i>		<i>Phases de la lune</i>	
P.Q.,	le 7, à 8 h. 11 <sup>m</sup> s.	P.Q.,	le 6, à 4 h. 4 <sup>m</sup> s.
P.L.,	le 15, à 10 h. 46 <sup>m</sup> s.	P.L.,	le 14, à 11 h. 59 <sup>m</sup> m.
D.Q.,	le 23, à 3 h. 39 <sup>m</sup> s.	D.Q.,	le 21, à 9 h. 47 <sup>m</sup> m.
N.L.,	le 29, à 10 h. 41 <sup>m</sup> m.	N.L.,	le 28, à 10 h. 34 <sup>m</sup> m.

**MAI**

*Les jours croissent  
de 1 h. 18 m.*

1 D.	ss. Philippe et J.
2 l.	s. Athanase
3 m.	<i>Inv. de la s. Croix</i>
4 m.	ste Monique
5 j.	s. Pie V
6 v.	s. Jean Porte Lat.
7 s.	s. Stanislas
8 D.	s. Désiré
9 l.	s. Grégoire de N.
10 m.	s. Antonin
11 m.	ss. Achille et Nér.
12 j.	ste Flavie
13 v.	s. Servais
14 s.	s. Pacôme
15 D.	ste Delphine
16 l.	s. Honoré
17 m.	s. Pascal
18 m.	s. Venant
19 j.	ste Pudentielle
20 v.	s. Bernardin
21 s.	ste Virginie
22 D.	ste Julie
23 l.	<i>Rogations</i>
24 m.	<i>N.-D. Auxiliatr.</i>
25 m.	s. Urbain
26 j.	ASCENSION
27 v.	ste M.-Mad. de P.
28 s.	s. Germain
29 D.	s. Maximin
30 l.	s. Félix, pape
31 m.	ste Angèle de M.

*Phases de la lune*

P.Q.,	le 6, à 10 h. 53 <sup>m</sup> m.
P.L.,	le 13, à 10 h. 33 <sup>m</sup> s.
D.Q.,	le 20, à 3 h. 16 <sup>m</sup> s.
N.L.,	le 27, à 11 h. 45 <sup>m</sup> s.

**JUIN**

*Les jours croissent  
de 20 minutes*

1 m.	s. Pamphile
2 j.	s. Marcellin
3 v.	ste Clotilde
4 s.	s. François C., V.J.
5 D.	PENTECOTE
6 l.	s. Norbert
7 m.	s. Claude
8 m.	s. Médard, Q. T.
9 j.	s. Félicien
10 v.	s. Landry
11 s.	s. Barnabé
12 D.	TRINITÉ
13 l.	s. Antoine de Pad.
14 m.	s. Basile
15 m.	ste Germaine C.
16 j.	FETE-DIEU
17 v.	s. Aurélien
18 s.	ste Marine
19 D.	s. Gervais, s. Prot.
20 l.	s. Sylvère
21 m.	s. Louis de Gonz.
22 m.	s. Paulin
23 j.	ste Ethelrede
24 v.	<i>Fête du S.-Cœur</i>
25 s.	s. Guillaume, ab.
26 D.	ss. Jean et Paul
27 l.	s. Ladislas
28 m.	s. Irénée
29 m.	s. Pierre et s. Paul
30 j.	Comm. de s. Paul

*Phases de la lune*

P.Q.,	le 5, à 3 h. 29 <sup>m</sup> m.
P.L.,	le 12, à 7 h. 6 <sup>m</sup> m.
D.Q.,	le 18, à 9 h. 28 <sup>m</sup> s.
N.L.,	le 26, à 2 h. 13 <sup>m</sup> s.

JUILLET		AOÛT	
<i>Les jours diminuent de 1 heure</i>		<i>Les jours diminuent de 1 h. 38 m.</i>	
1 v.	s. Thierry	1 l.	s. Pierre ès Liens
2 s.	<i>Visitat. de N.-D.</i>	2 m.	s. Alphonse
3 D.	s. Anatole.	3 m.	Inv. s. Etienne
4 l.	ste Berthe	4 j.	s. Dominique
5 m.	ste Zoé	5 v.	<i>N.-D. des Neiges</i>
6 m.	s. Tranquille	6 s.	Transfig. de J.-C.
7 j.	s. Procope	7 D.	S. ALBERT
8 v.	ste Elisab. r. de P.	8 l.	s. Cyriaque
9 s.	s. Ephrem	9 m.	s. <i>Roman</i>
10 D.	ste Félicité	10 m.	s. Laurent
11 l.	s. Pie I <sup>er</sup>	11 j.	ste Suzanne
12 m.	s. Jean Gualbert	12 v.	ste Claire
13 m.	s. Eugène	13 s.	s. Hippolyte, <i>V. J.</i>
14 j.	s. Bonaventure	14 D.	s. Eusèbe
15 v.	s. Henri	15 l.	ASSOMPTION
16 s.	<i>N.-D. du Carmel</i>	16 m.	s. Roch
17 D.	s. Alexis	17 m.	s. Mammès
18 l.	s. Camille	18 j.	ste Héléne
19 m.	s. Vincent de Paul	19 v.	s. Louis
20 m.	ste Marguerite	20 s.	s. Bernard
21 j.	s. Victor	21 D.	ste Jeanne Chant.
22 v.	ste Madeleine	22 l.	s. Symphorien
23 s.	s. Apollinaire	23 m.	s. Philippe Beniti
24 D.	ste Christine v.	24 m.	s. Barthélemy
25 l.	s. Jacques le Maj.	25 j.	s. Louis, roi
26 m.	ste Anne	26 v.	s. Zéphyrin
27 m.	s. Pantaléon	27 s.	s. Joseph Calasan
28 j.	s. Nazaïre	28 D.	s. Augustin
29 v.	ste Marthe	29 l.	Déc. de s. J.-B.
30 s.	s. Ignace de L.	30 m.	ste Rose de Lima
31 D.	s. Germain d'Aux.	31 m.	s. Raymond Non.
<i>Phases de la lune</i>		<i>Phases de la lune</i>	
P.Q.,	le 4, à 5 h. 25 <sup>m</sup> s.	P.Q.,	le 3, à 4 h. 52 <sup>m</sup> m.
P.L.,	le 11, à 2 h. 23 <sup>m</sup> s.	P.L.,	le 9, à 9 h. 16 <sup>m</sup> s.
D.Q.,	le 18, à 5 h. 43 <sup>m</sup> m.	D.Q.,	le 16, à 5 h. 7 <sup>m</sup> s.
N.L.,	le 26, à 5 h. 28 <sup>m</sup> m.	N.L.,	le 24, à 8 h. 55 <sup>m</sup> s.

SEPTEMBRE		OCTOBRE	
<i>Les jours diminuent de 1 h. 44 m.</i>		<i>Les jours diminuent de 1 h. 45 m.</i>	
1 j.	s. Leu et s. Gilles	1 s.	s. Remi
2 v.	s. Etienne, roi	2 D.	ss. Anges gard.
3 s.	s. Lazare	3 l.	s. Denis l'Aréop.
4 D.	ste Rosalie	4 m.	s. François d'Ass.
5 l.	s. Laurent Justin.	5 m.	s. Placide
6 m.	ste Reine	6 j.	s. Bruno
7 m.	s. Cloud	7 v.	s. Serge, ste Bacq
8 j.	<i>Nativité de N.-D.</i>	8 s.	ste Brigitte
9 v.	s. Omer, év.	9 D.	s. Denis, év.
10 s.	s. Nicolas Tolent.	10 l.	s. François Borgia
11 D.	s. Hyacinthe	11 m.	s. Nicaise
12 l.	ste Pulchérie	12 m.	s. Vilfrid
13 m.	s. Aimé	13 j.	s. Edouard
14 m.	<i>Exalt. de la Croix</i>	14 v.	s. Calixte
15 j.	s. Nicodème	15 s.	ste Thérèse
16 v.	ss. Corn. et Cyp.	16 D.	s. Léopold.
17 s.	Stig. de s. Franç.	17 l.	ste Hedwidge
18 D.	s. Joseph C.	18 m.	s. Luc, évang.
19 l.	s. Janvier	19 m.	s. Pierre d'Alcan.
20 m.	s. Eustache	20 j.	s. Jean Cantius
21 m.	s. Mathieu, Q. T.	21 v.	ste Ursule
22 j.	s. Maurice	22 s.	s. Mellon
23 v.	s. Lin	23 D.	s. Rédempteur
24 s.	<i>N.-D. de la Merci</i>	24 l.	s. Raphaël
25 D.	s. Firmin	25 m.	s. Crépin, s. Crép.
26 l.	ste Justine	26 m.	s. Evariste
27 m.	ss. Côme et Dam.	27 j.	s. Frumence
28 m.	s. Wenceslas	28 v.	s. Simon, s. Jude
29 j.	s. Michel, arch.	29 s.	s. Narcisse
30 v.	s. Jérôme	30 D.	s. Lucaïn
		31 l.	s. Quentin, V. J.
<i>Phases de la lune</i>		<i>Phases de la lune</i>	
P.Q., le 1, à 2 h. 11 <sup>m</sup> s.		P.L., le 7, à 2 h. 8 <sup>m</sup> s.	
P.L., le 8, à 4 h. 49 <sup>m</sup> m.		D.Q., le 15, à 2 h. 35 <sup>m</sup> m.	
D.Q., le 15, à 8 h. 11 <sup>m</sup> m.		N.L., le 23, à 2 h. 40 <sup>m</sup> m.	
N.L., le 23, à 0 h. 4 <sup>m</sup> s.		P.Q., le 30, à 4 h. 56 <sup>m</sup> m.	
P.Q., le 30, à 9 h. 58 <sup>m</sup> s.			

NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
<i>Les jours diminuent de 1 h. 20 m.</i>		<i>Les jours diminuent de 27 minutes</i>	
1 m.	TOUSSAINT	1 j.	s. Eloi
2 m.	<i>Les Trépassés</i>	2 v.	ste Bibiane
3 j.	s. Marcel	3 s.	s. François Xavier
4 v.	s. CHARLES B.	4 D.	ste Barbe
5 s.	ste Bertilde	5 l.	s. Sabas, abbé
6 D.	s. Léonard	6 m.	s. NICOLAS
7 l.	s. Ernest	7 m.	s. Ambroise
8 m.	Les 4 Couronnés	8 j.	<i>Conception</i>
9 m.	s. Théodore	9 v.	ste Léocadie
10 j.	s. André Avellin.	10 s.	<i>N.-D. de Lorette</i>
11 v.	s. Martin	11 D.	s. Damase
12 s.	s. René, év.	12 l.	s. Valery
13 D.	s. Didace	13 m.	ste Lucie
14 l.	s. Stanislas Kotska	14 m.	s. Nicaise, Q. T.
15 m.	ste Gertrude	15 j.	s. Mesmin
16 m.	s. Edmond	16 v.	ste Adélaïde
17 j.	s. Grégoire Thau.	17 s.	ste Olympe
18 v.	s. Eudes	18 D.	s. Gatien
19 s.	ste Elisabeth	19 l.	s. Meurice
20 D.	s. Félix de Valois	20 m.	s. Philogone
21 l.	<i>Présent. de N.-D.</i>	21 m.	s. Thomas
22 m.	ste Cécile	22 j.	s. Honorat
23 m.	s. Clément	23 v.	ste Victoire
24 j.	s. Jean de la Cr.	24 s.	ste Delphine, V. J.
25 v.	ste Catherine	25 D.	NOEL
26 s.	ste Genev. des Ar.	26 l.	s. Etienne
27 D.	s. Maxime, AVENT	27 m.	s. Jean, ap.
28 l.	s. Sosthène	28 m.	Les ss. Innocents
29 m.	s. Saturnin	29 j.	s. Thomas de Can.
30 m.	s. André	30 v.	ste Colombe
†		31 s.	s. Sylvestre
<i>Phases de la lune</i>		<i>Phases de la lune</i>	
P.L., le 6, à 2 h. 12 <sup>m</sup> m.		P.L., le 5, à 5 h. 23 <sup>m</sup> s.	
D.Q., le 13, à 11 h. 10 <sup>m</sup> s.		D.Q., le 13, à 8 h. 14 <sup>m</sup> s.	
N.L., le 21, à 4 h. 31 <sup>m</sup> s.		N.L., le 21, à 5 h. 16 <sup>m</sup> m.	
P.Q., le 28, à 0 h. 11 <sup>m</sup> s.		P.Q., le 27, à 8 h. 51 <sup>m</sup> s.	

## FAMILLE PRINCIÈRE

---

CHARLES III, Honoré, Prince Souverain de Monaco, né le 8 décembre 1818, a succédé à son père, le Prince Florestan I<sup>er</sup>, le 20 juin 1856. Marié le 28 septembre 1846 à la Princesse Antoinette Ghislaine, Comtesse de Mérode. Veuf le 10 février 1864.

### FILS

Prince *Albert-Honoré-Charles*, Prince Héritaire, né le 13 novembre 1848, Grand d'Espagne de 1<sup>re</sup> classe, Capitaine de frégate dans la Marine Espagnole, marié le 21 septembre 1869 à *Marie-Victoire*, née le 10 décembre 1850, fille de feu Guillaume-Alexandre-Archibald-Antoine, Duc d'Hamilton, Brandon et Châtellerault, et de la Princesse Marie, fille de Charles-Louis-Frédéric, Grand-Duc de Bade.

( Le mariage religieux a été annulé par la Cour de Rome, le 3 janvier 1880, et le mariage civil a été déclaré dissous par Ordonnance Souveraine de S. A. S. le Prince Régnant, le 28 juillet 1880. )

Fils :

Prince *Louis-Honoré-Charles-Antoine*, né le 12 juillet 1870.

SŒUR DU PRINCE

Princesse *Florestine-Gabrielle-Antoinette*, née le 22 octobre 1833, mariée le 16 février 1863 à Frédéric-*Guillaume-Alexandre-Ferdinand*, Prince de Wurtemberg, Duc d'Urach. Veuve le 16 juillet 1869.

Fils :

*Guillaume-Charles-Florestan-Géro-Crescent* de Wurtemberg, Duc d'Urach, né le 3 mars 1864 ;

*Charles-Joseph-Guillaume-Florestan-Géro-Crescent* de Wurtemberg, Prince d'Urach, né le 15 février 1865.

---

CHRONOLOGIE  
DES PRINCES DE MONACO

---

GRIMALDUS I<sup>er</sup>, seigneur d'Antibes, en 950.

GUIDO I<sup>er</sup>, seigneur de Monaco, en 1000.

HUGO II, seigneur de Monaco, date inconnue.

GRIMALDUS II, seigneur de Monaco, en 1050.

GUIDO II, seigneur de Monaco, en 1120.

GRIMALDI III, seigneur de Monaco et consul de  
Gênes, en 1160.

OBERT, seigneur de Monaco et consul de Gênes,  
en 1190.

GRIMALDI IV, seigneur de Monaco, en 1232.

FRANÇOIS, seigneur de Monaco, en 1240.

RAINIER I<sup>er</sup>, seigneur de Monaco, en 1275, mort  
en 1300.

RAINIER II, seigneur de Monaco, en 1300, mort  
en 1330.

CHARLES I<sup>er</sup>, le Grand, seigneur de Monaco, en  
1330, mort en 1363.

RAINIER III, seigneur de Monaco, en 1363, mort en 1407.

AMBROISE, seigneur de Monaco, en 1407, mort en 1420.

JEAN I<sup>er</sup>, seigneur de Monaco, en 1420, mort en 1454.

CATALAN, seigneur de Monaco, en 1454, mort en 1457.

CLAUDINE, unique héritière de Catalan, souveraine de Monaco, en 1457, morte en 1514, épousa Lambert, seigneur d'Antibes, Cagnes et autres lieux.

LUCIEN, fils de Claudine, d'abord administrateur pour sa mère en 1506, et seigneur en titre en 1514, mort en 1523.

AUGUSTIN, frère de Lucien, seigneur de Monaco, en 1523, évêque de Grasse, abbé de Lérins, cardinal, etc., mort en 1531.

HONORÉ I<sup>er</sup>, neveu d'Augustin, prince de Monaco, en 1531, mort en 1581.

CHARLES II, prince de Monaco, en 1581, mort en 1586.

HERCULE I<sup>er</sup>, frère de Charles II, prince de Monaco, en 1589, mort en 1605.

HONORÉ II, prince de Monaco, duc de Valentinois, en 1605, mort en 1662.

LOUIS I<sup>er</sup>, prince de Monaco, en 1662, mort en 1701.

ANTOINE I<sup>er</sup>, prince de Monaco, en 1701, mort en 1731.

LOUISE-HIPPOLYTE, princesse de Monaco, en 1731, morte en 1732; mariée à Jacques-Léonor de Goyon, Sire de Matignon et de la Roche-Guyon, Comte de Thorigny, etc., etc., qui prit les noms et armes des Grimaldi par substitution à ses nom et armes propres.

HONORÉ III, prince de Monaco, en 1732, mort en 1795.

HONORÉ IV, prince de Monaco, mort en 1819.

HONORÉ V, prince de Monaco, en 1819, mort en 1841.

FLORESTAN I<sup>er</sup>, frère d'Honoré V, prince de Monaco, en 1841, mort en 1856.

CHARLES III, souverain actuel, monté sur le trône en 1856.

---

## LISTE DES SOUVERAINS

### ACTUELLEMENT RÉGNANTS

*rangés d'après la date de leur avènement au trône*

NOMS	DATE DE L'AVÈNEMENT au Trône
PIERRE II, empereur du Brésil; né le 2 décembre 1825 .....	1831 7 avril
GUILLAUME, duc de Brunswick; né le 25 avril 1806 .....	1831 20 avril
VICTORIA, reine de la Grande-Bretagne, impératrice des Indes; née le 24 mai 1819 .....	1837 20 juin
FRÉDÉRIC-FRANÇOIS II, grand-duc de Mecklembourg-Schwérin; né le 28 février 1823 .....	1842 7 mars
ERNEST II, duc de Saxe-Cobourg et Gotha; né le 21 juin 1818 .....	1844 29 janvier
GEORGE V, prince de Waldeck; né le 14 janvier 1831 .....	1845 15 mai
FRANÇOIS-JOSEPH, empereur d'Autriche; né le 10 août 1830 .....	1848 2 décembre
GUILLAUME III, roi des Pays-Bas; né le 19 février 1817 .....	1849 17 mars
FRÉDÉRIC, grand-duc de Bade; né le 9 septembre 1826 .....	1852 24 avril

NOMS	DATE DE L'AVÈNEMENT au Trône
PIERRE, grand-duc d'Oldenbourg ; né le 8 juillet 1827.....	1853 7 février
CHARLES-ALEXANDRE, grand-duc de Saxe-Weimar ; né le 24 juin 1818 ..	1853 8 juillet
ERNEST, duc de Saxe-Altenbourg ; né le 16 septembre 1826.....	1853 3 août
ALEXANDRE II, empereur de Russie ; né le 29-17 avril 1818.....	1855 2 mars
CHARLES III, prince de Monaco ; né le 8 décembre 1818.....	1856 20 juin
JEAN II, prince de Liechtenstein ; né le 5 octobre 1840.....	1858 12 novembre
HENRI XXII, prince de Reuss, ligne aînée (Greiz) ; né le 28 mars 1846..	1859 8 novembre
NICOLAS I <sup>er</sup> , prince du Monténégro ; né le 7 octobre 1841.....	1860 14 août
FRÉDÉRIC-GUILLAUME, grand-duc de Mecklembourg-Strélitz ; né le 17 octobre 1819.....	1860 6 septembre
ADOLPHE, prince de Schaumbourg-Lippe ; né le 1 <sup>er</sup> août 1817.....	1860 21 novembre
GUILLAUME I <sup>er</sup> , roi de Prusse ; né le 22 mars 1797 ; empereur d'Allemagne (18 janvier 1871).....	1861 2 janvier
LOUIS I <sup>er</sup> , roi de Portugal ; né le 31 octobre 1838.....	1861 11 novembre
GEORGES I <sup>er</sup> , roi des Hellènes ; né le 24 décembre 1845.....	1863 5 juin
CHRISTIAN IX, roi de Danemark ; né le 8 avril 1818.....	1863 5 novembre
LOUIS II, roi de Bavière ; né le 25 août 1845.....	1864 10 mars
CHARLES I <sup>er</sup> , roi de Wurtemberg ; né le 6 mars 1823.....	1864 25 juin
LÉOPOLD II, roi des Belges ; né le 9 avril 1835.....	1865 10 décembre

NOMS	DATE DE L'AVÈNEMENT au Trône
CHARLES 1 <sup>er</sup> , prince de Roumanie; né le 8-20 avril 1839.....	1866 8-20 avril
GEORGE II, duc de Saxe-Meiningen; né le 2 avril 1826.....	1866 20 septembre
HENRI XIV, prince de Reuss, ligne cadette (Schleiz); né le 28 mai 1832.	1867 11 juillet
MILAN IV, prince de Serbie.....	1868 2 juillet
GEORGE, prince de Schwarzbourg-Rudolstadt; né le 23 novembre 1838	1869 26 novembre
FRÉDÉRIC, duc d'Anhalt; né le 29 avril 1831.....	1871 22 mai
OSCAR II, roi de Suède; né le 21 janvier 1829.....	1872 18 septembre
ALBERT, roi de Saxe; né le 23 avril 1828.....	1873 29 octobre
ALPHONSE XII, roi d'Espagne; né le 28 novembre 1857.....	1874 30 décembre
WOLDEMAR, prince de Lippe-Detmold; né le 18 avril 1824.....	1875 8 décembre
ABD-UL-HAMID, grand-sultan; né le 22 septembre 1842.....	1876 31 août
LOUIS IV, grand-duc de Hesse; né le 12 septembre 1837.....	1877 13 juin
HUMBERT 1 <sup>er</sup> , roi d'Italie; né le 14 mars 1844.....	1878 9 janvier
LÉON XIII, pape; né le 2 mars 1810	1878 20 février
CHARLES-GONTHIER, prince de Schwartzbourg-Sonderhausen, né le 7 août 1830.....	1880 juillet

## NOTICES STATISTIQUES

SUR LES PRINCIPAUX ÉTATS DU MONDE

---

### ALLEMAGNE

L'Empire d'Allemagne est fondé sur la base des traités conclus entre la Confédération de l'Allemagne du Nord et : 1<sup>o</sup> les Grands-Duchés de Bade et de Hesse (le 15 novembre 1870); 2<sup>o</sup> le Royaume de Bavière (le 23 novembre 1870); 3<sup>o</sup> le royaume de Wurtemberg (le 25 novembre 1870); les ratifications de ces traités furent échangées à Berlin, le 29 janvier 1871. Auxdits traités fut substituée, par décret du 16 avril 1871, la Constitution de l'Empire allemand, entrée en vigueur le 4 mai 1871. La présidence de l'Empire appartient à la couronne de Prusse. Le roi Guillaume 1<sup>er</sup> de Prusse est empereur héréditaire d'Allemagne. La Confédération des Etats formant l'Empire allemand est investie d'un pouvoir impérial souverain; l'exercice des fonctions de ce pouvoir a été conféré à la couronne de Prusse et au Conseil fédéral, composé des représentants des Etats confédérés de l'Empire. Le pouvoir impérial est astreint, dans l'exercice de certaines fonctions, à l'assentiment du Reichstag (Parlement), composé de représentants librement élus du

peuple allemand ; cette assemblée exerce aussi, à certains égards, un droit de contrôle.

Le Conseil fédéral se compose des plénipotentiaires de tous les Etats formant l'Empire allemand, sous la présidence du chancelier de l'Empire, le prince de Bismark.

Chaque Etat est représenté à l'Assemblée suivant sa population. Sur un total de 58 voix, la Prusse a 17 voix ; la Bavière, 6 ; la Saxe, 4 ; le Wurtemberg, 4 ; Bade, 3 ; la Hesse, 3 ; Mecklembourg-Schwérin, 2, et le reste des autres Etats, chacun 1.

Population : 42,727,360 hab. (déc. 1875), y compris l'Alsace et la Lorraine.

L'armée de l'Empire allemand se compose du corps d'armée de la garde, de 13 corps d'armée prussiens (N<sup>os</sup> I-XI, XIV, XV), du corps d'armée Saxon (N<sup>o</sup> XII), du corps d'armée de Wurtemberg (N<sup>o</sup> XIII) et de deux corps d'armée bavarois (N<sup>os</sup> I et II). Total : 18 corps d'armée.

L'armée de l'Empire se compose de 401,659 hommes, et peut mettre sur pied 1,425,292 hommes, avec la réserve et la landwher.

La flotte se compose de 74 bâtiments de guerre, armés de 452 canons (1879).

Marine marchande : vapeurs, 336, jaugeant 183,379 tonnes ; voiliers, 4,805, jaugeant 1,117,935 tonnes.

Outre les Etats dont nous donnons la statistique plus loin, l'Allemagne comprend l'ancien royaume de Hanovre et les villes libres et hanséatiques de Brême, 102,532 hab. ; Hambourg, 348,447 hab. ; Lubeck, 44,779 hab.

## ANDORRE

Cette république est placée sous la suzeraineté de la France et de l'évêque d'Urgel.

Superficie : 495 kilom. carrés.

Population : 6,000 hab.

#### ANHALT

Population : 213,565 hab.

Capitale : Dessau, 19,643 hab.

#### AUTRICHE-HONGRIE

Population : pays autrichiens, 21,766,887 hab. (1877);  
Hongrie, 15,564,533 hab. (1876); total, 37,331,420 hab.

Capitale : Vienne, 1,020,770 hab. (1875); Prague,  
189,949 hab.; Pesth, 270,476 hab.

Armée active, en août 1878 : sur pied de paix, 292,166;  
sur pied de guerre, 1,044,813 hommes.

Marine en 1879 : 58 bâtiments à voiles et à vapeur,  
avec un effectif de 9,895 hommes d'équipage.

Marine marchande (1877) : vapeurs, 98, jaugeant  
56,959 tonnes; voiliers, 7,440, jaugeant 273,339 tonnes.

#### BADE

Population : 1,507,179 hab.

Capitale : Carlsruhe, 42,739 hab.; Mannheim, 46,453  
hab. (1875). Les troupes badoises forment une partie du  
XIV<sup>e</sup> corps de l'armée allemande.

#### BAVIÈRE

Population : 5,022,390 hab.

Capitale : Munich, 198,829 hab. (déc. 1875). — L'armée  
bavaroise forme deux corps, chacun de deux divisions, de  
l'armée de l'Empire allemand.

## BELGIQUE

Population : 5,476,668 hab. (1878). — Etendue territoriale, 29,455 kilom. carrés.

Armée, 46,383 hommes, et 103,683 hommes (pied de guerre).

Capitale : Bruxelles, 391,393 hab.

## BRÉSIL

Population en 1876 : 10,108,291 hab. — Forces de terre en 1877, 17,750 hommes en temps de paix et 32,000 en temps de guerre. — Flotte en 1877, 45 bâtiments et 3,376 hommes d'équipage.

## BRUNSWICK-WOLFENBUTTEL

Population : 327,493 hab. (1875).

Capitale : Brunswick.

## CHINE

Population : 434,500,000 hab.

Superficie : 11,756,780 kilom. carrés.

Capitale : Pékin, 1,648,814 hab. — Armée, 800,000 hommes et les troupes de milice.

## DANEMARK

Population : 2,070,400 hab.

Capitale : Copenhague, 205,000 hab. — Armée : pied de guerre, 48,992 hommes ; pied de paix, 35,657 hommes (1875). — Marine : 34 vapeurs, dont 7 cuirassés, armés de 245 canons.

## EGYPTE

Population: 17,386,000 hab. — Superficie; 2,722,354 kilom. carrés.

Capitale: le Caire, 349,283 hab. — Armée: 18,000 hommes. — Flotte: 14 vapeurs.

## ESPAGNE

Population: 16,623,384 hab.—Colonies: 8,291,450 hab.

Capitale: Madrid, 367,284 hab. — Armée: 100,000 hommes. — Flotte: 144 navires, armés de 844 canons et 14,000 hommes d'équipage (1876).

Marine marchande, y compris les colonies: vapeurs, 212, jaugeant 115,417 tonnes; voiliers, 2,674, jaugeant 509,767 tonnes (1876).

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

*Président*: M. Hayes.

Le Congrès se compose du Sénat et de la Chambre des représentants.

Le Sénat se compose de deux membres par Etat, nommés pour un terme de six années.

Les représentants au Congrès sont nommés, par chaque Etat séparément, pour deux ans.

Les Territoires (c'est-à-dire les nouvelles provinces acquises par achat, cession ou conquête) envoient, jusqu'à l'époque de leur admission dans la Confédération, des délégués au Congrès. Ces délégués n'ont pas le droit de voter.

Les Etats-Unis renferment 38 Etats et 8 Territoires.

Population (1874) : 38,926,578 hab.

Capitale : Washington, 160,204 habitants ; New-York, 1,207,000 hab. ; Philadelphie, 843,022 hab. ; Saint-Louis, 375,864 hab. ; Baltimore, 380,354 hab. ; Boston, 360,326 hab. ; Nouvelle-Orléans, 191,478 hab.

Armée : 27,155 hommes, outre la milice. — La flotte des Etats-Unis se compose de 113 navires et 1,108 canons.

Marine marchande : vapeurs, 4,472, jaugeant 1,167,678 tonnes ; voiliers, 18,257, jaugeant 2,608,691 tonnes.

## FRANCE

Proclamation de la République, le 4 septembre 1870.

*Président de la République* : M. Jules Grévy, élu par l'Assemblée nationale, le 30 janvier 1879.

Population : 36,905,788 hab. (1877).

Colonies ; 2,669,308 hab. (1876).

Capitale : Paris, 1,988,806 hab. (1877) ; Lyon, 342,815 hab. ; Marseille, 318,868 hab. ; Bordeaux, 215,140 hab. ; Rouen, 104,902 hab. ; Nantes, 122,247 hab. ; Toulouse, 131,642 hab. ; Lille, 162,775 hab. ; Nice, 53,397 hab.

Force armée : pied de paix, 490,322 hommes (1876) et 120,894 chevaux ; pied de guerre, 750,000, non compris l'armée territoriale.

Flotte : 226 bâtiments, portant 4,880 canons (1877), avec un effectif de 28,431 hommes d'équipage et 20,500 hommes d'artillerie et d'infanterie de marine.

Marine marchande : vapeurs, 537, jaugeant 205,420 tonnes ; voiliers : 14,904, jaugeant 822,808 tonnes.

## GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE

Population du Royaume-Uni : 33,805,419 hab. — Colonies : 204,354,381 hab.

Capitale: Londres, 3,254,260 hab. (1873); Liverpool, 493,405 hab.; Glasgow, 477,156 hab.; Manchester et Salford, 468,501 hab.; Birmingham, 243,787 hab.; Leeds, 259,212 hab.; Dublin, 246,325 hab.

Armée: 557,711 hommes et 50,453 chevaux (1877).

Marine: personnel, 81,447 hommes (1877).

Flotte: 245 bâtiments, tant à voiles qu'à vapeur, y compris les colonies.

Marine marchande: vapeurs, 4,335, jaugeant 2,005,000 tonnes; voiliers, 21,144, jaugeant 4,258,000 tonnes.

### GRÈCE ET ILES IONIENNES

Population: 1,679,775 hab. (1879). Superficie: 50,123 kilom. carrés. — Capitale: Athènes, 44,510 hab.

Armée: 24,376 hommes. — Marine: 21 bâtiments divers portant 196 canons. — La marine marchande se composait, en 1874, de 5,202 bâtiments divers, jaugeant 250,077 tonnes.

### HESSE GRAND-DUCALE (DARMSTADT)

Population: 884,218 hab. (décembre 1875). — Mayence, 57,020 hab.; Darmstadt (et Bessungen), 44,107 hab.

### ITALIE

Le royaume d'Italie, dans son état actuel, comprend une population de 28,209,620 hab.

Capitale: Rome, 233,663 hab. — Villes principales: Naples, 450,804 hab.; Milan, 262,283 hab.; Turin, 214,200 hab.; Palerme, 231,836 hab.; Gênes, 163,234 hab.; Venise, 125,476 hab.; Florence, 168,423 hab.

Armée : 698,095 hommes, non compris la milice.

Flotte, tant à voiles qu'à vapeur : 73 bâtiments, d'une force de 24,189 chevaux, portant 478 canons, avec un personnel de 15,055 marins.

Marine marchande : 8,590 navires, dont 152 vapeurs, jaugeant 1,029,155 tonnes.

### JAPON

Population : 33,623,579 hab. — Superficie : 379,711 kil. carrés. — Capitale : Yedo (Tokio), 595,905 hab.

### LIECHTENSTEIN

Population : 8,664 hab. — Capitale : Vaduz, 921 hab.

### LIPPE

Population : 112,452 hab. — Capitale : Detmold, 6,956 hab.

### MAROC

Population : 12,000,000 hab. — Superficie : 672,300 kil. carrés. — Capitale : Fez, 150,000 hab.

### MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN

Population ; 553,785 hab. (décembre 1875). — Capitale : Schwérin, 27,989 hab.

### MECKLEMBOURG-STRÉLITZ

Population : 95,673 hab. (décembre 1875). Capitale : Neu-Strélitz, 8,525 hab.

### MONTÉNÉGR0

Population : environ 286,000 hab. — Capitale : Cétinjé.

### OLDENBOURG

Population : 319,314 hab. (1875). — Capitale : Oldenbourg, 15,700 hab.

### PAYS-BAS

Population : 3,981,887 hab. — Superficie : 32,972 kil. carrés. — Capitale : La Haye, 104,095 hab. ; Amsterdam, 296,200 hab. ; Rotterdam, 136,230 hab. — Colonies, 25,110,000 hab.

Armée des Indes : 35,421 hom. ; européenne, 63,520 h. Marine : 114 navires et 505 canons. — Marine marchande : 1,835 bâtiments, jaugeant 514,725 tonnes (1876).

### PERSE

Population : 7,000,000 hab. — Superficie : 1,150,000 kil. carrés. — Capitale : Téhéran, 100,000 hab.

### PORTUGAL

Population : 4,745,124 hab. — Superficie, 92,828 kil. carrés. — Capitale : Lisbonne, 265,032 hab. — Colonies, 3,247,634 hab.

Armée : 27,845 hommes. — Flotte : 28 navires à vapeur, 9 voiliers, avec 3,589 marins.

## PRUSSE

Population du nouveau royaume de Prusse, après les annexions : 25,742,404 hab. L'Alsace et la Lorraine, 1,531,804 hab.

Capitale : Berlin, 966,858 hab. ; Cologne, 135,371 hab. ; Breslau, 239,050 hab. (1875).

## REUSS

Reuss-Greiz, population : 46,985 hab. — Capitale : Greiz, 12,657 hab.

Reuss-Schleiz, population : 92,375 hab. — Capitale : Gera, 20,810 hab.

## ROUMANIE

Population : 5,376,000 hab. — Superficie : 127,584 kil. carrés. — Capitale : Bucharest, 177,646 hab.

Armée : 150,000 hommes.

## RUSSIE

Population : Russie d'Europe, 65,864,910 hab. — Lieutenance du Caucase, 5,391,744 hab. — Royaume de Pologne, 6,528,017 hab. — Grand-Duché de Finlande, 1,968,626 hab. — Sibérie, 3,440,362 hab. — Asie Centrale, 4,401,876 hab. ; ensemble, 87,722,500 hab.

Capitale : Saint-Petersbourg, 667,963 hab. ; Moscou, 601,969 hab. ; Odessa, 184,819 hab.

Armée : 780,081 hom. en temps de paix et 2,191,930 en temps de guerre, non compris environ 131,200 hom. de troupes irrégulières.

Marine: 248 bâtiments, avec 618 canons, jaugeant 218,925 tonnes. — L'effectif de la marine est de 4,219 officiers et de 26,683 matelots.

Marine marchande: vapeurs, 151, jaugeant 105,962 tonnes; voiliers, 1,785, jaugeant 391,000 tonnes.

Le nouveau royaume de Pologne, créé par l'acte du congrès de Vienne en 1815, a une administration particulière.

Capitale: Varsovie, 308,548 hab.

### SAINT-MARIN

Superficie: 61 kilom. carrés.

Population: 7,816 hab. — Capitale: Saint-Marin.

Les deux capitaines régents changent tous les six mois.

### SAINT-SIÈGE

Après le plébiscite du 2 octobre 1870, les Etats Pontificaux furent incorporés au royaume l'Italie. Le 13 mai 1871, le gouvernement italien a promulgué une loi dite des garanties, qui accorde au Saint-Père la jouissance des palais du Vatican et de Latran, de tous les édifices et terrains annexés et dépendants, ainsi que de la villa de Castel-Gandolfo, avec toutes ses attenances et dépendances. On lui a fixé aussi une liste civile qu'il a refusée. Les envoyés des gouvernements étrangers près Sa Sainteté jouissent de toutes les prérogatives et immunités qui appartiennent au corps diplomatique, d'après le droit international. (Le pape n'a pas reconnu cette loi des garanties.)

Le Sacré Collège, institué en 1586, se compose de 70 cardinaux, partagés en trois ordres: l'ordre des évêques, l'ordre des prêtres et l'ordre des diacres.

### SAXE ROYALE

Population : 2,760,586 hab.— Capitale: Dresde, 197,295 hab. (1875).

L'armée saxonne forme le XII<sup>e</sup> corps d'armée de l'Empire allemand.

### SAXE-ALTENBOURG

Population : 145,844 hab. (1875). — Capitale: Altenbourg, 22,263 hab.

### SAXE-COBOURG ET GOTHA

Population : 182,599 hab. (1875). — Capitale : Gotha, 22,928 hab.; Cobourg, 14,567 hab.

### SAXE-MEININGEN

Population : 194,494 hab. (1875). — Capitale: Meiningen, 9,521 hab.

### SAXE-WEIMAR-EISENACH (GRAND-DUCHÉ)

Population : 292,933 hab. (1875). — Capitale: Weimar, 17,522 hab. ; Eisenach, 16,163 hab.

### SCHAUMBOURG-LIPPE

Population : 33,139 hab. (1875). — Capitale: Buckebourg, 4,832 hab.

### SCHWARZBOURG-RUDOLSTADT

Population : 76,676 hab. — Capitale : Rudolstadt, 7,638 hab.

### SCHWARZBOURG-SONDERSHAUSEN

Population : 67,480 hab. — Capitale : Sondershausen, 5,723 hab.

### SERBIE

Population : 1,576,622 hab. — Superficie : 48,657 kil. carrés. — Capitale : Belgrade, 27,605 hab.

### SUÈDE ET NORWÈGE

Population (1877) : Suède, 4,531,863 hab. — Capitale : Stockholm, 169,429 hab. — Norwège, 1,806,900 hab. — Capitale : Christiania, 76,054 hab. (1875).

Armée : Suède, 183,603 hommes. — Flotte : 139 bâtiments (dont 43 vapeurs), armés de 266 canons, avec 3,575 hommes d'équipage.

Armée : Norwège, 12,750 hommes. — Flotte : 121 navires (dont 30 vapeurs), armés de 291 canons (1878).

### SUISSE

1<sup>o</sup> Assemblée fédérale. A. Conseil national. Président : Durkardt, du canton de Bâle. — B. Conseil des Etats (44 membres, 2 pour chaque canton). Président : Sahli, du canton de Berne.

2<sup>o</sup> Conseil fédéral. Président : Ruchonnet.

Président de la Confédération : M. Schenk.

Superficie : 41,389 kil. carrés. — Population, 2,792,264 hab. — Forces militaires : 215,000 hom. (1878). — Villes : Berne, 36,001 hab. ; Bâle, 44,834 hab. ; Genève, 46,783 hab.

## TUNIS

Population: 2,100,000 hab. environ. — Superficie: 118,400 kil. carrés. — Capitale: Tunis, 125,000 hab.

## TURQUIE

(Le traité de Berlin du 13 juillet 1878 a apporté divers changements territoriaux à la Turquie.)

Population: Turquie d'Europe, 8,971,000 habitants; Turquie d'Asie, 17,536,465 hab.; Turquie d'Afrique, 20,510,000 hab. Total de la population de l'empire: 47,000,000. — Constantinople, 600,000 hab. Distance légale de Paris, 2,708 kilomètres.

Armée: 157,667 hommes, divisés en 6 corps; en temps de guerre, il y a encore la réserve (redif), qu'on peut évaluer à 109,600 hommes, non compris les contingents auxiliaires des provinces tributaires et dont l'effectif paraît devoir atteindre de 150 à 586,100 combattants. — Marine: 166 bâtiments de guerre, portant 1,600 canons; 50,000 soldats et matelots (1874).

## WALDECK

Population (en 1875): 54,743 hab. — Capitale: Arolsen, 2,460 hab.

## WURTEMBERG

Population: 1,881,505 hab. — Capitale: Stuttgart, 107,273 hab. (décembre 1875).

L'armée de Wurtemberg forme le XIII<sup>e</sup> corps de l'armée allemande.

## DIVERS ÉTATS D'AFRIQUE

*Libéria (République)*. — Président: A. W. Gardner (1878). — Superficie: environ 24,800 kilom. carrés. — Population: 718,000 hab. — Capitale: Monrovia, 13,000 hab.

*Madagascar*. — Reine: Ranavalô II (1<sup>er</sup> avril 1868). — Superficie: 591,981 kil. carrés. — Population: environ 2,500,000 hab. — Capitale: Tananarive, 80,000 hab.

*Orange (Etat libre d')*. — Président: J. H. Brand L. D., élu pour 5 ans (10 février 1879). — Population: 65,000 hab. — Capitale: Bloemfontein, 2,500 hab.

*Transvaal (République)*. — Président d'Etat: E.-F. Burgers. — Superficie: environ 296,200 kil. carrés.

*Zanzibar*. — Sultan: Bargasch-ben-Saïd, depuis 1870. — Superficie: île de Zanzibar, 1,600 kil. carrés. — Population: 100,000 hab. — Capitale: Zanzibar, 80,000 hab.

*Havaii (Royaume) ou îles Sandwich*. — Roi: Kalakaua I<sup>er</sup>. — Superficie: 19,756 kil. carrés. — Population: 56,897 hab. — Capitale: Honolulu, 14,352 hab.

## DIVERS ÉTATS D'ASIE

*Annam (Royaume d')*. — Roi: Hoang-Nam. — Superficie: environ 512,900 kil. carrés. — Population: environ 21,000,000 hab. — Capitale: Hué, 50,000 hab.

*Siam (Royaume de)*. — Roi: Somdet-Phra-Paramindr-Maha-Khouloukorn. — Superficie: environ 800,340

kil. carrés. — Population : 6,300,000 hab. — Capitale : Bangkok, environ 500,000 hab.

*Iles Tonga.* — Roi : Georges I<sup>er</sup>, environ 20,000 hab.

## DIVERS ÉTATS RÉPUBLICAINS D'AMÉRIQUE

*Argentine (République).* — Président : le général Julio Roca. — Population : 2,400,000 hab. (1869). — Capitale : Buenos-Ayres, 177,787 hab.

*Bolivie.* — Président : Narciso Campero (1880). — Population : 2,325,000 hab. — Armée : 3,000 hommes. — Capitale : Chuquisaca, environ 10,000 hab.

*Chili.* — Président : M. Annibal Pinto, élu pour 5 ans (18 septembre 1876). — Superficie : 321,462 kil. carrés. — Population : 2,136,724 hab. (1878). — Capitale : Santiago, 150,307 hab. — Armée : 3,316 hommes de troupes et 61,191 gardes nationaux (1878). — Marine : 10 vaisseaux, 10,222 hommes d'équipage.

*Colombie (Etats-Unis de).* — Président : Rafaël Nunez. — Population : 3,000,000 hab. — Capitale fédérale : Santa Fé de Bogota, 50,000 hab.

*Costa-Rica.* — Constitution du 22 décembre 1871, suspendue en 1878. — Président provisoire : Thomas Guardia. — Population : 135,000 hab. (1865). — Capitale : San José, 30,000 hab.

*Equateur.* — Président : Don Ignacio de Veintimilla, élu pour 6 ans (1876). — Population : 1,146,000 hab. — Capitale : Quito, 80,000 hab.

*Guatémala.* — Président : le lieutenant-général Rufino Barrios. — Population : 1,180,000 hab. (1880).

*Haïti.* — Président : le général Boisrond-Canal. — Population : environ 550,000 hab. (1875). — Capitale : Port-au-Prince, 27,000 hab.

*Honduras.* — Président : Marco Aurelio Soto (1877). — Population : 350,000 hab. (1865). — Capitale : Comayagua, 20,000 hab.

*Mexique (République fédérative).* — Président : Gonzalez. — Population : 9,389,461 hab. (1877). — Superficie : 1,921,340 kilom. carrés (1877). — Armée : 22,387 hommes. — Capitale : Mexico, 230,000 hab.

*Nicaragua.* — Président : Don Joaquin Zavala (élu pour 4 ans, 1879). Population : 400,000 hab. (1865). — Capitale : Léon, 35,000 hab.

*Paraguay.* — Président : Candido Bareiro (1879). — Population : 1,293,844 hab. — Capitale : l'Assomption, 20,000 hab.

*Pérou.* — Président : Nicolas de Pierola. — Population : 2,720,735 hab. (1876). — Capitale : Lima, 100,073 hab. (1876).

*San Domingo.* — Président : Merino (1880). — Population : 250,000 hab. — Capitale : San Domingo, 16,000 hab.

*San Salvador.* — Président : R. Zaldivar y Lazo (1880). — Population : 2,462,000 hab. (1876).

*Uruguay.* — Président : F. A. Vidal (1880). — Population : 440,000 hab. — Capitale : Montevideo, 91,167 hab. (1877).

*Vénézuëla.* — Président : le général Guzman Blanco. — Population : 1,784,197 hab. — Capitale : Caracas, 48,897 hab. (1877).

## LISTE

### DES GRAND' CROIX DE L'ORDRE DE SAINT-CHARLES

—

- 1862 — S. M. OSCAR II, Roi de Suède et Norwége.
- 1863 — S. Exc. le Comte de TAUBENHEIM, Grand Ecuyer  
de S. M. le Roi de Wurtemberg.  
S. M. GEORGE I<sup>er</sup>, roi des Hellènes.
- 1864 — S. M. CHRISTIAN IX, Roi de Danemark.  
S. A. MOHAMED-EL-SADAK, Bey de Tunis.
- 1865 — S. A. R. le Prince ALEXANDRE de Hesse-  
Darmstadt.  
S. M. ALPHONSE XII, Roi d'Espagne.  
S. M. le Roi don FRANÇOIS D'ASSISE d'Espagne.  
S. M. CHARLES I<sup>er</sup>, Roi de Wurtemberg,  
S. Exc. M. DROUYN de LHUYS, ancien Ministre  
des Affaires Etrangères de France.
- 1866 — S. Exc. le Comte de ESPELETA, ancien Grand  
Maître de la maison de la Reine d'Espagne.
- 1867 — S. M. FRANÇOIS II, Roi des Deux-Siciles.  
S. M. LÉOPOLD II, Roi des Belges.

- 1869 — S. A. R. le Prince CHARLES de Prusse.  
S. A. I. et R. l'Archiduc LOUIS-VICTOR.  
S. A. R. le Comte de TRANI.  
S. M. GUILLAUME I<sup>er</sup>, Roi de Prusse,  
Empereur d'Allemagne.  
S. Exc. le Duc de BASSANO, ancien G<sup>d</sup> Chambellan  
de S. M. l'Empereur des Français.  
S. A. R. FRÉDÉRIC, Grand-Duc de Bade.
- 1870 — S. A. R. ROBERT I<sup>er</sup>, Duc de Parme.
- 1871 — S. A. R. le Prince HERMANN de Saxe-Weimar-  
Eisenach.  
S. M. LOUIS I<sup>er</sup>, Roi de Portugal.
- 1872 — S. M. I. PIERRE II, Empereur du Brésil.  
S. M. I. et R. A. FRANÇOIS-JOSEPH I<sup>er</sup>,  
Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie.  
S. A. I. et R. l'Archiduc ERNEST.  
S. A. I. et R. l'Archiduc RENIER.  
S. Exc. le Baron de HOFMANN, Conseiller actuel  
de S. M. I. et R. A. l'Empereur d'Autriche.
- 1873 — S. Exc. le Baron CESCHI DI SANTA CROCE,  
Lieutenant G<sup>d</sup> Maître de l'Ordre de Malte.  
S. M. I. ALEXANDRE II, Empereur de Russie.  
S. Exc. le Général KÉRÉDINE, Ancien Premier  
Ministre et Ministre des Affaires Etrangères  
de S. A. le Bey de Tunis, ancien grand vizir  
de la Sublime Porte.
- 1874 — S. Exc. SERKIS-EFFENDI, ancien Ministre  
de Turquie à Rome.

- S. A. le Prince GORTCHAKOFF, Chancelier  
de l'Empire de Russie.
- S. Exc. le Prince ORLOFF, Ambassadeur  
de Russie à Paris.
- 1875 — S. A. R. le Duc GUSTAVE DE VERMELAND,  
Prince Royal de Suède et Norwége.
- S. M. GUILLAUME III, Roi des Pays-Bas.
- S. Exc. le Comte d'ASPREMONT LYNDEN, Ancien  
Ministre des Affaires Etrangères de Belgique.
- S. Exc. le Baron BEYENS, Ministre de Belgique  
à Paris.
- S. A. R. le Prince AMÉDÉE DE SAVOIE,  
Duc d'Aoste.
- S. Exc. R<sup>me</sup> Mgr MARINI, Archevêque de Palmyre.
- 1876 — S. M. HUMBERT I<sup>er</sup>, Roi d'Italie.
- S. Exc. le Major Général de BJORNSTJERNA,  
Ministre d'Etat et des Affaires Etrangères  
de Suède et Norwége.
- S. Exc. M. de FONTES PEREIRA de MELLO,  
ancien Président du Conseil et Ministre de la  
Guerre du Portugal.
- S. Exc. le Comte ARMAND, ancien Ministre de  
France à Lisbonne.
- S. Em. le Cardinal SIMEONI, ancien Secrétaire  
d'Etat de S. S. le Pape.
- S. Exc. R<sup>me</sup> Mgr VANNUTELLI, Auditeur de  
Rote, ancien Substitut de la Secrétairerie  
d'Etat de S. S. le Pape.
- 1877 — S. Exc. le Duc DECAZES, ancien Ministre des  
Affaires Etrangères de France.

- 1878 — S. Exc. le Baron de SPITZEMBERG, Grand  
Chambellan et Aide de Camp Général de  
S. M. le Roi de Wurtemberg.
- S. Exc. DON ANTONIO CANOVAS DEL CASTILLO,  
Président du Conseil des Ministres d'Espagne.
- S. Exc. DON MANUEL SILVELA, ancien Ministre  
des Affaires Etrangères d'Espagne.
- S. Exc. DON RAFAEL FERRAZ, Sous-Secrétaire  
d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères  
d'Espagne.
- S. Exc. le Général de Division CHANZY,  
ancien Gouverneur Général de l'Algérie.
- S. Exc. le Général de Division SIDI MOUSTAPHA  
BEN ISMAÏL, Premier Ministre et Ministre  
des Affaires Etrangères de S. A. le Bey de  
Tunis.
- S. Exc. R<sup>me</sup> M<sup>gr</sup> WLADIMIR CZACKI, ancien  
Secrétaire de la Sacrée Congrégation des  
Affaires Ecclésiastiques extraordinaires à  
Rome, Nonce Apostolique à Paris.
- S. Exc. le Commandeur NALDINI, Envoyé  
Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire  
de S. A. S. le Prince de Monaco près le  
Saint-Siège.
- 1880 — S. A. R. le Prince OSCAR de Suède et Norwége,  
Duc de Gotland.
- S. A. R. CHARLES I<sup>er</sup>, Prince de Roumanie.
- S. Em. le Cardinal NINA, Secrétaire d'Etat de  
S. S. le Pape.

MAISON DE S. A. S. LE PRINCE

—

*Grand Aumônier.*

Sa Grandeur M<sup>gr</sup> CHARLES THEURET,

Evêque d'Hermopolis *in partibus infidelium*, Administrateur Apostolique de la Principauté, Prélat de la Maison de Sa Sainteté le Pape, Prélat référendaire de la Signature papale de Justice, Chapelain de l'Obédience de la Grande Maîtrise de l'Ordre de Malte, Chanoine d'honneur des Chapitres de Nice, de Besançon, de Soissons et de Laon,

Com. de l'Ordre de St-Charles; Grand' Croix de l'Ordre Pontifical du St-Sépulcre; Com. avec plaque de l'Ordre de Malte; Com. de l'Ordre de Frédéric de Wurtemberg; Com. de 1<sup>re</sup> classe avec plaque de l'Ordre d'Isabelle la Catholique d'Espagne.

*Chapelain.*

N.

*Aumônier Honoraire.*

M<sup>gr</sup> EDOUARD CICCODICOLA,

Prélat de la Maison de Sa Sainteté, Chapelain  
conventuel de l'Ordre de Malte.

*Premier Aide de Camp.*

N.

*Aides de Camp.*

M. le Chevalier BELLANDO DE CASTRO,

L<sup>t</sup>-Colonel d'Etat-Major,

O. de l'Ordre de St-Charles ; G. O. du Nichan Iftikhar  
de Tunis ; Com. de l'Ordre de Frédéric de Wurtemberg ;  
Com. de l'Ordre du Medjidié de Turquie ; O. de l'Ordre  
de la Couronne d'Italie ; O. de l'Ordre Equestre de St-  
Marin ; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de Charles III d'Espagne ; Ch<sup>er</sup> de  
l'Ordre de l'Epée de Suède.

M. le Baron D'ORÉMIEULX,

Chef d'Escadron d'Etat-Major,

Ch<sup>er</sup> de la Légion d'honneur ; Com. de l'Ordre de  
Frédéric de Wurtemberg ; Com. du Nichan Iftikhar de  
Tunis ; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de la Couronne d'Italie ; Ch<sup>er</sup> de  
l'Ordre de Charles III d'Espagne.

M. le Comte de DAMAS,  
Chef d'Escadron d'Etat-Major.

*Officier d'Ordonnance.*

M. ALBAN GASTALDI,  
Capitaine d'Etat-Major,  
Ch<sup>er</sup> de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire le Grand ;  
Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

*Premier Chambellan.*

N.

*Chambellans Honoraires.*

M. RICHARD-ANDRÉ D'ASSERETO, Marquis  
D'ASSERETO et SERAVALLE,

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles ; Com. de l'Ordre d'Isabelle la Catholique d'Espagne ; Com. du Nichan Iftikhar de Tunis.

S. Exc. le Baron de SOLERNOU-FERNANDEZ.

*Secrétaire des Commandements.*

N.

*Sous-Secrétaire des Commandements.*

M. EMILE PONSARD,  
Com. de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire le Grand.

*Attachés au Secrétariat.*

M. LOUIS BELLANDO,  
Ch<sup>er</sup> du Nichan Iftikhar de Tunis.

M. JEAN BLANCHY.

M. FRÉDÉRIC D'HOUDETOT.

*Premier Médecin.*

M. le Docteur LOUIS CHEVALET,  
O. de l'Ordre de St-Charles; O. du Nichan Iftikhar de  
Tunis; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire le  
Grand; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de Frédéric de Wurtemberg;  
Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

*Médecin.*

M. le Docteur GASSIES.

*Médecins Consultants.*

M. le Docteur GUILLAUME COULON,  
Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles.

M. le Docteur KUNEMANN.

*Chirurgien-Dentiste.*

M. SLADE-ASH.

*Commandant du Palais de Monaco.*

N.

*Dame du Palais.*

M<sup>me</sup> la Comtesse GASTALDI.

---

MAISON

DE S. A. S. LE PRINCE HÉRÉDITAIRE

---

*Aide de Camp.*

N.

*Secrétaire.*

M. de LAMOTTE d'ALLOGNY,  
Cher de l'Ordre de St-Charles.

---

MAISON

DE S. A. MADAME LA PRINCESSE FLORESTINE  
DUCHESSÉ D'URACH-WURTEMBERG

---

*Chambellan.*

M. le Baron d'OËR EGELBORG,  
Gentilhomme de la Chambre de S. M. le  
Roi de Wurtemberg,  
De service auprès de S. A. Madame la  
Duchesse,  
Ch<sup>er</sup> de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire le Grand.

*Dame d'Honneur.*

M<sup>me</sup> la Baronne de BIEGELEBEN.

---

GARDE D'HONNEUR

---

*Colonel Commandant Supérieur.*

M. DE SAINTE-CROIX,  
Com. de la Légion d'honneur.

*Major.*

M. EUGÈNE DOUHIN,  
Ch<sup>er</sup> de la Légion d'honneur.

*Capitaine.*

M. ERNEST PLATI,  
O. du Nichan Iftikhar de Tunis ; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de  
Charles III et du Mérite Militaire d'Espagne ; Ch<sup>er</sup> de  
l'Ordre du Christ de Portugal.

*Lieutenant de 1<sup>re</sup> classe.*

M. JEAN PLATI,  
Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

*Lieutenant de 2<sup>e</sup> classe.*

M. OCTAVE GIRTLER.

CORPS CONSULAIRE  
ACCREDITÉ A MONACO

---

ALLEMAGNE

M. DE REKOWSKI-WANTOCH,  
Vice-Consul, gérant le Consulat.

AUTRICHE-HONGRIE

M. GEORGES D'AUZAC,  
Consul.

(Accrédité le 6 août 1875.)

BELGIQUE

M. le Comte GASTALDI,  
Consul.

(Accrédité le 29 novembre 1875.)

CHILI

M. AYMARD DONNÈVE,

Consul.

(Accrédité le 12 mars 1874.)

ÉQUATEUR

M. AYMARD DONNÈVE,

Consul Général.

(Accrédité le 21 septembre 1874.)

ESPAGNE

M. le Comte GASTALDI,

Consul.

(Accrédité le 25 septembre 1858.)

ÉTATS-UNIS

M. le Ch<sup>er</sup> DE LOTH,

Agent Consulaire.

(Accrédité le 22 février 1874.)

FRANCE

M. le Baron DE COLLONGUE,

Consul.

(Accrédité le 2 avril 1877.)

ITALIE

M. le Commandeur CERRUTI,  
Consul Général.

(Accrédité le 8 septembre 1876.)

M. le Chevalier LAURENT REGHEZZA,  
Agent Consulaire.

(Accrédité le 2 décembre 1872.)

PAYS-BAS

M. HECTOR OTTO,  
Consul.

(Accrédité le 30 décembre 1875.)

PÉROU

N.,  
Consul.

PORTUGAL

M. EUGÈNE JOUËT,  
Consul.

(Accrédité le 28 novembre 1879.)

ROUMANIE

M. HENRI LEYDET,

Consul Général.

(Accrédité le 17 avril 1880.)

SUÈDE ET NORWÈGE

M. GEORGES D'AUZAC,

Consul.

(Accrédité le 14 juin 1877.)

TUNIS

M. EMILE DE LOTH,

Consul.

(Accrédité le 16 juillet 1865.)

---

## CORPS DIPLOMATIQUE

ACCREDITÉ PRÈS LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES

---

### ESPAGNE

S. Exc le Baron de SOLERNOU,  
Ministre Résident,

(Nommé le 14 novembre 1879.)

Chambellan Honoraire de S. A. S. le Prince,

Com. de l'Ordre de St-Charles; Grand' Croix de l'Ordre d'Isabelle la Catholique d'Espagne; Grand' Croix de l'Ordre de Santa Rosa de Honduras; Com. de 1<sup>re</sup> classe de l'Ordre de Charles III d'Espagne; Com. des Ordres de Louis et de Philippe le Magnanime de Hesse-Darmstadt; Ch<sup>er</sup> de 1<sup>re</sup> classe de l'Ordre du Mérite de St-Michel de Bavière; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de Malte; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre Pontifical du St-Sépulcre.

M. EMILE CARRÈRA,  
Secrétaire de la Légation.

(Nommé le 2 juin 1878.)

FRANCE

S. Exc. le Marquis de MAUSSABRÉ-BEUFVIER,  
Ministre Plénipotentiaire,

(Nommé le 29 avril 1873.)

O. de l'Ordre de St-Charles; Grand Croix de l'Ordre  
de St-Stanislas de Russie; Grand Cordon du Nichan  
Iftikhar de Tunis; G. O. de l'Ordre de Léopold de Bel-  
gique; O. de l'Ordre Pontifical de Pie IX.

N.

Secrétaire de la Légation.

M. DELMAS,  
Chancelier.

ITALIE

M. MIDDLETON BENTIVOGLIO,  
Chargé d'Affaires,

(Nommé le 25 avril 1875.)

Com. de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare d'Italie.

ROUMANIE

M. le Marquis de l'AUBESPINE-SULLY,

Chargé d'Affaires,

(Nommé le 21 février 1880.)

Ch<sup>er</sup> de la Légion d'honneur; Com. de l'Ordre de l'Etoile de Roumanie; O. de l'Ordre de la Couronne d'Italie; O. de l'Ordre de Takova de Serbie; Ch<sup>er</sup> de 3<sup>e</sup> classe de l'Ordre de Ste-Anne de Russie.

SAINT-SIÈGE

S. Exc. le Commandeur OTTAVIANO NALDINI,

Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire,

(Nommé le 21 juin 1875.)

Grand' Croix de l'Ordre de St-Charles; Grand' Croix de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire le Grand; Grand Cordon de l'Ordre du Medjidié de Turquie; Com. de l'Ordre Pontifical de Pie IX; Com. de l'Ordre de François I<sup>er</sup> des Deux-Sicules; Com. de l'Ordre de St-Louis de Parme; Com. de l'Ordre de Frédéric de Wurtemberg; Com. de l'Ordre du Mérite de Toscane; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de Malte; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Etienne de Toscane.

M. ALBERT FURSE,  
Attaché à la Légation.

(Nommé le 24 mars 1880.)

M. le Chevalier TARENGHI,  
Chancelier,

(Nommé le 15 janvier 1867.)

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles ; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de  
François I<sup>er</sup> des Deux-Siciles.



## CORPS CONSULAIRE A L'ÉTRANGER

---

### AUTRICHE

M. le Baron d'ERSTENBERG FREYENTHURN,

Consul Général à Vienne,

(Nommé le 13 avril 1875.)

Com. de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire le Grand.

M. CHARLES DRAGOVINA,

Consul à Trieste,

(Nommé le 18 juin 1879.)

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de François-Joseph d'Autriche; Cher  
de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire le Grand.

### BELGIQUE

M. FRANÇOIS ROBYNS D'INKENDAELE,

Chargé d'Affaires Honoraire, Consul Général  
à Bruxelles,

(Nommé le 7 avril 1872.)

G. O. de l'Ordre de St-Charles; Grand Cordon du  
Nichan Iftikhar de Tunis; Com. de l'Ordre Pontifical du

St-Sépulcre ; Com. de l'Ordre Pontifical de St-Sylvestre ;  
Com. de l'Ordre de Santa Rosa de Honduras ; Ch<sup>er</sup> de  
l'Ordre Pontifical de St-Grégoire le Grand.

M. ALEXANDRE DE MANET,  
Chancelier du Consulat Général.

(Nommé le 22 avril 1879.)

M. AUGUSTE ROELANTS,  
Consul à Anvers,

(Nommé le 29 mars 1876.)

O. du Nichan Iftikhar de Tunis.

M. VICTOR CASIER,  
Consul à Gand,

(Nommé le 10 novembre 1876.)

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire le Grand.

M. CHARLES DE GÉRADON,  
Consul à Liège.

(Nommé le 5 décembre 1879.)

#### ESPAGNE

M. ANDRES SARD Y ROSELLÒ,  
Consul à Barcelone.

(Nommé le 11 juin 1877 )

M. GUILLERMO DE COMPTE,  
Vice-Consul à Barcelone,

(Nommé le 25 janvier 1873.)

M. RAMON ALCON,  
Consul à Cadix,

(Nommé le 13 février 1867.)

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles; Com. de l'Ordre du Mérite Naval d'Espagne; Com. de l'Ordre Pontifical du St-Sépulcre; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de la Couronne d'Italie; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre d'Isabelle la Catholique d'Espagne; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de N.-D. de la Conception de Villa Viçosa de Portugal.

M. JOSEPH RODRIGUEZ Y LAGUNA,  
Consul à Malaga,

(Nommé le 13 janvier 1878.)

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de Charles III d'Espagne.

M. EMILIO PIN SOLER,  
Consul à Tarragone.

(Nommé le 13 janvier 1878.)

M. le Comte de ZANONI,  
Consul à Valence.

(Nommé le 31 août 1877.)

#### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

M. ACHILLE NORDMANN,  
Gérant le Consulat à New-York.

FRANCE

M. EMILE BERNICH,  
Consul Général à Marseille,

(Nommé le 7 septembre 1877.)

G. O. du Nichan Iftikhar de Tunis; G. O. de l'Ordre Equestre de St-Marin; Ch<sup>er</sup> des Ordres de Charles III et d'Isabelle la Catholique d'Espagne.

M. ANTOINE CASTELIN,  
Chancelier du Consulat Général,

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles; O. de l'Ordre du Medjidié de Turquie; O. du Nichan Iftikhar de Tunis; O. de l'Ordre Equestre de St-Marin; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire le Grand.

M. ANTOINE CHEGARAY,  
Consul au Havre,

(Nommé le 20 décembre 1873.)

Com. de l'Ordre du Christ de Portugal.

M. CLAUDE FAURE,  
Consul à Antibes.

(Nommé le 1<sup>er</sup> mai 1866.)

M. PROSPER DELPUGET,  
Consul à Bordeaux,

(Nommé le 17 mars 1879.)

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de Charles III d'Espagne.

M. BRUNO ALBERT,

Consul à Cette.

(Nommé le 6 mars 1866.)

M. le Baron LAZARE MAULANDI,

Consul à Nice,

(Nommé le 12 octobre 1866.)

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles.

M. ACHILLE BOULLAND,

Consul à Rouen.

(Nommé le 2 décembre 1867.)

M. MARTIAL DRAGON,

Consul à Toulon.

(Nommé le 26 décembre 1876.)

M. VINCENT CHARBONNIER,

Chancelier du Consulat.

(Nommé le 3 février 1877.)

N.,

Consul à Alger.

M. JOSEPH ALLEGRO,

Consul à Bône,

(Nommé le 21 octobre 1873.)

Ch<sup>er</sup> de la Légion d'honneur ; G. O. du Nichan Iftikhar  
de Tunis.

ITALIE

M. le Chevalier EDOUARD BORDONI,

Consul à Florence,

(Nommé le 12 mai 1874.)

Cher de l'Ordre de St-Charles.

M. le Chevalier BRICHERI COLOMBI,

Chancelier du Consulat,

(Nommé le 26 septembre 1872.)

Cher de l'Ordre de la Couronne d'Italie ; Cher de l'Ordre Equestre de St-Marin.

M. le Chevalier BARTHÉLEMY DEGOLA,

Consul Général à Gênes,

(Nommé le 17 juillet 1865.)

O. de l'Ordre de St-Charles ; O. de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare d'Italie ; O. de l'Ordre Equestre de St-Marin ; Ch<sup>er</sup> de 1<sup>re</sup> classe de l'Ordre de la Couronne de Wurtemberg ; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire le Grand.

M. ONOFRIO FAVIA,

Consul à Bari.

(Nommé le 17 juillet 1865.)

M. THOMAS ALIBRANDI,

Consul à Civita-Vecchia.

(Nommé le 1<sup>er</sup> juillet 1878.)

M. AUGUSTE TRAXLER,

Consul à Livourne,

(Nommé le 4 mars 1864.)

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles.

M. JOSEPH MAUROMATI,

Consul à Messine,

(Nommé le 10 mars 1879.)

Com. de l'Ordre de la Couronne d'Italie ; Ch<sup>er</sup> de  
l'Ordre des SS. Maurice et Lazare d'Italie.

M. le Marquis HIPPOLYTE CAVRIANI,

Consul à Milan.

(Nommé le 9 octobre 1868.)

M. le Chevalier JEAN ANSELMI,

Consul à Naples,

(Nommé le 18 mars 1875.)

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

M. HECTOR GISCARD,

Chancelier du Consulat.

(Nommé le 5 mai 1875.)

M. le Duc de BROLO,

Consul à Palerme,

(Nommé le 14 avril 1870.)

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles ; O. des Ordres des  
SS. Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie ; O. du  
Nichan Iftikhar de Tunis.

M. le Marquis JOSEPH GARBARINO,

Consul à San Remo,

(Nommé le 29 septembre 1869.)

O. de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare d'Italie.

M. le Comte NASELLI-FEO,

Consul à Savone,

(Nommé le 12 juillet 1863.)

M. le Chevalier OCTAVE BALBO DE VINADIO,

Consul à Turin,

(Nommé le 16 janvier 1868.)

Ch<sup>er</sup> de la Légion d'Honneur; décoré de la Médaille  
d'Argent de l'Ordre de Savoie.

M. CONSTANT BARRIERA,

Vice-Consul à Turin,

(Nommé le 8 octobre 1877.)

M. EMMANUEL SECOND BIANCHERI,

Consul à Ventimiglia,

(Nommé le 15 mai 1870.)

O. des Ordres des SS. Maurice et Lazare et de la  
Couronne d'Italie; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre d'Isabelle la Catho-  
lique d'Espagne.

#### PAYS-BAS

N.,

Consul Général à La Haye.

PORTUGAL

M. le Comte BOBONE,

Consul Général à Lisbonne,

(Nommé le 10 avril 1880.)

Com. de l'Ordre du Christ et Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de  
N.-D. de la Conception de Villa Viçosa de Portugal ;  
O. de l'Ordre de la Couronne et Ch<sup>er</sup> de l'Ordre des  
SS. Maurice et Lazare d'Italie.

RUSSIE

M. JEAN DE PLANCHER,

Consul Général à Saint-Pétersbourg.

(Nommé le 25 juin 1877.)

SUÈDE ET NORWÈGE

N.,

Consul Général à Stockholm.

TUNISIE

M. JOSEPH CUBISOL,

Consul Général à Tunis,

(Nommé le 4 juillet 1868.)

Com. de l'Ordre de St-Charles ; G. O. du Nichan

Iftikhar de Tunis; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre d'Isabelle la Catholique d'Espagne.

M. HENRI BEUF,

Chancelier Interprète du Consulat Général,

(Nommé le 23 avril 1866.)

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles; Com. du Nichan Iftikhar de Tunis.

M. CHARLES BERTHAUD,

Vice-Consul à Biserte,

(Nommé le 23 avril 1866.)

M. JOSEPH BOTTARY,

Vice-Consul à la Goulette,

(Nommé le 11 avril 1874.)

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles; Com. du Nichan Iftikhar de Tunis.

M. ELIA DI SITBON,

Consul à Monastier,

(Nommé le 24 juin 1880.)

M. ALPHONSE MONGE,

Vice-Consul à Soussa,

(Nommé le 23 avril 1866.)

M. ALFRED SOLAL,

Vice-Consul à Sfax,

(Nommé le 23 avril 1866.)

Com. du Nichan Iftikhar de Tunis.

## GOUVERNEMENT

---

### *Gouverneur Général.*

S. Exc. M. le Baron DE BOYER DE S<sup>te</sup>-SUZANNE,

Com. de l'Ordre de St-Charles ; O. de la Légion d'Honneur ; Grand' Croix de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire le Grand ; Grand' Croix de l'Ordre de Frédéric de Wurtemberg ; Grand' Croix de l'Ordre d'Isabelle la Catholique d'Espagne ; Grand Cordon de l'Ordre du Medjidié de Turquie ; Grand Cordon du Nichan Istikhar de Tunis ; G. O. de l'Ordre de Léopold de Belgique ; G. O. de l'Ordre de la Couronne d'Italie ; Com. de 1<sup>re</sup> classe avec plaque de l'Ordre de l'Etoile Polaire de Suède.

### *Secrétaire Général du Gouvernement.*

M. DURAND-AUZIAS.

### *Secrétaire de S. Exc. le Gouverneur Général.*

M. JOLIVOT,

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare d'Italie ;  
Ch<sup>er</sup> de l'Ordre d'Isabelle la Catholique d'Espagne.

*Attachés au Cabinet  
de S. Exc. le Gouverneur Général.*

MM. ADOLPHE BLANCHY.

HONORÉ LABOULAYE,  
Ch<sup>er</sup> de l'Ordre du Christ de Portugal.

*Commis.*

M. JEAN-BAPTISTE ANSALDO.

CONSEIL D'ÉTAT

S. Exc. M. le Baron DE BOYER DE S<sup>te</sup>-SUZANNE,  
*Président.*

MM. le Chevalier DE CASTELLET, *Vice-  
Président.*

le Chevalier VOLIVER.

le Chevalier ALAUZET.

DE PAYAN.

DURAND-AUZIAS.

JOLIVOT, *Secrétaire.*

*Secrétaire d'Etat.*

M. le Chevalier VOLIVER,

Com. de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire le Grand ;  
Com. du Nichan Iftikhar de Tunis ; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre des  
SS. Maurice et Lazare d'Italie.

*Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles.*

M. le Chevalier DE CASTELLET,

Com. de l'Ordre de St-Charles ; G. O. du Nichan Ifti-  
khar de Tunis.

*Secrétaire de la Chancellerie.*

M. L. BELLANDO.

---

## CLERGÉ

—

### ADMINISTRATEUR APOSTOLIQUE DE LA PRINCIPAUTÉ

Sa Grandeur M<sup>gr</sup> CHARLES THEURET, *Evêque  
d'Hermopolis.*

M<sup>gr</sup> EMILE VIALE, *Vicaire Général,*  
Prélat de la Maison de Sa Sainteté, Chanoine  
de la Cathédrale de Ventimiglia,  
Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles.

M. l'Abbé ACCICA,  
Secrétaire particulier de M<sup>gr</sup> l'Evêque.

### ÉGLISE DU PALAIS

*Curé Palatin.*

N.

### CATHÉDRALE

*Archiprêtre-Curé.*

M. le Chanoine JOSEPH RAMIN,  
Vicaire Général Honoraire de Monaco, Cha-

noine honoraire de la Cathédrale de Ventimiglia, Docteur en Théologie.

*Vicaires.*

Le R. P. GASTALDI.

Le R. P. GUIGO.

Le R. P. SANTE SORINI.

M. l'Abbé VIARA.

*Maitres des Cérémonies.*

MM. l'Abbé ACCICA.

l'Abbé BAUD.

*Maître de Chapelle.*

M. HURAND.

*Organiste.*

M. GAETAN BORGHINI.

SANCTUAIRE DE SAINTE-DÉVOTE

M. le Chanoine RAMIN, *Archiprêtre titulaire.*

Le R. P. GASTALDI, *Chapelain.*

ÉGLISE DES PÉNITENTS NOIRS

Le R. P. ERASME SOBOCINSKI, *Chapelain.*

CHAPELLE DE L'ANNONCIADE

AUX MOULINS

Le R. P. SANTE SORINI, *Chapelain.*

CHAPELLE DE L'HOTEL-DIEU

Le R. P. FIDÈLE SAVIO, *Chapelain.*

CHAPELLE DU COUVENT

DES DAMES DE SAINT-MAUR

M. l'Abbé BRUCHON, *Aumônier.*

CONSEIL DE FABRIQUE DE LA CATHÉDRALE

S. Exc. M. le Baron DE BOYER DE SAINTE-SUZANNE, *Président.*

MM. le Chanoine RAMIN, *Vice-Président.*

le Comte GASTALDI

le L<sup>t</sup>-Colonel LUCIEN BELLANDO DE CASTRO

A. LOMBARD.

LAZARE RAYBAUDI, *Trésorier.*

le Ch<sup>er</sup> DE LOTH, *Secrétaire.*

MAISONS RELIGIEUSES

---

CONGRÉGATION DES CLERCS RÉGULIERS  
DE LA MÈRE DE DIEU

*Supérieur*: le R. P. SANTE SORINI.

CONGRÉGATION  
DES SŒURS DU BON-SECOURS  
(GARDE-MALADES)

*Supérieure*: SŒUR MARGUERITE-MARIE.

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL  
MM. ERNEST PLATI, *Président*.

ELIACIN PLANTIF, *Vice-Président*.

ADOLPHE BLANCHY, *Secrétaire - Trésorier*.

## JUSTICE

—

### CONSEIL DE RÉVISION

MM. PROSPER PÉRONNE, *Président.*

EUGÈNE BOUISSOU, *Conseiller-Secrétaire,*

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles.

CHARLES BARRY, *Conseiller.*

### TRIBUNAL SUPÉRIEUR

MM. le Chevalier ALAUZET, *Président,*

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles ; Ch<sup>er</sup> de la Légion d'Honneur ; O. du Nichan Iftikhar de Tunis.

LAFON, *Vice-Président.*

E. PLANTIF, *Juge.*

GABET, *Juge d'Instruction.*

DURANTON, *Juge.*

PARQUET

MM. GABET, chargé provisoirement des fonctions d'*Avocat Général*.

N., *Substitut*.

le Ch<sup>er</sup> DE CASTELLET, *Avocat Général honoraire*.

GREFFE

MM. LAZARE RAYBAUDI, *Greffier en Chef*.

AUGUSTE CIOCO, *Commis Greffier*.

AVOCATS ET DÉFENSEURS

MM. le Ch<sup>er</sup> DE LOTH, *Avocat*.

HENRI LEYDET, *id.*

AYMARD DONNÈVE, *id.*

TH. BELLANDO DE CASTRO, *Défenseur*.

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles.

LOUIS VALENTIN, *id.*

JUSTICE DE PAIX

MM. NIEL, *Juge de Paix.*

HENRI LEYDET, *Juge Suppléant.*

PAUL MACARRY, *Greffier.*

HUISSIER

M. PIERRE RAIMON.

NOTAIRES

MM. HENRI LEYDET,

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

LOUIS VALENTIN.

---

## ADMINISTRATIONS

---

### MAIRIE DE MONACO

MM. le Comte GASTALDI, *Maire*,

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles; Com. de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire le Grand; Com. du Nichan Iftikhar de Tunis; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre d'Isabelle la Catholique d'Espagne; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de Frédéric de Wurtemberg; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare d'Italie.

le Ch<sup>er</sup> DE LOTH, *Adjoint*,

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles; O. du Nichan Iftikhar de Tunis.

PAUL MACARRY, *Secrétaire*.

### COMMISSION COMMUNALE

MM. FRANÇOIS AUREGLIA.

LAURENT BELLANDO.

NICOLAS BLANCHY.

ANTOINE MÉDECIN.

MM. JEAN NOTARI.  
HECTOR OTTO.  
EFFISIO ROASIO.

COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS

S. Exc. M. le Baron DE BOYER DE SAINTE-  
SUZANNE, *Président.*

MM. DE PAYAN, *Vice-Président.*

ARNOULD.

le Comte GASTALDI.

CHARLES JOLIVOT.

ANTOINE LOMBARD.

DURAND-AUZIAS.

EUGÈNE DOUHIN.

le Ch<sup>er</sup> DE LOTH, *Secrétaire.*

TRAVAUX PUBLICS

*Directeur*: N....

*Inspecteur*: M. GARRUS.

*Surnuméraire*: M. ALBERT DOUHIN.

—

MM. CHARLES LENORMAND, *Architecte de la*  
*Cathédrale.*

FOURAIGNAN, *Conducteur des travaux.*

COMITÉ D'HYGIÈNE PUBLIQUE  
ET DE SALUBRITÉ

S. Exc. M. le Baron DE BOYER DE SAINTE-  
SUZANNE, *Président.*

MM. DE PAYAN, *Vice-Président.*

le Comte GASTALDI.

ANGELI.

ROASIO.

le docteur COULON.

MURATORE.

THÉOPHILE BELLANDO DE CASTRO.

HUGON.

GARRUS, *Secrétaire.*

HOTEL-DIEU

COMMISSION ADMINISTRATIVE

MM. le Comte GASTALDI, *Président.*

ANTOINE LOMBARD.

PIERRE-ANGE MURATORE.

MM. le Ch<sup>er</sup> DE LOTH.

LOUIS BELLANDO, *Secrétaire.*

Sœur SAINT-DAMIEN, *Econome.*

---

MM. le Docteur COULON, *Médecin en Chef.*

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles.

le Docteur COLIGNON, *Médecin.*

#### BUREAU DE BIENFAISANCE

S. Exc. M. le Baron DE BOYER DE SAINTE-SUZANNE, *Président.*

MM. le Chanoine RAMIN, *Vice-Président.*

le Comte GASTALDI.

ANTOINE LOMBARD.

le Ch<sup>er</sup> DE LOTH.

ELIACIN PLANTIF.

HENRI LEYDET, *Secrétaire-Trésorier.*

M<sup>me</sup> CAROLINE CHOMPRET, née BOUQUET-DUPERRY.

M<sup>lle</sup> ADÈLE TORRE.

M<sup>me</sup> DE SAINTE-CROIX.

## INSTRUCTION PUBLIQUE

---

### COMITÉ DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

- MM. le Ch<sup>er</sup> DE CASTELLET, *Président.*  
le Docteur COULON.  
DURAND-AUZIAS.  
CHARLES JOLIVOT.  
H. LEYDET, *Secrétaire.*  
le Chanoine RAMIN, *Inspecteur des Ecoles.*  
AYMARD DONNÈVE, *Inspecteur-Adjoint.*

### COLLÈGE DE LA VISITATION

- Recteur* : le R. P. FRANÇOIS-XAVIER DURAZZO.  
*Préfet de discipline* : le R. P. JEAN A. CARREGA.  
*Préfet des études* : le R. P. JÉRÔME RAFFO.  
*Directeur spirituel* : le R. P. ALBERT CENTURIONE.  
*Procureur* : le R. P. FRANÇOIS IBA.

PROFESSEURS

*Philosophie* : le R. P. AUGUSTIN HUCHEROT.

*Physique* : le R. P. JEAN-BAPTISTE POLESE.

*Histoire naturelle* : le R. P. NICOLAS CARINI.

*Histoire civile* : le R. P. FIDÈLE SAVIO.

*Mathématiques* : CHARLES BONANNI.

*Litt. Latine, Grecque et Italienne* : le R. P.  
JÉRÔME RAFFO.

*Litt. Française* : le R. P. AUGUSTIN HUCHEROT.

CLASSES DU GYMNASE

*Humanités* : ALPHONSE CERASOLI.

*Quatrième* : DOMINIQUE DE MEIS.

*Troisième* : HILAIRE RINIERI.

*Deuxième* : JOSEPH CHIANDANO.

*Première* : JEAN PERCIBALLI.

*Eléments* : JOSEPH CONSOLINI.

LANGUE FRANÇAISE

1<sup>er</sup> *Cours* : Le R. P. NICHOLAS CARINI.

- 2<sup>e</sup> Cours: JÉRÔME CARAVELLO.  
3<sup>e</sup> id. HILAIRE RINIERI.  
4<sup>e</sup> id. DOMINIQUE DE MEIS.  
5<sup>e</sup> id. JACQUES COROMALDI.

LANGUES ANGLAISE ET ALLEMANDE

Le R. P. PH. DE MELHEM.

---

ÉCOLE APOSTOLIQUE

*Directeur* : le R. P. SAN MARZANO.

*Ministre* : le R. P. DOMAINE.

Les élèves de cette école suivent les cours du Collège de la Visitation.

---

ÉCOLES PRIMAIRES DES GARÇONS

DIRIGÉES PAR LES FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

*Directeur* : Frère THADÉE DES ANGES.

*Classe d'Honneur* : F. THÉOBALD.

id. F. TINIDOR.

<i>Grand'classe :</i>	F. SYMPHRONIS.
2 <sup>e</sup> <i>id.</i>	F. STEPHANUS.
3 <sup>e</sup> <i>id.</i>	F. SIMILIEN.
4 <sup>e</sup> <i>id.</i>	F. HECTOR.
5 <sup>e</sup> <i>id.</i>	F. GUSTAVE
<i>Econome :</i>	F. AUGUSTIN.

PENSIONNAT DE DEMOISELLES

DIRIGÉ PAR LES DAMES DE SAINT-MAUR

M <sup>mes</sup>	Sœur S <sup>te</sup> -AGATHE, <i>Supérieure.</i>
	Sœur S <sup>t</sup> -MARTIN, <i>Classe du Pensionnat.</i>
	Sœur S <sup>te</sup> -URSULE, <i>id.</i>
	Sœur S <sup>te</sup> -ZÉNOBIE, <i>1<sup>re</sup> de l'Externat.</i>
	Sœur S <sup>t</sup> -ÉLIE, <i>2<sup>e</sup> id.</i>
	Sœur S <sup>te</sup> -MARTINE, <i>3<sup>e</sup> id.</i>
	Sœur S <sup>t</sup> -MARTIN, <i>Professeur d'Italien.</i>
M <sup>lles</sup>	BAERST, <i>Prof. de Piano et d'Allemand.</i>
	RIZAN, <i>Auxiliaire.</i>

ÉCOLES PRIMAIRES DES FILLES

M <sup>mes</sup>	Sœur S <sup>te</sup> -AGATHE, <i>Supérieure.</i>
	Sœur S <sup>t</sup> -TIBURCE, <i>1<sup>re</sup> classe.</i>
	Sœur S <sup>t</sup> -AMAT. <i>1<sup>re</sup> id. supplém.</i>

M<sup>mes</sup> Sœur S<sup>t</sup>-GRATIEN, 2<sup>e</sup> classe supplém.  
Sœur S<sup>t</sup>-NORBERT, 3<sup>e</sup> id.  
Sœur S<sup>te</sup>-CATHERINE, 4<sup>e</sup> id.

SALLES D'ASILE

*Salle d'asile de Monaco.*

M<sup>me</sup> Sœur S<sup>t</sup>-EVRARD.

*Salle d'asile des Moulins.*

M<sup>me</sup> Sœur S<sup>t</sup>-PAULIN.

ORPHELINAT

M<sup>lle</sup> DU BOURGET, *Directrice.*

---

## MARINE

---

### CONSEIL MARITIME ET SANITAIRE

S. Exc. M. le Baron DE BOYER DE SAINTE-SUZANNE, *Président.*

MM. le Chevalier ALAUZET.  
le Chevalier DE CASTELLET.  
le Comte GASTALDI.  
le Docteur COULON.  
REBUFAT, *Capitaine du Port,*  
*Secrétaire.*

### OFFICIERS DU PORT

MM. REBUFAT, *Capitaine du Port.*  
Ch<sup>er</sup> de la Légion d'Honneur ; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre  
du Medjidié de Turquie.  
LOUIS DE MILLO, *Lieutenant du Port.*

---

M. EFFISIO ROASIO, *Capitaine du Port honoraire.*

---

MM. ANGE MÉDECIN, *Maitre du Port,*  
THOMAS CIAIS, *Gardien id.*

---

M. PASCAL GINDRE, *Garde d'Artillerie.*

## SURETÉ PUBLIQUE

---

### POLICE

*Directeur de la Police.*

- MM. ANTOINE ANGELI,  
Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de Charles III d'Espagne.  
MIGNUCCI, *Commissaire-Adjoint, Secrétaire.*

*Commissaires de Police.*

- MM. JÉRÔME SALICETI, à Monaco.  
JACQUES BARBAT, à la Condamine.  
PIERRE ROUSTAN, à Monte Carlo.

### CARABINIERS

- MM. le Capitaine MUSSLY, *Commandant,*  
Ch<sup>er</sup> de la Légion d'Honneur; Com. du Nichan  
Iftikhar de Tunis; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

MM. TISSERANT, *Adjudant*,  
SOULARD, *Maréchal des logis Chef*.  
Ch<sup>er</sup> de la Légion d'Honneur.

POMPIERS

MM. ARDOIN, *Capitaine*,  
Ch<sup>er</sup> de la Légion d'Honneur.

---

FINANCES

—

*Trésorier Général des Finances.*

M. ANTOINE LOMBARD.

ENREGISTREMENT, TIMBRE  
ET CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES

MM. WURMSER, *Directeur.*

RAISSEGUIER, *Receveur.*

DOMAINES

M. ANTOINE LOMBARD, *Receveur.*

TABACS

M. LUCIEN BELLANDO DE CASTRO, *Entreposeur.*

POSTES

- MM. FRÉDÉRIC MICHELIS, *Receveur*.  
ALEXANDRE FABRE, *Commis*.  
FÉLIX BARNOIN, *Surnuméraire*.

TÉLÉGRAPHES

*Bureau de Monaco.*

- MM. ANTOINE FONTENELLE, *Receveur*.  
CÉSAR MASCLÉ, *Employé*.  
N. *id.*

*Bureau de Monte Carlo.*

- MM. JULES DEVRED, *Receveur*.  
BERNARD BLANCHER, *Employé*.  
JOSEPH CHATENIER, *id.*  
ARMAND ROSS, *id.*

DOUANES

- MM. VIEILLARD, *Receveur*.  
SPITALIER, *Lieutenant*.
-

## SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

---

MM. HENRI DE PAYAN, *Commissaire du Gouvernement,*

O. de l'Ordre de St-Charles; G. O. du Nichan Iftikhar de Tunis; Com. de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire le Grand; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare d'Italie; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de Charles III d'Espagne; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de Léopold de Belgique.

---

HENRI WAGATHA, *Directeur Général.*

MONTÉGUT, *Administrateur.*

JAUDAS, *id.*

REIS, *id.*

---

CHARLES VIDAL, *Commissaire spécial,*

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre d'Isabelle la Catholique d'Espagne; O. du Nichan Iftikhar de Tunis.

ORCHESTRE DU CASINO

MM. ROMÉO ACCURSI, *Chef d'orchestre.*

DELPECH, *Second Chef.*

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

MM. le Ch<sup>er</sup> DE LOTH, *Président.*

JEAN BLANCHY, *Trésorier-Archiviste.*

ADOLPHE BLANCHY, *Secrétaire.*

GAETAN BARRAL, *Commissaire-Rapporteur.*

JEAN TESTA, *Chef de musique.*

LAURENT AUREGLIA, *Sous-Chef.*

—

MÉDECINS

MM. le docteur L. COLIGNON.

le docteur GUILLAUME COULON,

MM. le docteur GUEIRARD.  
le docteur KUNEMANN.  
le docteur PALVADEAU.  
le docteur PICKERING.

---

CHIRURGIENS-DENTISTES

MM. ASH, *Chirurgien-Dentiste de S. A. S. le Prince.*  
LEMAIRE.  
PETER LEMONNIER.

---

SAGES-FEMMES

M<sup>me</sup> LOUISE LINGERI.  
M<sup>lle</sup> ADÈLE LINGERI.  
M<sup>me</sup> TRENQUIER.

---

JOURNAL DE MONACO

M. DALBERA, *Gérant.*

## NOTICE HISTORIQUE

### SUR LA MAISON GRIMALDI

---

- 968 — Grimaldi I<sup>er</sup>, Seigneur d'Antibes, reçoit Monaco en souveraineté de l'Empereur Othon I<sup>er</sup>.
- 980 — Giballin, son second fils, reçoit en Seigneurie, de Guillaume I<sup>er</sup>, comte de Provence, le golfe de St-Tropez, qui prend le nom de *Grimaud*. Crispin, son troisième fils, se retire en Normandie, patrie de sa mère Crispine; c'est de lui que descendent les Grimaldi des Vardes dans le pays de Caux, les Barons du Bec et les Marquis de la Beauce.
- Guy, son successeur à Monaco, s'allie avec la République de Gênes, qui le fait amiral de ses forces maritimes.
- 1070 — Hugues, Prince de Monaco, fait couper le nez et les oreilles au capitaine Antinopes, qui avait volé les reliques de sainte Dévote.
- 1085 — Grimaldi II, avec Robert Guiscard, délivre Grégoire VII, assiégé dans Rome par l'Empereur Henri IV, qu'il avait excommunié.
- 1110 — Grimaldi II, ne se croyant pas en sûreté à

Monaco à cause des guerres civiles qui agitaient l'Italie, quitte cette forteresse et se retire à Gênes.

- 1191 — L'Empereur Henri IV donne le rocher de Monaco aux Génois.
- 1200 — Obert, Prince de Monaco, surnommé le Père des Grimaldi. Son fils Nicolas fonde la branche des Grimaldi du Piémont. Obert, son second fils, est la première souche des Grimaldi de Châteauneuf et de Gattières dans le Comté de Nice, qui se sont éteints au XV<sup>e</sup> siècle.  
Guidon, son troisième fils, donne l'origine aux Grimaldi de Gênes, tant de la branche dite *del Castro* que de celle dite *Cavallerone*.
- 1215 — La République de Gênes envoie Falconne du Castel pour fortifier Monaco et y bâtir les quatre tours du Palais qui existent encore aujourd'hui.
- 1219 — Grimaldi IV, à la tête de plus de 150 bâtiments génois, fait la conquête de Damiette avec Alphonse, neveu de l'Empereur d'Orient.
- 1241 — Raymond Béranger V, comte de Provence, qui s'était emparé du fort de Monaco, le restitue à la République de Gênes, en vertu d'une convention.
- 1270 — Audar, fils du Prince François I<sup>er</sup>, épouse Astruge Balbe, héritière de la baronnie de Beuil, et devient par là la souche des Grimaldi, Barons de Beuil, qui se sont éteints dans le XVIII<sup>e</sup> siècle.
- 1275 — Raynier I<sup>er</sup> est décoré par Charles II, Roi de Jérusalem et de Sicile, d'une ceinture militaire en or pesant 260 livres, pour lui avoir fourni

- un prompt secours dans la guerre contre les Siciliens.
- 1304 — Raynier II, après avoir défait le Comte de Flandre sur mer, l'amène prisonnier à Paris et y est reçu en triomphe par le Roi Phillippe le Bel et toute sa cour.
- 1310 — François Grimaldi, frère de Raynier II, délivre Monaco, dans la nuit de Noël, de la tyrannie des Gibelins.
- 1338 — Charles I<sup>er</sup>, dit le Grand, achète de Nicolas Spinola, chef des Gibelins, les terres que ceux-ci possédaient encore dans la Principauté.
- 1346 — Charles I<sup>er</sup> achète Menton d'Emmanuel V pour la somme de 16,000 florins d'or.
- 1355 — Charles I<sup>er</sup> achète Roquebrune de Guillaume-Pierre Lascaris, comte de Vintimille, pour la somme de 16,000 florins d'or.
- 1378 — Raynier III fait arrêter, à Menton, les cardinaux qui suivaient l'antipape Clément VII à Avignon, et les contraint de restituer les reliques et la verge de Moïse, qu'ils avaient emportées avec eux de Rome.
- 1396 — Raynier III, avec le secours du maréchal de Boucicaud, Gouverneur de Gênes pour la couronne de France, reprend Monaco sur les Barons de Beuil, qui s'y étaient introduits par trahison.
- 1428 — Les Coseigneurs de Menton et Roquebrune se donnent au duc de Milan et lui prêtent hommage pour les susdites villes.
- 1446 — Louis, Duc d'Orléans, obtient du Prince Jean I<sup>er</sup> d'arborer son pavillon sur une des quatre tours du palais, moyennant la somme de 200

ducats d'or par mois. Il lui offre d'acheter la Principauté pour 12,000 écus d'or.

- 1448 — Jean I<sup>er</sup> se met sous la protection du Duc de Savoie et lui donne Roquebrune et la moitié de Menton, dont il est immédiatement inféodé par le Duc.

Agrégation des nobles familles de Cebà et d'Oliva au nom de Grimaldi.

- 1450 — Le Prince Jean et Catalan, son fils, font la guerre aux Catalans, qui refusaient de payer le droit du port de Monaco, auquel étaient assujettis tous les bâtiments marchands qui passaient devant la place du couchant au levant. Ce droit était de 2 pour 100.

- 1457 — Lambert Grimaldi, second fils de Nicolas, Seigneur d'Antibes, épouse Claudine, fille et unique héritière de Catalan, et devient par la Prince de Monaco.

- 1458 — Lambert se met sous la protection de René, Roi de Jérusalem et de Sicile, comte de Provence, qui envoie à Monaco 50 arbalétriers pour la défense de la place.

- 1463 — Lambert fait acquisition du comté de Vintimille, que Charles I<sup>er</sup> et Raynier III, ses prédécesseurs, avaient possédé.

- 1466 — Menton et Roquebrune se révoltent contre Lambert et se donnent au duc de Savoie. Amédee IX les rend à leur prince légitime.

- 1470 — Menton et Roquebrune se donnent au Duc de Milan.

Lambert s'en rend maître par la force des armes.

- 1488 — Lambert se met sous la protection de la France.

- 1492 — Le Père Martin, de Bologne, fonde le couvent de Carnolès.
- 1502 — Jean II fait bâtir le superbe château de Menton. Il épouse Antoinette de Savoie, fille du Duc Philippe II.
- 1506 — Les Génois assiègent Monaco avec une armée de 14,000 hommes; le Prince Lucien leur oppose une résistance héroïque, et le siège est levé trois mois après.
- 1511 — Louis XII veut réunir Monaco à la couronne de France; il fait conduire le Prince Lucien dans le château de la Rochette, de Milan, et ne le met en liberté qu'après quinze mois de prison.
- 1515 — Lucien achète, pour la somme de 5,000 écus d'or, les droits qu'Anne Lascaris, comtesse du Villars et de Tende, avait sur Menton, et dès lors cette ville ne reconnaît plus que Lucien pour son seigneur.
- 1523 — Barthélemy Doria, seigneur de *Dolceacqua*, assassine le Prince Lucien, son oncle. Ses fiefs sont dévolus à l'Evêque Augustin Grimaldi, tuteur des enfants de Lucien, par décret de l'Empereur Charles-Quint.
- 1524 — Augustin se met sous la protection de l'Espagne. La garnison espagnole à Monaco est commandée par le Prince.
- 1530 — Il achète du Duc de Savoie le château de Sainte-Agnès pour la somme de 4,000 écus d'or. Les habitants de ce lieu se révoltent contre Augustin, et le Duc de Savoie, afin de calmer les esprits, reprend le château pour la même somme.
- 1534 — Condamnation de Baptiste Canobbio de Monaco,

qui voulait livrer la place au pouvoir des Français.

- 1537 — Etienne Grimaldi, connu sous le nom de Gubernant, Gouverneur Général, fait bâtir l'église de Saint-Nicolas de Monaco, élever les remparts de la ville, et s'illustre par sa sagesse dans le gouvernement et sa fidélité à son Prince.
- 1582 — Les Français tentent de s'emparer de Monaco; ils sont repoussés.
- 1596 — César Arnauld, de Monaco, gagné par le Duc de Guise, Gouverneur de Provence, qui lui promet 50,000 livres s'il lui livre Monaco, débarque au port de Mala avec 400 hommes et donne l'assaut à la ville; il est repoussé.
- 1605 — Traité entre le Prince de Valdetare, tuteur d'Honoré II, et le Comte de Fuentes, Gouverneur de Milan, par lequel S. M. C. s'oblige à tenir à Monaco une garnison de 500 hommes.
- 1612 — Procès pour la béatification de Thomas Schiavone, mort en odeur de sainteté, au couvent de Carnolès.
- 1619 — Fondatiou de l'église de Saint-Michel de Menton, sous Honoré II.
- 1631 — Vœu solennel pour cent ans d'une procession générale, le jour de la présentation, pour faire cesser la peste qui ravageait la ville et ses environs.
- 1641 — Traité de Péronne entre Louis XIII et le Prince Honoré II.  
Honoré II chasse les Espagnols de Monaco et se met sous la protection de la France.  
Manifeste d'Honoré II aux puissances de l'Europe pour justifier sa conduite.

1642 — Louis XIII donne à Honoré II le Duché-Pairie de Valentinois, le Comté de Carladez, les Baronnie de Buis, de Calvinet, la terre et Seigneurie de Saint-Remy, en compensation des biens qu'il possédait en Espagne, à Naples, à Milan, et dont le Roi d'Espagne venait d'ordonner la confiscation.

Son fils Hercule reçoit le Marquisat des Baux.

Titres de noblesse accordés par le Roi aux familles Rey et Monléon.

1643 — Le Comte d'Alès, Gouverneur de Provence, et la Comtesse son épouse, tiennent à Monaco, sur les fonts baptismaux, au nom de Louis XIV et de la Reine Mère, Louis, petit-fils d'Honoré II.

1647 — Impression du livre intitulé: *Genealogica et historica Grimaldæ Gentis arbor*, par l'avocat de Venasque Ferriol.

Escadre de cinq galères à Monaco, accordées par Louis XIV à Honoré II, avec 24,000 livres par an pour la solde et l'entretien de cent hommes dans chacune d'elles.

1648 — Congrès de Munster, où l'on déclare légitime la résolution prise par Honoré II de chasser les Espagnols de Monaco.

1652 — La célébrité de N.-D. de Laghet commence avec Hyacinthe Casanova de Monaco, qui le premier y fut guéri miraculeusement de ses infirmités par l'intercession de la Sainte-Vierge.

1663 — Fondation du couvent de la Visitation de Monaco par le Prince Louis I<sup>er</sup> et la Princesse Charlotte-Catherine de Grammont, son épouse. Leur fille aînée y prend l'habit.

- 1668 — Louis I<sup>er</sup> donne à la Principauté des statuts pour la régir.
- 1678 — Mariage du Prince Antoine I<sup>er</sup> avec Marie de Lorraine Armagnac
- 1701 — Mort de Louis I<sup>er</sup> à la fin de sa glorieuse ambassade de Rome au nom de Louis XIV. Ce Prince contribua beaucoup au testament de Charles II, qui appela à la couronne d'Espagne Philippe, duc d'Anjou, second fils du Dauphin de France.
- 1705 — La tour de la Turbie est minée par les Français. Louis XIV donne la Turbie au Prince Antoine; le traité d'Utrecht de 1713 la restitue à la Savoie.
- 1707 — Grands préparatifs du Prince Antoine, dans la crainte d'un siège par les Austro-Savoyards : les femmes, les enfants, les vieillards quittent la ville. Ces craintes ne se réalisent pas.
- 1715 — Mariage de la Princesse Louise-Hippolyte, fille aînée d'Antoine I<sup>er</sup>, avec Jacques-Léonor de Goyon, sire de Matignon, de la Roche-Guyon, Comte de Thorigny, qui prend le nom et les armes des Grimaldi, et devient par là Duc de Valentinois. Louis XIV nous apprend la haute noblesse de la famille de Matignon lorsqu'il dit :
- « Par les alliances illustres où cette maison  
« a eu l'avantage d'être entrée, le Comte de  
« Thorigny a l'honneur d'être issu en droite li-  
« gne des maisons de Chàlon, de Bourgogne,  
« d'Hochberg, d'Orléans, de Longueville, de  
« Rohan, d'Estoutteville, de Luxembourg, de  
« Bretagne, de Savoie et de Bourbon. Jacques,

- « Comte de Matignon, son père, étant arrière-  
« petit-fils de Marie de Bourbon, fille de Fran-  
« çois de Bourbon, Prince du sang de France,  
« oncle d'Antoine de Bourbon, Roi de Navarre,  
« père de Henry IV, notre quatrième aïeul. »
- 1746 — Adhémar de Lantagnac, Gouverneur de Menton,  
sauve la ville d'un bombardement.  
Honoré III est blessé au genou à la bataille de  
Mæstricht.
- 1747 — L'Infant d'Espagne et le Duc de Modène vien-  
nent à Monaco, et y admirent la beauté et  
la richesse du Palais du Prince.
- 1749 — Arrivée d'Honoré III à Monaco, après la Paix  
d'Aix-la-Chapelle. On forme deux compagnies  
pour ses gardes d'honneur, une de cadets à  
Monaco, l'autre de grenadiers à Menton.
- 1757 — Honoré III épouse Marie-Catherine Brignole,  
nièce du Doge de Gênes. Arrivée de cette  
Princesse à Monaco.
- 1760 — Traité entre le Roi de Sardaigne et le Prince  
Honoré III sur les limites des territoires de  
Monaco et de la Turbie.
- 1792 — Décret de la Convention nationale de France  
qui réunit la Principauté de Monaco au terri-  
toire de la République Française, pour faire  
partie du Département des Alpes-Maritimes.
- 1814 — Traité de Paris qui rétablit la Principauté de  
Monaco dans ses anciens rapports avec la  
France.  
Honoré IV rentre en possession de la souverai-  
neté de ses ancêtres.
- 1815 — Traité qui met la Principauté de Monaco sous  
la protection du Roi de Sardaigne.

- 1817 — Traité et Convention entre le Prince Héréditaire de Monaco, Administrateur Général de la Principauté, et le Roi de Sardaigne, touchant la garnison, la fabrique du tabac, etc.
- 1819 — Avènement d'Honoré V à la couronne de Monaco.  
Introduction dans la Principauté des Codes Français. Institution d'un Conseil d'Etat. Création d'un Tribunal Supérieur et de Justices de Paix. Création d'ateliers de dentelles, d'une manufacture de rouenneries et d'une filature de coton.
- 1820 — Fondation d'une maison de secours.
- 1841 — Avènement de Florestan 1<sup>er</sup>. Création de salles d'asile et d'ateliers de charité. Réorganisation des écoles.
- 1846 — Mariage du Duc de Valentinois, Prince Héréditaire, avec la Comtesse Antoinette de Mérode.
- 1847 — Troubles à Menton. Attitude énergique du Prince Héréditaire dans cette ville.
- 1848 — Proclamation de Menton et de Roquebrune comme villes libres. Le Prince Héréditaire nommé Administrateur général de la Principauté.
- 1856 — Avènement de Charles III, Prince Souverain régnant. Ce Prince, par le traité du 2 février 1861, cède à la France les villes de Menton et de Roquebrune.
- 1865 — Union Douanière avec la France.
-

## LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

EN 1880.

---

Un de nos hôtes habituels, écrivain d'esprit et de talent, et qui, il y a vingt ans, venait assidûment, tous les hivers, se reposer à Monaco des lutttes et des fatigues du journalisme militant, pronostiquait déjà, à cette époque, l'avenir de notre Principauté :

« Nice est une ville, dit-il, Monaco est un bosquet, un nid, une corbeille de fleurs, un décor d'opéra peint par la nature, qui s'y entend mieux que Cambon et Cicéri. Le Souverain, jeune encore, est formé à toutes les élégances parisiennes, et son Palais, qui fut autrefois et qui semble vouloir redevenir le Versailles de la Méditerranée, se souvient d'avoir vu les femmes les plus élégantes du XIV<sup>e</sup> siècle et Dante, proscrit, gravir ses escaliers de marbre. La Princesse

Mère et la belle Princesse Florestine, adorées du pays, font revivre à Monaco les traditions de ces temps poétiques. Aucun personnage de distinction ne visite Nice sans rechercher l'honneur d'être admis dans ce Palais, où la sévérité de l'étiquette est tempérée par la plus gracieuse affabilité. Aussi, la Principauté prend-elle un développement incessant. Toutes ces contrées aiment et bénissent la France, et, le chemin de fer aidant, on peut prédire à cette partie du littoral de la Méditerranée une vogue brillante et durable. »

La Principauté, malgré le développement que constatent ces lignes, était, quand elles furent écrites, un Etat bien petit, comparé à ce qu'il est aujourd'hui. A part la capitale, qui comptait une population fixe de 1,200 habitants environ, les quartiers de la Condamine et des Speluges, qui forment en ce moment deux véritables villes, ne possédaient que de rares habitations; les endroits cultivables étaient utilisés pour la culture des oliviers, des citronniers et des orangers.

La transformation tout entière du pays est l'œuvre de Charles III; ce Souverain résolut de mener de front le relèvement matériel et moral de son peuple.

Né le 18 décembre 1818, Charles III fit, en

France, de sérieuses études au collège Henri IV. Doué des hautes qualités que Dieu réserve à ses élus, le jeune Duc de Valentinois avait prouvé, dans maintes circonstances, du vivant du Prince Florestan I<sup>er</sup>, une virilité au-dessus de son âge ; aussi, la mort de son père, en lui confiant, avec le trône, la lourde charge d'un gouvernement, le trouva-t-elle prêt à assumer la responsabilité souveraine. Il avait, d'ailleurs, près de lui, pour le soutenir dans les épreuves dont, hélas ! ne sont point exempts les grands de la terre, une mère sainte et vénérée qui, par son précieux concours, devait lui attacher l'amour de tous ses sujets.

Fort de ses droits, dévoué à ses devoirs, animé du zèle le plus ardent pour le bonheur de son peuple et la prospérité de son pays, il marcha prudemment, mais avec confiance, dans l'avenir. — *Deo juvante!* — Dieu lui prouva qu'il avait raison.

Par sa situation topographique, enclavé entre deux grands Etats, Monaco, qui eut, pendant des siècles, à souffrir des luttes sanglantes que se livraient ses voisins, était aussi bien placé pour profiter des bienfaits de leur civilisation. C'est surtout au XVI<sup>e</sup> siècle que la Principauté se ressentit heureusement de cette position géographique.

L'Italie était alors dans l'enfantement d'un art nouveau : en architecture, les ornements d'origine grecque et romaine, mêlés à ceux d'une fantaisie que le bon goût dirigeait, remplaçaient, dans les monuments religieux et civils, l'ornementation sobre et sévère des âges précédents. Une révolution heureuse s'opérait dans la peinture, dans la sculpture et dans la littérature ; Michel-Ange achevait le dôme de Saint-Pierre, Raphaël créait ses divines madones ; Dante, Pétrarque, Boccace, avaient régénéré et immortalisé la langue italienne ; Machiavel, l'Arioste, le Tasse, continuaient leur œuvre impérissable.

La Renaissance, en attirant de France en Italie ou d'Italie en France une pléiade d'artistes dont les noms ont illustré cette époque, jeta la Principauté dans le mouvement des sciences et des arts. Presque tous, peintres, sculpteurs, architectes, se rendant à Rome ou à Florence, s'arrêtaient au port d'Hercule ; ils admiraient le Palais des Grimaldi, nos sites, notre climat ; tout semblait ici les inviter et les retenir, et plusieurs ont laissé parmi nous des traces précieuses de leur passage. Ainsi les peintures murales, les fresques, les panneaux de Lucas Congiogo, de Carlone, de Car-

ravage, de Ferrari, de Girolamo Curti ; tous ces artistes se félicitaient de l'accueil libéral que leur faisaient les Princes de Monaco ; le peintre Hilaire Pader, auteur du poème *la Peinture parlante*, disait du Prince Honoré I<sup>er</sup> : « C'était un seigneur bien fait, sage, vaillant, ami des lettres, et qui savait beaucoup. » Saint-Simon a célébré également la magnificence des Princes de Monaco qui donnaient à tous les artistes une royale hospitalité.

Durant le siècle suivant, on constate un temps d'arrêt dans l'essor que nous venons de signaler. Les grands événements qui se produisirent en Europe, et surtout en France, absorbèrent, pour ainsi dire, la Principauté.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Monaco donna le jour à plusieurs artistes, entr'autres le célèbre sculpteur baron Bosio (1), le musicien Langlé (2), maître de Dalayrac. Citons encore Emmanuel Gonzales, romancier, aujourd'hui président honoraire de la Société des Gens de Lettres, à Paris, dont la Principauté s'honore à juste titre. D'autre part, les Souverains favorisaient aussi, au-

(1) Né en 1767 ; mort à Paris, le 29 juillet 1845.

(2) Né en 1741.

tant qu'il était en leur pouvoir, les entreprises industrielles. On sait qu'Honoré V créa quelques fabriques et ateliers de dentelles, de cha-peaux, d'étoffes de coton, etc.

A ces efforts succédèrent, sous le règne du Prince Florestan I<sup>er</sup>, d'autres essais, des améliorations de toutes sortes. Peu à peu, la Principauté reçut des institutions, des tribunaux, des administrations, un gouvernement enfin qui lui fit prendre une honorable place dans le groupe des nations civilisées ; il restait à lui donner les moyens d'atteindre le niveau intellectuel et littéraire des autres peuples européens.

Cette noble tâche était dévolue au Prince Charles III. Ce Souverain, ami des Lettres et des Arts, donna d'abord l'instruction gratuite à ses sujets ; puis, par Lui-même ou à la faveur de ses encouragements, dota le pays d'œuvres et d'établissements artistiques ou industriels dont nous allons brièvement faire l'énumération, en constatant les progrès accomplis par chacun d'eux depuis leur création.

I

La Poterie artistique de Monte Carlo, dont

les succès ont été constatés à deux reprises différentes, n'est fondée que depuis 1872.

C'est de cette époque que datent également les efforts, les progrès, nous dirons même la renaissance de la poterie émaillée. Si l'on remonte, en effet, à une dizaine d'années seulement, on constate que les fabriques de céramique s'en tenaient toujours à la peinture à l'essence et à l'eau sur des émaux plombifères et stannifères, comme au siècle dernier. Puis la chimie, en enrichissant, par de laborieuses recherches, la palette des émaux d'une quantité de nuances variées à l'infini, en trouvant les émaux sous glaçure, donna l'idée de perfectionner les poteries et de créer des types nouveaux.

De ces essais sortit le genre fantaisiste dont nous admirons les échantillons à Monte Carlo.

On n'abandonna pas les formes anciennes gallo-romaine, étrusque, grecque, arabe et autres, qu'il faut toujours consulter; mais on tenta de les rajeunir, on chercha l'originalité dans le décor, et les procédés chimiques venant en aide au goût et au talent du jour, on réussit à redonner à la poterie artistique et industrielle une vogue qui s'accroît chaque jour davantage.

L'établissement de Monte Carlo commença modestement par de charmants petits travaux :

des vases, des paniers, des hottes, des gourdes et autres objets imitant les articles de vannerie. Rien de plus délicat que ces poteries qu'on dirait faites de l'osier le plus souple et qui sont ornées de fleurs délicatement modelées et brillant de couleurs vives et naturelles.

Cette production de fleurs en argile devint bientôt une spécialité pour nos céramistes, qui atteignirent rapidement, en ce genre, une perfection qu'il est impossible de dépasser, et qui ne se trouve que dans la porcelaine. Aussitôt connues, ces poteries gracieuses eurent un grand succès; elles sont désormais répandues partout: on les trouve même dans les Pyrénées et jusqu'en Allemagne.

Outre un atelier qui n'occupe pas moins d'une vingtaine d'artisans, la Poterie comprend, depuis un an, un laboratoire où s'apprêtent les émaux que la maison fait fabriquer elle-même.

La fabrication de la faïence doit être, surtout dans notre pays, considérée sous deux faces bien distinctes. D'une part, la céramique artistique destinée à la décoration des intérieurs, c'est-à-dire les vases, les fleurs, les statuettes, les tableaux, etc.; d'autre part, la céramique industrielle appliquée à l'ornementation extérieure, à l'architecture, comprenant les terres cuites de

couleur, les plaques émaillées, les mosaïques. Les artistes qui dirigent en ce moment la Poterie l'ont parfaitement compris, et l'on voit déjà à l'extrémité nord des magnifiques jardins de Monte Carlo, près le boulevard des Moulins, un élégant kiosque, recouvert de plaques émaillées et de couleurs diverses, fabriquées par M. Choiselat, et qui sont considérées comme un des plus importants essais de nos céramistes présents. Nous espérons que l'exemple sera promptement suivi.

Ce qui faisait du château de Madrid, — construit au bois de Boulogne en 1528, sur les ordres de François I<sup>er</sup>, et détruit en 1793, — un édifice à part, c'était le système général de sa décoration extérieure. Quelques parties de l'ornementation architecturale rappelaient l'Alcazar de Séville et l'Alhambra de Grenade. Sur les façades, on voyait des pièces de faïence émaillées en relief et de couleurs étincelantes, faites par un des Della Robia, de Florence. « Ce genre d'ornement, disait Léon Vaudoyer, architecte et critique de talent, distribué avec goût dans les diverses parties de cette architecture, devait produire un effet vraiment merveilleux. »

Si une semblable décoration était un sujet général d'admiration en France, que ne pro-

duirait-elle pas sous notre beau ciel et au milieu de ce paysage enchanteur qui nous entoure?

Dans notre pays de soleil, sous notre ciel pur et éblouissant, l'architecture colorée s'harmonise mieux avec la nature, est plus gaie, plus plaisante à la vue. Il est à désirer que nos architectes comprennent bien ces vérités et aident à les répandre dans l'esprit public. Notre contrée se prête merveilleusement aux colorations monumentales : nous avons le milieu, le décor, le cadre, où la nature n'a ménagé ni la grandeur des sites ni les contrastes des tons.

L'Orient, l'Inde, la Perse ont leurs palais, leurs temples artistement décorés d'émaux, de mosaïques; l'Espagne, l'Italie ont aussi, à certaines époques, pratiqué avec succès l'emploi de la terre cuite dans l'architecture.

Qu'on se figure toutes les villas de la Condamine, des Moneghetti, de Monte Carlo, des Moulins, revêtues de plaques et de colonnades en terre cuite colorée et émaillée, resplendissant au soleil, se détachant sur le fond vert sombre des caroubiers ou le gris argenté des oliviers séculaires !

De la Poterie au magasin d'objets d'art, la transition est naturelle ; c'est du reste dans ce

magasin que sont exposés et mis en vente les produits de nos céramistes.

Là se voient, à côté de délicieux travaux d'ivoire, glaces, boîtes, coffrets, en partie exécutés à Monaco, de remarquables pièces de marqueterie, des porcelaines de Saxe, de Chine, des terres cuites et des émaux d'Italie, etc.

Puis, dans une salle à part, les tableaux achetés par la Société industrielle : une remarquable toile signée Ingres : *le Cardinal Babiliena offrant sa nièce en mariage à Raphaël*, une des œuvres les plus réussies du grand maître ; un Joseph Vernet : *le Naufrage de Paul et Virginie*, tableau gravé ; un Feyen-Perrin : *le Printemps* (1871) ; les *Vierges de Lesbos*, d'Hamon : une esquisse originale du baron Gros : *Visite de Charles-Quint aux tombeaux de Saint-Denis* ; une marine de Gudin, des tableaux de genre signés Chavet, Fischer *e tutti quanti* ; des paysages, des fusains d'Appian, notamment une *Vue de Monaco*. Nous en passons et des meilleurs.

La peinture n'est pas seulement encouragée par la Société industrielle au moyen d'acquisition de toiles de grand prix, un vaste atelier, installé dans des locaux voisins de la Poterie, est encore gracieusement mis à la disposition

des artistes de passage. Parmi ceux qui ont laissé ici des souvenirs durables de leur talent, nous citerons MM. Jundt, dont les deux derniers tableaux occupent les extrémités de la galerie de l'atrium ; Léopold Durangel, qui a donné récemment une toile au Musée de Monaco : *La loi du travail imposée à l'humanité* ; Sellier, Landelle, Marsang, M<sup>me</sup> Verroust, M. Contini ; ajoutons encore M. Sprega, à qui sont confiées les fresques devant orner la chapelle du Palais, MM. Boulanger, Feyen-Perrin, Clairin, Lix, dont les noms nous appartiennent comme ceux de MM. Motte, Barrias, Monginot, Lenepveu, de la Vingterie, Cordier, Chaubaud, Doré, Sarah Bernhardt, etc., car leurs œuvres, peintures et sculptures, décorent la magnifique salle de Garnier.

Puisque nous parlons des artistes qui ont coopéré à l'édification du nouveau théâtre, disons un mot de l'architecture à Monaco.

La salle créée sur les dessins de Garnier, l'illustre auteur du Grand-Opéra de Paris, est conçue avec une entente supérieure de l'art. Par une audace qu'a justifiée le succès, l'architecte tint aussi peu compte que possible de l'ensemble harmonique, qu'il eût, d'ailleurs, été

bien difficile de trouver entre l'ancienne construction du Casino, bâtie dans le style des villas italiennes, et l'édifice à élever.

Nous ne pouvons tenter ici une description même succincte de l'œuvre de Charles Garnier, son dôme étincelant, sa façade hardie, aux proportions grandioses, ses tours élégantes, ses capricieuses mosaïques et toute cette décoration : figures allégoriques, faïences multicolores, groupes, statues, vases, candélabres, tous ces produits d'une imagination féconde et merveilleuse, font aujourd'hui l'admiration du monde entier. La féerique salle de spectacle,

Où tant d'or se relève en bosse,

qu'en la voyant pour la première fois on éprouve comme un éblouissement ; cette enceinte resplendissante, où sont réunies les plus grandes richesses artistiques, a été si souvent dépeinte et reproduite par la plume, le pinceau, le crayon et la photographie, que nous n'apprendrions rien à nos lecteurs, en ajoutant quelques détails à ce qui a déjà été dit et redit. Nous avons tenu à mentionner le monument de Garnier pour revendiquer la part incontestable qui revient à notre pays dans la conception de ce superbe édifice.

Nous l'avons maintes fois entendu répéter à l'architecte : la grandeur imposante de nos sites, la limpidité des cieux monégasques, l'immensité de la mer azurée qui baigne nos côtes, la végétation orientale des jardins qui entouraient l'artiste, tout l'inspirait, et, puissamment aidé par l'harmonie divine de ces productions enchanteuses de la nature, il s'abandonna librement à la poésie qu'elles font naître chez les âmes d'élite.

Le Prince Charles III, en témoignage de sa haute sympathie pour le beau talent de M. Charles Garnier, lui fit remettre, par S. A. R. Madame la Duchesse d'Urach-Wurtemberg, sa sœur, le jour de l'inauguration solennelle de la salle — le 25 janvier 1879 — la croix de Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles.

L'art architectural est aussi représenté, à Monaco, par deux monuments de premier ordre, que la Principauté doit à la pieuse sollicitude de son Souverain, la Cathédrale et l'église Saint-Charles. Chaque jour s'accusent davantage les proportions grandioses et la riche ornementation de la première. Le style roman convenait à ce temple de la foi, qui affirmera, dans les siècles futurs, le dévouement de notre peuple à Dieu et à l'Eglise, dévouement aussi inébranlable que le monument lui-même et que le roc sur lequel il est construit.

L'église Saint-Charles, dont on peut déjà apprécier les dimensions et l'élégante décoration, ne sera pas moins remarquable.

Elle est conçue dans le style de la Renaissance française, qui convenait le mieux à sa situation au centre du plus gracieux quartier de la Principauté. Ces deux belles églises sont dues à un architecte de talent, M. Lenormand, et son modèle de Cathédrale lui a valu un diplôme et une médaille d'argent à l'Exposition universelle de Paris de 1878.

A côté de ces grandes entreprises, de ces créations artistiques, se place un établissement plus modeste, mais dont les travaux ne sont pas moins intéressants au point de vue scientifique.

Les pays méridionaux ont toujours eu le monopole de la parfumerie. Ils le doivent à l'heureuse recherche qu'on a su faire des parfums légers que les fleurs et les plantes dégagent dans les contrées ensoleillées, comme la nôtre, et où règne sans cesse une température des plus douces.

Monaco et les richesses incomparables de sa flore, qui ne le cèdent en rien aux pays les plus favorisés, étaient recherchés longtemps avant même que les magnificences auxquelles notre

Principauté doit son universelle renommée aient été conçues. C'est à la Condamine que se trouvaient les jardins de l'ancienne et fameuse maison Rimmel, si connue à Paris et à Londres. C'est là que son modeste laboratoire de la Costa puisait les fleurs dont il distillait les parfums et dont il tirait ses essences de géranium, de jasmin, de bergamotte, de violette, d'héliotrope, etc.

Nous n'entrerons pas dans le détail des procédés employés aujourd'hui dans la fabrication de la distillerie. Cette description, trop longue du reste, n'intéresserait que médiocrement nos lecteurs; mais nous parlerons du laboratoire créé, il y a environ huit ans, par la Société industrielle de Monaco.

Pendant l'exposition du Concours régional à Nice, en 1874, un journal de cette ville disait :

« Appliquant à la distillation de tous les végétaux odoriférants qui croissent dans la Principauté de Monaco les procédés de fabrication les plus perfectionnés, et en employant les alcools les plus rectifiés, la Société artistique et industrielle est parvenue à élaborer les parfums les plus suaves et les plus délicats, à fabriquer des eaux de senteurs hors ligne : eau de lavande ambrée, eau de Cologne, extraits, essen-

ces, liqueurs, tout est également soigné. Ces résultats n'ont rien qui étonne celui qui visite ces ateliers, magasins, laboratoire, etc., où règne l'ordre le plus parfait jusque dans les moindres détails, et où les meilleures méthodes de fabrication sont appliquées à toutes les manipulations de ces substances aromatiques si variées et si délicates. »

C'est, en effet, un établissement modèle que le laboratoire de parfumerie et de distillerie de Monaco. Bien que resserrés entre la buanderie à vapeur, les gazomètres et le boulevard de la Condamine, les bâtiments qui le composent mesurent une superficie de près de 600 mètres carrés.

Le rez-de-chaussée, parfaitement aménagé, est exclusivement consacré à l'entrepôt des alcools et des matières premières. Au premier étage se trouvent les laboratoires, dont les fourneaux marchent au gaz : à gauche sont des salles meublées d'étagères et d'armoires, où des milliers de flacons et de bouteilles sont prêts à recevoir les produits sortant du laboratoire. Dans une autre partie du bâtiment sont les alambics de toutes dimensions qui servent à la manipulation.

Habilement dirigé par de savants chimistes, l'établissement de la Société industrielle a con-

quis avec rapidité les places les plus honorables aux expositions européennes ; celles de 1873 à Vienne et de 1878 à Paris l'ont justement mis en relief, et il marche de pair avec les principales maisons de France. La qualité des matières premières employées, l'excellence des produits ont été reconnues par les jurys de ces grandes assises internationales. A Paris, 3 médailles ont récompensé les progrès faits dans la parfumerie, les produits chimiques et les liqueurs par la distillerie de Monaco.

Le laboratoire ne produit pas seulement des extraits de plantes pour la parfumerie, il fournit aussi des produits pharmaceutiques très recherchés. La qualité de ses matières premières a été fort appréciée, à l'Exposition dernière, par le Jury, qui lui a décerné une médaille d'or. Un laboratoire d'essai, innovation des plus utiles pour le commerce, a été récemment adjoint à celui de la Société industrielle.

La typographie ne pouvait manquer de suivre, chez nous, l'heureuse impulsion donnée aux autres arts. Un matériel des plus soignés, l'élégance et la variété des types, le soin apporté à la composition et au tirage, font, de l'Imprimerie de Monaco, un établissement qui peut

être comparé aux meilleures typographies des grandes villes voisines.

Tous les ouvrages sortis des presses monégasques se font remarquer par une irréprochable exécution. Les *Annuaire*s de la Principauté (1), publication officielle et littéraire traitée avec élégance et exactitude, ont obtenu rapidement la faveur du public. Aussi utiles aux étrangers par les renseignements qu'ils contiennent qu'aux habitants qui y puisent les indications nécessaires au commerce, ces charmants volumes, reliés avec goût, sont chaque année plus recherchés.

Parmi les livres dont l'Imprimerie peut à bon droit se prévaloir, il faut citer en première ligne les *Notes d'un curieux*, trois volumes qui, dit le rapport du Commissaire du Gouvernement à l'Exposition, témoignent d'une profonde érudition sur les matières de la curiosité, d'un style élégant et facile et d'un goût délicat. Les *Notes d'un curieux* ont obtenu à Paris un succès du meilleur aloi. Signalons aussi les *Institutions et les Lois de la Principauté* de

(1) Années 1877, 1878, 1879, 1880; un premier essai d'annuaire avait été tenté, en 1834, par l'abbé Gauvin, directeur du collège de Monaco, mais il n'eut pas de suite.

Monaco, par M. Paul Schœffer, ouvrage très recommandable et qui a été utilisé par tous les écrivains qui se sont occupés de notre pays.

Nous ne quitterons pas l'imprimerie sans dire un mot du journal. Fondé le 30 mai 1858, la feuille officielle de Monaco s'est toujours fait remarquer, non-seulement par le soin apporté à sa rédaction, confiée à des écrivains de talent, tels que MM. Lucas, Bouchery, Delière, Marcade, Giscard, Chambon, Gabrié, Mouton, auxquels elle doit d'avoir pris une place honorable dans la presse, elle mérite aussi d'être signalée parmi les œuvres typographiques les mieux entendues.

Les actes du Gouvernement et l'histoire du pays se trouvent tout entiers dans cette collection, qui, depuis vingt-deux années, retrace, avec un légitime orgueil, les faits importants, les améliorations, les transformations accomplis dans la Principauté et où, dans chaque numéro, le lecteur retrouve avec admiration la constante sollicitude d'un Prince qui, tout en gardant intactes l'autonomie de la Principauté et l'indépendance de ses sujets, a su les conduire, à force d'habileté et de sagesse, dans les voies du bonheur et de la prospérité.

Si la peinture, la sculpture, l'architecture, la céramique, la typographie ont trouvé, à Monaco, une protection puissante et éclairée, à laquelle doivent être attribués les perfectionnements réalisés, que n'aurons-nous pas à dire de la musique, cet art qui peut être considéré comme la manifestation la plus merveilleuse des efforts de l'homme pour s'élever vers la poésie, vers l'idéal?

Un nombreux orchestre (quatre-vingts musiciens) que nous envierait les principales scènes, dirigé par un chef émérite, M. Roméo Accursi, et dont font partie des solistes distingués, exécute deux fois par jour les morceaux choisis du répertoire classique des compositeurs italiens, français ou allemands, ainsi que ceux du répertoire moderne. Les chefs-d'œuvre d'Haydn, de Mozart, de Beethoven sont interprétés de concert avec ceux de Rossini, d'Auber, de Bellini, de Donizetti, de Gounod, de Verdi et autres. Les illustrations du monde lyrique, secondées par cet orchestre, sont chaque année engagées à grands frais pour nous faire entendre les immortelles créations des maîtres.

C'est ainsi qu'il nous a été donné d'applaudir, l'hiver dernier, Faure et M<sup>me</sup> Miolan-Carvalho, ces deux célébrités de la scène lyrique fran-

gaise. On gardera longtemps à Monaco le souvenir des représentations données par ces deux grands artistes : *Faust*, *Mireille*, la *Favorite*, *Roméo et Juliette*, *Don Juan*, le *Châlet*. Admirablement secondés par MM. Berardi, Duchesne et Blum, M<sup>mes</sup> Fechter, Reine et les chœurs de la troupe Cohen, M<sup>me</sup> Carvalho et M. Faure ont obtenu ici un succès sans égal.

Quant aux artistes qui se sont fait entendre dans nos concerts, la nomenclature en serait trop longue; aussi nous contenterons-nous de citer parmi les instrumentistes: Sivori, Turban, Godefroid, Hasselmans, Piédeleu, Viardot, Tafanel, Weingaertner, Voyer, de Nagornoff, Grünfeld, Batta, Hollmann, et, parmi les chanteurs et cantatrices, M<sup>mes</sup> Leslino, Rabany, Judic, M. Diaz de Soria, etc. (1).

(1) En 1879, nous avons entendu, pour l'inauguration du théâtre, outre la plupart des artistes que nous venons de citer, M<sup>mes</sup> Lacombe-Duprez, Irma et Galli-Marié, Rosine Bloch, Conneau, de Gourieff, Essipoff, Brunet-Lafleur, M<sup>lles</sup> Richard, Ritter, MM. Capoul, Ismaël, Bouhy, Mazzoli, etc.

Enfin on annonce, pour la saison prochaine, la célèbre diva Adelina Patti, accompagnée de Nicolini; Berardi, Vaseli, barytons; Penzeta, ténor léger; Ciampi, basse-bouffe; M<sup>mes</sup> Stuarda et Pedimonte, contralto et mezzo-soprano, avec les chœurs des théâtres de Covent-Garden et de la Scala.

La musique sacrée a été également l'objet de grandes améliorations. Une maîtrise, confiée à un directeur choisi parmi les plus capables, M. Hurand, ancien maître de chapelle de Saint-Eustache, de Paris, a été formée. Cette maîtrise, à laquelle sont joints des amateurs de talent, comprend aussi des instrumentistes pris avec soin dans l'orchestre de Monte Carlo. De ce côté encore, les progrès faits sont dignes d'être particulièrement mentionnés; dans un avenir prochain, la maîtrise de la Cathédrale de Monaco sera une des meilleures maîtrises d'Europe.

Enfin une Société Philharmonique, habilement dirigée par M. le Ch<sup>er</sup> de Loth, son président, et dont les membres se recrutent en partie dans la classe ouvrière, existe à Monaco depuis une douzaine d'années; comprenant une trentaine d'exécutants, parmi lesquels se trouvent d'excellents solistes, elle complète dignement l'élément musical de la Principauté.

Depuis la découverte de Daguerre, la photographie — d'inventions en inventions — est devenue, de nos jours, un art véritable. Deux artistes se sont fait remarquer ici dans la photographie artistique : M. de Roux, dont les travaux si fort appréciés ont été justement récom-

pensés dans maintes circonstances, et M. Numa Blanc fils, installé depuis deux ans dans la Principauté, où il obtient un légitime succès.

Digne émule de son père, M. Numa Blanc continue les traditions artistiques de sa famille. L'exposition permanente de l'atelier photographique du boulevard de Monte Carlo se recommande à la curiosité de tous les amateurs.

Il nous reste encore à parler d'un art, qui va clore cette liste si honorable pour nous : l'art des jardins.

Bien avant que M. André ait été chargé de transformer les alentours du Casino en un parc où se rencontrent tant de plantes curieuses, merveilles des diverses flores exotiques, l'art que nous revendiquons était en honneur dans les jardins du Palais de nos Princes.

A force d'études et de soins, on y cultive en pleine terre un certain nombre d'espèces rares, que, sous la même latitude, on est généralement contraint d'abriter dans les serres. Citons, outre les dattiers, les lataniers et autres espèces qu'on rencontre presque partout à Monaco, les plantes à feuillage dont les noms suivent :

Aralia : Dactylifolia, Palmata, Heterophylla, Bromelia Binotti.

*Dracœna*: *Draco*, *Rumphii*.  
*Ficus*: *Elastica*, *Chauvieri*, *Cooperi*, *Rosebourgi*, *Tepens*.  
*Jocarantha mimosœfolia*.  
*Piper celtitifolia*.  
*Rœglia regiæ*.  
*Strelizia Augusta*, du cap de Bonne-Espérance.  
*Regina Theophrasta imperialis*.

Parmi les palmiers :

*Acanthorhiza Stauracantha*.  
*Ceroxylon Andicola*.  
*Cocos*: *Plumosa*, *Romanzoffiana*, *Australis*, *Weddeliana*, *Campestris*.  
*Coryphea umbraculifera*.  
*Phœnix Tenuis*.  
*Pritchardia filifera* de Californie.  
*Ptychosperma Alexandra*.  
*Sabal umbraculifera*.  
*Seaforthia elegans*.  
*Thrinax parviflora*.  
*Trithrinax Mauritiœformis*.

Parmi les plantes grimpantes :

*Bougainvillea spectabilis*, fleurie pendant six mois.  
Enfin, la délicieuse violette hybride, à longue queue :  
*Viola Wilsoni*.

Et mille autres raretés. Nous ne parlons pas des roses, jasmins, renoncules, des cactus,

des pins, de ces parterres suspendus sur l'abîme, de ces bosquets ombreux, ni du murmure des flots battant le rocher. Tout cela, Monaco le possédait, œuvre entière de la nature, que le génie de l'homme a seulement eu besoin de féconder.

L'étude des phénomènes astronomiques intéresse tout le monde : les marins, les agriculteurs, les médecins, les malades. Nos lecteurs ont pu s'assurer du soin apporté à la confection des bulletins météorologiques dressés au collège de la Visitation. De plus, Monaco est devenu un poste correspondant de l'Observatoire de Paris, et, par l'entremise d'un savant docteur, M. Gueirard, est en relations quotidiennes avec ce centre scientifique.

Les divers dialectes des peuples ont servi de principale base à leur histoire. C'est là que se retrouvent, comme sur les ruines antiques, la vie et les mœurs des nations.

Monaco possède un langage spécial qui tient à la fois du français, de l'italien et de l'espagnol, mélange bizarre qui rappelle les phases diverses de son existence accidentée. Ce langage tend chaque jour à disparaître ; mais il sera

pieusement recueilli dans un dictionnaire, qui, transmis à l'avenir, pourra être considéré comme un des plus curieux monuments de notre passé.

Ce travail lexicographique, confié à une commission composée d'hommes compétents, est bien digne d'être signalé dans cette étude.

Résumons-nous ; les aspirations artistiques de la Principauté, dont nous venons d'esquisser à grands traits le tableau, se sont affirmées dans deux circonstances solennelles. Monaco a figuré avec honneur dans les grandes expositions universelles de Vienne en 1873 et de Paris en 1878. Dix médailles lui avaient été décernées à la première ; à la seconde, treize autres médailles, dont deux en or, huit en argent et trois en bronze, vinrent récompenser les progrès accomplis.

Mais ces expositions étaient éphémères, et il ne reste plus aujourd'hui que le souvenir des splendeurs passées. Il fallait organiser une exposition permanente, qui fit connaître aux nombreux étrangers traversant notre pays les ressources intellectuelles et artistiques qu'il possède. De là est née l'idée de fonder un musée, qui, créé d'hier, possède déjà des objets précieux.

Rappelons, parmi les riches collections qu'on

y pourra montrer aux visiteurs, les intéressantes trouvailles faites à la Condamine, à plusieurs reprises, dans les sépultures gallo-romaines, et récemment au gazomètre. Ces collections, à l'enrichissement desquelles les étrangers eux-mêmes, fixés dans la Principauté, prennent une part active, ont été le sujet d'études du plus grand intérêt; chaque jour, elles font l'objet de la curiosité de savants distingués, et le passé du pays se reconstitue ainsi petit à petit avec une grande lucidité (1).

Ce musée, trop à l'étroit dans l'hôtel du Gouvernement, va être installé dans un local spécial (l'ancien pavillon de Monaco à l'Exposition de Vienne), transporté sur la promenade Saint-Martin, l'un des plus beaux emplacements de la Principauté, et sera mis libéralement à la

(1) Divisés en quatre classes, les objets déposés au Musée sont catalogués dans l'ordre suivant, selon leur nature :

1. Histoire et archéologie.
2. Beaux-arts et industrie.
3. Sciences naturelles, productions locales.
4. Publications relatives à la Principauté.

Les collections de numismatique et d'archéologie historique, déjà très remarquables, se sont enrichies, l'an dernier, par la découverte du trésor mis à jour dans les fondations du troisième gazomètre et ci-après décrit.

disposition de tous les amateurs et des curieux qui désireront le visiter.

La foule, chaque année plus grande, des artistes, hommes de lettres, peintres, sculpteurs et autres, qui viennent séjourner chez nous, est un puissant auxiliaire au mouvement intellectuel que nous venons de signaler.

« J'ai trouvé à Monaco, disait lord Brigham, rendant compte de ses impressions dans une Revue Anglaise, des spécimens de tous les genres de curiosité et d'intérêt que peut offrir la civilisation. En huit jours, j'y ai causé d'art avec les artistes les plus renommés ; de littérature, avec les littérateurs les plus célèbres ; de galanterie, avec les reines des premiers salons et des premiers théâtres de l'Europe ; de politique avec les hommes d'Etat les plus éminents. »

L'histoire de Monaco et celle de ses Souverains, les descriptions de la Principauté, sont l'objet de recherches de toutes sortes. La plume et le crayon se sont emparés de notre pays : Méry, George Sand, Théodore de Banville, de Beauvoir, Charles Monselet, l'ont illustré, et depuis *Monaco et ses Princes*, de M. H. Méti-  
vier, jusqu'au livre de M. Revoil, *Monaco, Monte Carlo*, au *Voyage au pays enchanté*,

de M. de Montaut, et aux *Bords de la mer bleue*, de M. Riou, la liste serait trop longue de tous les volumes écrits pour en célébrer les beautés, les institutions, raconter ses fêtes, ses travaux et ses succès (1).

Enfin non-seulement le passé de notre pays, notre sol, nos monuments, sont étudiés, scrutés

(1) Voici quelques-uns des principaux ouvrages écrits sur la Principauté :

*Voyage dans le département des Alpes-Maritimes*, par S. Papon. — Paris, 1804.

*Souvenirs de Monaco*, par Charles Diguët. — Paris, 1868.

*Guide de Nice et les promenades de Nice*, par Emile Négrin. — Nice, 1869-70.

*La Vie hors de chez soi*, par Bertall. — Paris, Plon, éditeur, 1875.

*Monaco-Guide*, par Alfred Gabrié. — Monaco, 1872.

*Gibalin de Grimaldi*, par Chabert-Plancheur. — Antibes, 1872.

*Monete dei Grimaldi*, par Girolamo Rossi. — Oneglia, 1868.

*Monaco 1860-1875*, par Marie de Saint-Germain. — Menton, Imp. Ardoïn.

*Les Climats du midi de la France*, par le D<sup>r</sup> Prosper de San Pietra. — Paris, 1874.

*Nice et ses environs*, par Jules Bessi. — Nice, 1874.

*Guide des villes de saison de la Ligurie*, par Léopold Raynard. — Nice, 1874.

*Guida storica di Monaco*, par Bajola. — Roma, 1875.

avec intérêt, comme l'a prouvé la visite faite au Palais en 1878 par le Congrès scientifique de France, mais encore la Principauté s'associe aux recherches scientifiques dont se préoccupent les nations européennes. Le 27 septembre 1879, Monaco était représenté au Congrès géographique de Bruxelles.

## II

L'état matériel d'un peuple est en raison directe de son état moral. De ses institutions, de ses mœurs civiles, politiques et religieuses dépend toujours son vrai bien-être.

Nous avons dit ce qu'était Monaco au point de vue artistique et intellectuel, ses travaux, les progrès accomplis. Il nous reste à examiner sa situation gouvernementale à l'extérieur comme à l'intérieur, et enfin les progrès économiques réalisés depuis quelques années.

Au dehors, les bonnes relations internationales et politiques se sont affirmées par de nombreux traités : convention pour l'extradition des malfaiteurs avec l'Espagne, l'Italie, la France, la Belgique, les Pays-Bas, — des conventions semblables sont en voie de prépara-

tion avec le Portugal, la Grèce et l'Allemagne, — conventions douanières ou commerciales ; conventions relatives à l'établissement réciproque et aux attributions de Consulats, à l'hospitalité des malades et à l'assistance judiciaire des indigents, déclarations relatives à la communication des actes de l'Etat Civil, etc., etc. Les rapports diplomatiques de la Principauté avec les puissances étrangères s'étendant chaque jour davantage, le chargé d'affaires en Espagne a été promu au rang de Ministre résident, un Chargé d'affaires a été nommé à Bucharest en Roumanie, de nouveaux consulats ont été créés ; citons parmi les plus récents : le consulat général de Saint-Pétersbourg en Russie, et les consulats de Trieste dans l'Empire Austro-Hongrois, de Messine en Sicile, de Tarragona et de Malaga en Espagne, d'Anvers et de Gand en Belgique.

Si nous considérons la situation intérieure, l'examen sera plus favorable encore.

Les lois et leur observation font les peuples civilisés. Pour remplacer les anciennes ordonnances qui n'étaient plus en harmonie avec les institutions des nations voisines, le Prince Charles III voulut donner aux pays des Codes nouveaux.

Le Conseil d'État a été chargé de la révision des lois. Ainsi ont été élaborés le Code Pénal, le Code d'Instruction Criminelle, le Code de Commerce, les Ordonnances sur les consulats et le service maritime, déjà publiés. La réforme du Code Civil est en cours d'étude. Le premier livre va être promulgué.

Pour l'observation et l'application de ces lois, il fallait une police en rapport avec l'augmentation de la population et l'agglomération toujours croissante des étrangers. Des commissariats ont été créés à Monaco, à Monte Carlo, à la Condamine, un corps de sergents de ville organisé, et ces divers services centralisés entre les mains d'un directeur de la police. La Compagnie des Carabiniers, composée d'anciens militaires, a reçu un plus grand développement ; des postes permanents établis dans les différents quartiers exercent le jour et la nuit une active surveillance.

A côté de ces mesures répressives, d'une utilité incontestable, le Prince appliqua d'autres mesures non moins sages, que nous appellerons *préventives*. — « Ouvrez les écoles, et vous fermerez les prisons. » — Cette maxime si vraie devait être largement mise en pratique par Charles III. Les écoles des garçons et des filles,

ainsi que les salles d'asile, considérablement agrandies, reçurent gratuitement des centaines d'enfants dont le nombre s'accroît tous les jours. L'éducation de ces enfants est confiée aux Frères des Ecoles chrétiennes et aux Dames de Saint-Maur, dont le dévouement est universellement connu.

La nomination d'un Evêque, dévoué au Prince et à son peuple, devait resserrer plus étroitement les liens qui unissent depuis des siècles la Principauté au Chef suprême de la Catholicité.

Cette nomination, accueillie avec la plus grande joie par notre population, assurait, en effet, l'autonomie de l'Eglise monégasque. Avec son Premier Pasteur, elle était en possession de son administration religieuse. On se souvient encore avec émotion de la grande et belle manifestation populaire à laquelle donna lieu, il y a deux ans, l'entrée à Monaco de M<sup>gr</sup> Theuret, Evêque d'Hermopolis.

Choisi, en 1858, par le Prince Charles III comme gouverneur du Prince Albert, M<sup>gr</sup> Theuret n'a cessé depuis cette époque de donner à Notre Auguste Souverain et à son peuple les preuves du plus sincère dévouement et du plus charitable amour. Nommé successivement au-

mônier de Son Altesse Sérénissime, puis, en 1867, camérier secret de S. S. Pie IX et, en 1868, Protonotaire Apostolique, M<sup>gr</sup> Theuret fut, en 1878, sur la demande du Prince, élevé à la dignité Episcopale, unie à la charge d'Administrateur Apostolique, vacante alors depuis une année, par suite de la mort de M<sup>gr</sup> Biale, Evêque de Ventimiglia.

Les institutions philanthropiques, dues en partie à l'initiative du Souverain, trouvent dans les administrations, le clergé, les étrangers et dans tous les rangs de la société un puissant concours.

Le paupérisme n'existe pas, à vrai dire, dans la Principauté, et, à part quelques vieillards du pays, les œuvres charitables sont surtout créées en vue de secourir les étrangers malheureux.

Outre l'Hôtel-Dieu, où de saintes femmes consacrent leur pieuse existence au soulagement des malades, un bureau de bienfaisance, fonctionnant sous les auspices du Gouvernement, assiste indifféremment les indigents de Monaco ou du dehors.

N'oublions pas l'Orphelinat, dirigé par M<sup>lle</sup> du Bourget, l'établissement des Sœurs gardes-malades, si bien nommées de Bon-Secours, et la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, qui

viennent en aide avec le plus louable zèle à toutes les infortunes, à toutes les souffrances.

Ces institutions de toutes sortes, l'absence de conscription militaire, l'absence complète d'impôts, et par-dessus tout la vigilante sollicitude du Prince, qui se transmet jusque dans les plus modestes services administratifs, un gouvernement accessible à tous et dont la merveilleuse simplicité permet l'expédition rapide des affaires, font de notre Principauté un pays modèle. La protection qu'ils sont toujours sûrs de trouver près de l'autorité donne aux intérêts locaux, industriels et commerciaux une quiétude parfaite.

De là cette prospérité qui s'affirme chaque année de plus en plus et qui se traduit surtout dans l'examen consciencieux de la situation économique du pays.

### III

Jetons un coup d'œil en arrière.

En octobre 1868, époque de l'inauguration du chemin de fer de Nice à Monaco, la Condamine n'était qu'un vaste champ d'oliviers, d'oran-

gers et de citronniers. Une seule maison émergeait des massifs de verdure, non loin du vallon de Sainte-Dévote, sur la hauteur qui borde actuellement la rue Grimaldi.

Sur le plateau des Spelugues, rocher aride et nu, s'élevait le Casino — non pas le magnifique édifice qui frappe aujourd'hui nos regards — mais un modeste établissement auquel on accédait péniblement par une montée rapide.

Peu à peu les étrangers, accourant de tous les points du monde, s'installèrent à Monaco ; une société financière acheta tous les terrains cultivés et vagues situés entre la montagne et la mer, les arbres firent bientôt place à des habitations. Des avenues, des boulevards établis à la hâte donnèrent la vie à ce quartier de la Condamine, qui, par sa position, devait devenir le centre même du commerce monégasque.

A côté du Casino, on construisit d'abord un vaste hôtel, puis un café ; de riches villas couvrirent bientôt le plateau des Spelugues ; Monte Carlo était créé !

Quatre ans plus tard, la Condamine et Monte Carlo étaient devenus deux villes véritables ; alors l'essor commercial commence. Ouvrons *Monaco-Guide*, publié en 1872 : nous voyons, à la fin de ce petit volume, la liste des indus-

triels et des marchands dans la Principauté ; on y compte 123 noms. Le nombre des négociants est aujourd'hui quintuplé. Les terrains, surtout depuis cinq années, ont acquis une valeur inespérée. Les constructions sortent de terre comme par enchantement, les demandes d'autorisations de bâtir sont multipliées en si grand nombre, que le Comité des Travaux Publics s'est vu obligé de se réunir tous les quinze jours, et encore n'a-t-il pas moins de quinze ou vingt affaires à chaque séance.

C'est par centaines qu'il faut compter les nouvelles constructions, villas, hôtels, maisons particulières et de commerce, qui se sont élevées ces dernières années dans la Condamine, les Moneghetti, Monte Carlo, les Moulins, la Costa, à Saint-Michel, au Carnier, aux Salines, etc. ; des voies larges et aérées desservent ces différents quartiers et les ramifient à Monaco.

« Quand le bâtiment va, tout va », dit un vieil adage ; c'est surtout à la Principauté qu'il s'applique avec vérité.

La population fixe a plus que quadruplé : chaque saison, la population flottante augmente dans des proportions considérables. Les relevés statistiques officiels accusent une moyenne de 320 mille visiteurs par année.

Ce n'est pas tout. De quelque côté qu'on se dirige au delà de la frontière, au nord, à l'est, à l'ouest, on retrouve la même animation que chez nous. Ce ne sont, de toutes parts, que constructions nouvelles ; les boulevards et les routes monégasques se prolongent jusque sur le territoire français.

Une si merveilleuse prospérité appelait une organisation sérieuse des services de la voirie, des eaux, de l'éclairage. Cette nécessité avait été prévue par le Prince. Des ingénieurs furent appelés à rectifier les voies existantes et à en ouvrir de nouvelles. Sous la surveillance du Gouvernement, on établit des alignements uniformes, on construisit des égouts, les rues furent améliorées, le gaz, conduit jusqu'aux quartiers les plus éloignés, donna partout la lumière et la sécurité.

Déjà, par suite de l'initiative personnelle du Prince, la création d'une route directe entre Nice et Monaco avait été décidée par le Gouvernement français. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'utilité de cette communication et les avantages qu'en retirera la Principauté, lorsque cette magnifique voie la mettra en relations directes avec Nice et les villes de ce côté du littoral, comme elle l'est avec Menton et

l'Italie. Cette route, dont la construction a été retardée, sur le territoire français, par des incidents indépendants de notre action et qu'il serait trop long d'énumérer, va être enfin terminée. On annonce qu'elle sera livrée au commencement de février 1881.

Le mouvement commercial du port devait être la conséquence de l'augmentation de la population, dont les besoins étaient chaque jour plus grands. Le quai de débarquement, devenant insuffisant, le Prince en ordonna à la fois le prolongement et l'élargissement. Une bouée-amarre, jetée à l'est, du côté du Tir aux Pigeons, installée à grands frais, assure, en tout temps, un refuge aux navires menacés par la tempête.

Un service météorologique a été récemment créé pour le port. Chaque jour, le bureau de la marine reçoit les dépêches de l'Observatoire de Paris et celles résumant les observations quotidiennes faites à Monaco. Cette innovation des plus utiles est fort appréciée des marins qui fréquentent Monaco.

L'antique cité monégasque ne pouvait, dans l'esprit du Prince, rester étrangère à ces embellissements. Certes, il était impossible d'élargir

ses rues ou de faire de ses vieilles maisons des habitations spacieuses et élégantes ; mais elle devait profiter de tous les progrès adaptés à la Condamine et à Monte Carlo. La ville est entretenue avec le plus grand soin ; ses égouts, refaits tout récemment, ne laissent rien à désirer ; le gaz éclaire ses places, ses avenues, ses magasins, la place Sainte-Barbe, les jardins Saint-Martin, celui des glacis du nord, procurent aux habitants de délicieuses promenades. Un marché quotidien lui assure un approvisionnement suffisant. Qu'importe si le luxe moderne s'est établi à la Condamine et à Monte Carlo, qu'importe si par hasard un étranger frivole se contente d'admirer les gracieuses villas de ces nouveaux quartiers, le théâtre éblouissant de Garnier, les jardins dessinés par André, et dédaigne la capitale de ce ravissant Etat ! Monaco demeure la cité fidèle et préférée. Outre son passé, sa foi, n'a-t-elle pas le Palais de ses Princes et sa cathédrale, où reposent, au milieu de leur peuple, les chères dépouilles de ses Souverains ?

A Monaco sont réunies les administrations ; là sont les bureaux de poste et du télégraphe. Il fallait qu'il en fut ainsi pour la rapidité de l'expédition des affaires publiques. Mais les intérêts

privés n'étaient pas non plus négligés. Un bureau télégraphique a été ouvert à Monte Carlo, il y a trois ans, et un marché, installé sur la place d'Armes, assure au quartier de la Condamine les approvisionnements que réclamait sa population de plus en plus considérable. Une spacieuse caserne, pouvant servir de modèle, a été édiflée dans la rue Grimaldi, et plusieurs brigades de carabiniers, chargées du maintien de la sûreté publique dans cette circonscription voisine de la frontière, y sont installées depuis plusieurs mois ; des lavoirs viennent d'être établis sur chaque point utile, le service du balayage se fait avec la plus grande régularité, sous la vigilante surveillance de la police ; le cimetière, devenu trop restreint par suite de l'augmentation de la population, va être considérablement agrandi. Enfin une compagnie de sapeurs-pompiers, sous le commandement d'officiers spéciaux, a été récemment organisée.

Ce que nous venons de décrire, ces importants travaux qui dénotent une prospérité dont le visiteur est surpris, tout cela est l'œuvre de Charles III, et cette œuvre, qui donnera matière à l'une des plus belles pages de son histoire, est loin d'être terminée. Les plans de cadastre et d'alignement qui viennent d'être exécutés sous

l'habile direction de M. F. Martin, ingénieur du chemin de fer, ainsi que l'église Saint-Charles, en construction, et le nouveau quartier des Moulins, vont couronner cet édifice déjà si complet.

Ces bienfaits expliquent l'amour des Monégasques pour la Famille Princièrè. Vivant au milieu d'eux, les Princes visitent sans cesse les écoles, les établissements de bienfaisance, les administrations. Chacun les connaît, les voit, leur parle ; ils savent ainsi les besoins de la population ; de là cette approbation, cette reconnaissance qui suivent tout acte émanant de la décision Souveraine.

Ne serait-il pas à désirer qu'une semblable intimité existât entre tous les peuples et leurs Princes ?

#### IV

Parmi les grandes attractions de Monaco, il faut, sans contredit, mentionner le tir aux pigeons. On sait quelle est, de nos jours, l'importance qu'a prise dans nos mœurs ce genre de sport, qui rivalise, dans le monde élégant, avec les courses de chevaux. La réglementation des tirs différencie seule des anciennes coutumes, car, bien avant leur installation — dans les

temps passés — la chasse à l'oiseau faisait partie du programme de toutes les fêtes. Il faut au *shooter*, pour tirer le pigeon, un grand sang-froid et une adresse exceptionnelle, nécessitant des qualités physiques et des études préliminaires et sérieuses sur la pose, la justesse du coup d'œil, la précision, le maniement de l'arme, autant de détails qui constituent pour le tireur un véritable *entraînement*.

Le tir aux pigeons de Monte Carlo est certainement le plus bel établissement de ce genre en Europe, et, à part celui du Bois de Boulogne de Paris, il n'en existe peut-être pas de mieux agencé.

Les noms les plus distingués de l'aristocratie de l'Ancien et du Nouveau-Monde sont inscrits sur les listes du tir que dirige Dennetier, l'organisateur habile connu des cinq parties de l'univers, et sans lequel il n'y a pas de fête sportive possible. Voici, à l'appui de notre dire, quelques noms des tireurs qui ont pris part, le 20 juin 1880, au grand concours international :

MM. E. R. Day, baron Van Havre, sir F. Johnstone, A. Pennell, Dudley-Ward, Bonnet, duc de Montrose, Williams, J. de la Charme, Hardeastle, comte de Chateaubriand, Tart, marquis Ridolfi, capitaine Nield, capitaine An-

derson, E. Drugman, baron Bianchi, de Dorlodot, comte Egon, J. D. Savoyat, R. Vitton, Monari, Ophoven, comte du Chastel, baron de Saint-Clair, Arthur Coventry, comte d'Aspremont, L. Maskens, E. R. G. Hopwood, P. de Tavernost, Braithwaite-Wilson, sir Meysey Thompson, A. Brizzi, Jimenez, baron de Saint-Trivier, comte M. Esterhazy, Toutain, Laurenti, Pitrat, vicomte R. de Quelen, R. Suttie, capitaine Rhodes, J. Jee, Stephenson, sir J. Rae-Reid, capitaine Hughes Hallet, Van Hoobrouck, S. Morris, Giudicini, Cholmondeley-Pennell, lieutenant-colonel Vernon, comte de Saint-Quentin, Karaouloff, comte B. de Montesquiou, Giovannini, Pinson, de Gevrie, marquis P. de Croix, baron Cramm, E. Elsen, duc de Bojano, Chouquet, A. Larguier, lord Stopford, comte de Camondo, colonel Wheatley, Besana, de Laporte, de Brusle, Thornhill, baron Fr. de Loe, Haygate, J. Lafond, A. Orban, de la Vieuville, G. Chailan, Sands, comte R. de Nicolay, chevalier Figoli, capitaine Peters, Gilbert, Halford, Fontana, H. Rae-Reid, C. O. Clark.

Est-il besoin de décrire ici l'intérieur du tir ? Qui ne connaît aujourd'hui l'installation des divers services de l'établissement ? Le *stand*, remarquable par la richesse de son aménage-

ment ; la magnifique salle où, en l'honneur du vainqueur, les tireurs sont annuellement conviés à des agapes homériques et cordiales ; le pigeonnier, élégant bâtiment qui renferme les milliers de ramiers destinés à tomber sous les coups des Lefauchaux perfectionnés, tout cela, quel qu'en soit l'attrait, est moins digne à signaler que la situation même de ce rendez-vous du *high-life* européen, un jour de grand prix.

La plate-forme rocheuse du tir, ainsi que les promenades qui environnent le théâtre de Garnier et accèdent au stand, sont alors admirables à voir. De la terrasse, le coup d'œil est indescriptible : en face, la pelouse toujours verte et la mer immense toujours bleue ; à droite, la vieille ville monégasque, avec ses sombres murailles, ses rochers grisâtres et, dominant le tout, son Palais avec ses donjons, ses meurtrières qui lui conservent son aspect sévère et imposant d'un passé guerrier et glorieux. A gauche, l'élégant quartier des Moulins, Roquebrune, le cap Martin, Bordighera ; derrière le mont Agel, géant de granit qui semble protéger des vents et des frimas notre délicieux pays ; la Tête-de-Chien s'élevant au-dessus du vert sombre des oliviers ; enfin, irradiant sur le

tout, les rayons d'un soleil continuellement pur, laissant tomber sur les mille détails de ce riant décor des flots de chaleur douce et pénétrante.

Les Membres du Cercle des Patineurs (Tir aux pigeons du Bois de Boulogne, Paris), du Hurlingham et du Gun Club (Londres), du Tir du Bois de la Cambre (Bruxelles) et toute autre personne, sur la présentation *écrite* d'un Membre du Comité, ont droit de prendre part aux tirs.

La règle suivie pour le Tir est celle du Cercle des Patineurs (en dehors des conditions spéciales au Tir de Monaco).

Enfin donnons, pour terminer, les noms des vainqueurs du Grand Prix, depuis neuf ans qu'existe le tir :

- |       |                               |     |
|-------|-------------------------------|-----|
| 1872. | MM. Lorillard (Etats-Unis).   |     |
| 1873. | V.-C.-C.-B. Jee (Angleterre). |     |
| 1874. | William Call                  | id. |
| 1875. | Capitaine A Patton            | id. |
| 1876. | Idem                          | id. |
| 1877. | Arundell-Yeo                  | id. |
| 1878. | Cholmondeley-Pennell          | id. |
| 1879. | Hopwood                       | id. |
| 1880. | Comte Esterhazy (Hongrie).    |     |

V

Si le climat de Monaco était, il y a quelques années, presque inconnu, il a pris en peu de temps une revanche éclatante. La science impartiale s'est depuis longtemps prononcée, et les témoignages les plus autorisés ont signalé notre Principauté comme l'une des stations recommandables du littoral.

« A diverses reprises, écrivait le savant docteur Van Holsbeck, dans la Revue d'hygiène publique et privée, *la Croix Rouge*, nous avons appelé l'attention des personnes intéressées sur la bonté du climat de Monaco, cet Eden de l'Europe, où règne un printemps éternel, et nous avons eu soin de signaler les maladies pour lesquelles ce séjour exceptionnel durant l'hiver était principalement avantageux et recommandable. »

M. le docteur Kunemann a, dans une brochure que nous avons signalée en son temps, fait ressortir, à l'aide de justes appréciations, les considérations qui recommandent la Principauté à l'attention des sommités médicales.

« La valeur d'un climat, dit M. le docteur

Gueirard, analysant l'ouvrage de M. Kunemann, dépend des conditions multiples, et une simple définition n'en pourrait donner qu'une idée très imparfaite. L'auteur s'est attaché à les passer en revue successivement et à signaler les particularités qui font, de notre coin de terre privilégié, une précieuse ressource pour les nombreux malades qui viennent annuellement demander aux stations méditerranéennes le soleil et la santé; précieuse ressource est la situation variable des différents quartiers, leur disposition en amphithéâtre en divers lieux permettant de graduer, avec l'altitude, les effets d'un climat stimulant.

« Les caractères généraux du climat de Monaco sont ceux de Menton, Nice, Cannes. La conformation topographique de la Principauté les modifie en certains points, et si l'on considère combien diffèrent les stations de Nice et de Menton, malgré la petite distance qui sépare ces deux localités, on comprendra l'importance qu'il faut attacher à la description que fait le docteur Kunemann de la Principauté.

« La moyenne annuelle de température est plus élevée que celle de Nice. Elle l'emporte même de quelques dixièmes sur la moyenne de Menton. Les maxima sont sensiblement les

mêmes à Menton et à Monaco, mais le thermomètre n'y marque pas les mêmes températures basses, et, à l'appui des tableaux météorologiques, le docteur Kunemann trouve, dans l'état de la végétation, des preuves que l'on ne saurait contester. »

« Cette position et ces considérations météorologiques, dit M. Kunemann, expliquent l'égalité et la douceur du climat monégasque, qu'atteste suffisamment l'immunité qu'y rencontrent les plantes exotiques et délicates pendant les années rigoureuses. Ainsi, durant l'hiver de 1870-1871, alors qu'à Cannes et à Nice la gelée a détruit quantité de plantes nouvellement acclimatées, telles que les polygalas, les bananiers, la canne à sucre, etc., ces mêmes plantes n'ont pas souffert à Monaco, en pleine terre et sans abri. Le citronnier, fort endommagé dans le voisinage immédiat, à Menton, n'a subi aucune atteinte dans la Principauté. »

Les courbes de température moyenne, quoique de forme générale assez approchée, ne se superposent pas. Cette différence mérite d'être notée : c'est ainsi que la baisse thermométrique de novembre à janvier est plus lente à Monaco qu'à Menton, si bien que l'hiver de Menton semble précéder celui de Monaco.

L'auteur termine par l'énumération des catégories de malades auxquels convient le climat monégasque et les contre-indications du séjour dans la Principauté; enfin par quelques mots sur les distractions et les ressources qu'offre Monaco à ses nombreux étrangers et à sa clientèle de malades :

« Aux effets toniques et stimulants du climat, et, quand il le faut, des bains de mer et de l'hydrothérapie, s'ajoute encore l'influence salutaire qu'exerce sur l'économie du malade le spectacle d'une nature grandiose et pittoresque; sous ce rapport encore, Monaco est un pays admirablement partagé. De l'avis de beaucoup de voyageurs et même d'artistes, le littoral méditerranéen n'offre rien de comparable de Marseille à Messine, sans même excepter Sorrente et Castellamare.

« Aux promeneurs, les jardins du Casino et de Saint-Martin, avec leur flore tout africaine et leurs admirables points de vue, offrent un emplacement et un spectacle féériques. Pour ceux qui préfèrent l'isolement et la tranquillité, il y a, à la Condamine et aux Moulins, de longs espaces plans ou à pente insensible, sur la grande chaussée, bordée d'excellents trottoirs, qui traverse toute la Principauté. A ceux qui aiment

les longues courses, la célèbre route de la Corniche, la route de Menton et la route qui longe la mer jusqu'à Nice, permettront les excursions les plus variées dans un pays où les sites pittoresques et historiques abondent. Enfin, aux gens sédentaires, le Casino offre gratuitement ses concerts journaliers et son salon de lecture, abonné aux principaux journaux et revues d'Europe et d'Amérique.

« La vie, à Monaco, est à la portée de toutes les bourses : pour les personnes riches, il y a d'opulents hôtels et de spacieuses villas ; pour les conditions modestes, des hôtels secondaires, des logements garnis et des pensions bourgeoises à tous prix. »

Les ressources médicales ne manquent pas non plus, car Monaco possède sept médecins dont quatre résidants, trois étrangers, à demeure pendant l'hiver, et deux pharmacies.

Ce jugement, porté par les médecins sur la Principauté de Monaco considérée au point de vue sanitaire, nous conduit naturellement à dire quelques mots de Monaco « station balnéaire ».

Jadis, la mode n'amenait les visiteurs sur le

littoral méditerranéen que durant l'hiver : les plages de la Manche ou de l'Océan étaient de rigueur pendant l'été, quelque temps qu'il fit. Sans doute, les variations subites de température qui sont inhérentes au voisinage des mers du Nord et de l'Océan constituaient parfois de grands dangers, aussi bien pour les baigneurs en bonne santé que pour les malades ; mais c'était « le bon ton ».

Depuis plusieurs années, la science ayant démontré les propriétés thérapeutiques des eaux de la Méditerranée, une réaction salubre s'est produite. La Faculté aidant, les baigneurs ont pris peu à peu le chemin de nos bords ensoleillés, les tempéraments faibles s'en sont bien trouvés, particulièrement les anémiques ; et il n'est personne qui ne convienne que notre Principauté, à ses avantages climatériques, joint un confort et des distractions qu'on chercherait inutilement ailleurs.

Il est, en effet, démontré aujourd'hui que l'atmosphère *tempérée* dont nous jouissons, due au double rôle de la mer, qui emmagasine l'hiver la chaleur concentrée à l'aide des montagnes qui nous abritent et qui, l'été, rafraîchit l'air dont la température est alors plus élevée que la sienne, est des plus saines ; ajoutons que l'éta-

blissement des Bains de Monaco est le plus vaste, le mieux ordonné et le plus confortable de tout le littoral.

L'emplacement de l'Hôtel des Bains au fond de la rade, la plage en pente douce tapissée de sable fin, abritée des vents; les baigneurs qui les fréquentent, et dont le nombre va s'accroissant chaque année, suffiraient à justifier la réputation de cette installation. Signalons pourtant encore les améliorations apportées à l'aménagement des Bains, notablement agrandi depuis trois ans.

Divisé en deux parties, l'une pour les dames, l'autre pour les hommes, l'établissement offre aux baigneurs tout le nécessaire et tout le luxe désirables. Les cabinets servant aux bains chauds sont installés et tenus avec le plus grand soin. Quelques-uns de ces cabinets sont spécialement réservés aux bains d'eau de mer. Dans ces derniers, un ingénieux jeu de soupapes permet de mélanger, *ad libitum* et suivant les prescriptions du docteur ou le gré du baigneur, l'eau douce et l'eau salée, l'eau chaude et l'eau froide.

Deux salles consacrées à l'hydrothérapie, dont l'une réservée aux dames, méritent d'être mentionnées particulièrement. Il existe peu d'établissements balnéaires possédant des locaux

d'hydrothérapie aussi bien compris, ordonnés avec tant d'intelligence. Il serait trop long de décrire ici les nombreux appareils que possèdent ces salles : douches en pluie verticale, douches ascendantes, douches horizontales, douches écosaises, douches en poussière, etc. Il suffit d'affirmer qu'ils sont en assez grande quantité pour permettre l'application la plus variée de l'eau douce et de l'eau de mer froides ou alternativement chaudes et froides. Enfin, un personnel spécial et expérimenté est attaché au service des salles d'hydrothérapie.

## VI

Cette étude nous a permis de montrer ce qu'est aujourd'hui la Principauté moralement et matériellement ; nous ne pouvons mieux la terminer qu'en laissant la parole à une voix étrangère et par cela même plus autorisée, en raison de son impartialité.

Cette année surtout a revu, plus empressés que jamais, des étrangers de tout pays qu'attirent l'éclat de nos fêtes, la supériorité de nos concerts, l'affluence des sportsmen du monde

entier, venant rivaliser d'adresse et se disputer les prix du tir aux pigeons.

Mais, quel que soit l'attrait de ces réjouissances, quelque variété que donnent à nos plaisirs, en ce moment de l'hiver, les fêtes qui se succèdent sur tous les points du littoral, la véritable cause de la vogue croissante de cette station est ailleurs, comme nous le faisait remarquer en partant un de nos hôtes les plus éminents ; elle n'est pas même dans la douceur incomparable de notre climat, dans les splendeurs de notre ciel et de notre flore sans rivale. Sans doute, ce sont là des avantages dont il n'est pas possible de méconnaître la décisive influence ; mais, à eux seuls, ils ne suffiraient pas pour expliquer et justifier ce succès, sans cesse grandissant, de Monaco.

On a toujours été sensible aux agréments d'un hiver sans frimas ; mais pour jouir pleinement d'une température printanière, il faut oublier ses soucis, laisser de côté les tristesses du présent, se dégager des préoccupations de l'avenir et s'affranchir, pour quelque temps du moins, de la douloureuse contention d'esprit qu'entretiennent les amertumes de la politique et les querelles de parti.

Comme nous le disait justement le visiteur

dont nous nous bornons à reproduire ici les appréciations, nul coin de terre ne réalise ainsi que le fait Monaco cet idéal d'un pays où cessent les divisions, où désarment les haines, où tombent les colères, où le gouvernement donne tout et ne demande rien.

Ici, aucune inquiétude ne se glisse dans les esprits; sympathiques à tout ce qui touche nos voisins, nous n'avons même pas à défendre une neutralité que nul ne menace, une nationalité modeste, sans doute, mais que sa modestie même met à l'abri de toute convoitise et qu'il est de l'intérêt de tous de respecter et de maintenir. Aucune dissidence n'existe parmi les heureux habitants de la Principauté. Tous aiment leur Prince et sa dynastie. L'autorité y est tutélaire et paternelle; sous son égide, chacun se sent libre et protégé. Essentiellement monarchiques et catholiques, nous sommes trop assurés de conserver sans défaillance ces principes qui sont la base de notre prospérité pour ne pas pratiquer la plus large tolérance.

Aussi accueillons-nous avec un empressement égal les hommes de toute origine et de toute opinion. Parmi nos hôtes, nous ne distinguons pas le puissant du jour de celui qui a vu succomber son parti. Nous offrons à tous l'hospi-

talité la plus cordiale, la vie la plus indépendante, le plus équitable respect. Tous peuvent déposer ici et ils y déposent, en effet, le souvenir de ce qui les divise et de ce qui les afflige ; ils trouvent sur ces bords l'oubli des maux qui, d'après le poète, ne se trouve que dans le sommeil.

Ne voit-on pas, d'ailleurs, un témoignage de cette magnanimité sereine dans la composition même du personnel administratif et judiciaire choisi par notre Auguste Souverain ? Aux divers rangs de notre hiérarchie gouvernementale, on voit d'anciens fonctionnaires, d'anciens magistrats, d'anciens militaires appelés des pays voisins, ayant suivi des drapeaux différents et servi avec une égale loyauté des causes diverses. Tous aujourd'hui sont unis dans une même fidélité pour le Prince et un même dévouement pour le pays ; ils n'ont gardé de leur ancienne carrière que le sentiment du devoir qui fut toujours leur guide, et ils apportent au service de leur nouveau Souverain l'expérience acquise dans une vie de travail, la modération résultant de la pratique des hommes et des affaires, l'impartialité devenue un besoin plus impérieux pour ceux qui, dégagés d'illusions, ne se laissent nullement gagner par l'indifférence et conservent au fond du cœur le culte du bien.

Tel est, comme le remarquait excellemment celui dont nous ne sommes ici que l'écho, tel est le caractère distinctif du pouvoir qui préside aux destinées de la Principauté et celui de la Principauté elle-même. C'est là ce qui attire dans notre pays ou y ramène, chaque année, tant d'hôtes, anciens ou nouveaux, à qui nous offrons le calme de l'esprit, plus précieux à l'homme que le repos le plus doux et les distractions les plus variées.



ALBANY - 1852



## NOTICE

SUR LES BIJOUX ANTIQUES TROUVÉS A MONACO

EN 1879 (1)

---

La Société des Antiquaires de France m'a chargé de décrire les bijoux d'or et les autres objets antiques faisant partie du trésor découvert à Monaco à la fin de l'année 1879, objets qui ont été gracieusement présentés à la Compagnie, au nom de M<sup>me</sup> Blanc, par M. Bertora, dans la séance du 7 janvier dernier. Je n'ai pas à m'occuper des monnaies, dont la description a été confiée à M. le commandant Mowat (2).

(1) Lue dans les séances de la Société des Antiquaires de France des 19 mai et 2 juin 1880, par M. Ant. Héron de Villefosse, membre résidant.

(2) Cette description diffère peu de celle qui a été publiée dans l'*Annuaire* de la Principauté pour 1880.

Des travaux pratiqués dans le quartier de la Condamine, à Monaco, ont amené cette décou-

Aussi, sans la reproduire en entier, nous lui empruntons seulement celle de la pièce capitale, et la seule entièrement inédite, le médaillon de Gallien, dont le dessin est ci-contre (fig. 1), et dont nous avons déjà, l'an dernier, signalé l'admirable conservation et le caractère particulier :

IMP. GALLIENVS. AVG. COS. V. Tête laurée de Gallien à droite ; au-dessous, un petit Pégase bridé, galopant à fond de train, à droite ; le tout dans un cordon de grènetis.

R/ — P. M. TR. P. VIII. COS. III. P. P. L'empereur debout à gauche, vêtu de la toge prétexte et voilé, tenant une baguette dans la main gauche, une patère dans la droite, et sacrifiant sur un autel allumé ; le tout dans un cordon de grènetis.

Diamètre, 29<sup>mm</sup> ; poids, 22 gr. 600.

«Le médaillon de Monaco, dit M. Mowat, est ce que les numismatistes appellent une pièce hybride, c'est-à-dire une pièce dont les faces, respectivement empruntées à deux médailles différentes, et formant un assemblage fortuit, n'ont entre elles aucune connexion.»

Ce savant cite d'autres exemples du même fait et estime que notre médaillon est un spécimen des *quaterni aurei*, dont parle Trébellius Pollion, qui valaient chacun quatre deniers, et dont Gallien faisait présent aux dames romaines admises à lui baiser la main le jour où il prenait les faisceaux. Ceci ne pourrait-il expliquer les deux consulats successifs dont la mémoire était confiée au précieux métal ?

verte, qui, par son importance, surpasse toutes celles faites jusqu'ici dans cet endroit. Contre les bâtiments de la distillerie, presque à fleur du sol, une motte d'argile entraînée par les eaux s'est détachée de la paroi septentrionale d'une tranchée et a roulé dans l'excavation pratiquée au-dessous, en mettant à jour plusieurs monnaies d'or, ainsi que des bijoux romains en or et en autres matières, cachées sous terre depuis seize siècles.

Cette trouvaille fut immédiatement signalée dans le *Journal de Monaco* du 9 décembre 1879 ; la *Revue archéologique* du mois de janvier 1880 (p. 58) reproduisit l'article. Depuis, M. C. Jolivot, secrétaire du Baron de Boyer de Sainte-Suzanne, Gouverneur Général de la Principauté, a réuni, dans un mémoire intitulé *Antiquités monégasques* (1), un grand nombre de renseignements archéologiques relatifs à Monaco et à son territoire. Le chapitre VII de

Quant au Pégase bridé et galopant, ce peut être une allusion à un fait historique, comme la rapidité avec laquelle Gallien se transporta, lors de son cinquième consulat, d'une extrémité à l'autre de l'empire, tout en allant célébrer à Rome les jeux décennaux.

C. J.

(1) Cette brochure est extraite de l'*Annuaire de la Principauté de Monaco*, 1880, p. 129 à 193.

ce mémoire est consacré au trésor qui vient d'être si heureusement exhumé, et les pièces qui le composent y sont décrites d'une façon fort intéressante. Le travail que j'ai l'honneur de soumettre à la Compagnie ne peut faire double emploi avec celui de M. C. Jolivot, n'étant pas destiné aux mêmes lecteurs. De plus, j'ai été amené, en étudiant ces objets, à faire quelques observations qui me sont personnelles.

Avant de décrire ces précieux monuments, je dois avertir que quelques-uns d'entre eux, par suite d'un séjour prolongé dans la terre, ont subi une telle déformation, qu'ils sont devenus presque méconnaissables. Cette observation s'applique particulièrement au bandeau d'or portant le n° 3 et au fragment de bracelet décrit sous le n° 6. Le bandeau, dont toute la décoration a été exécutée au repoussé, était dans un état d'aplatissement qui ne permettait qu'avec beaucoup de difficultés de reconnaître sa destination et surtout de distinguer le sujet de son ornementation. Aussi ce n'est qu'après un examen à la loupe, minutieux et répété avec constance, que j'ai pu arriver à un résultat certain (1).

(1) J'ai été particulièrement secondé, dans cette recherche, par M. G. Moynet qui en a exécuté le dessin.

Je ferai observer également que les monnaies d'or découvertes avec ces objets sont au nombre de neuf et qu'elles appartiennent aux règnes de Trajan, Caracalla, Alexandre Sévère, Gallien et Florian. Or l'avènement de ce dernier empereur remonte à l'année 276 ; l'enfouissement du trésor ne peut donc pas avoir eu lieu avant cette époque. Il est possible que ce ne soit pas précisément en cette année 276 que ces objets aient été déposés dans une cachette souterraine ; mais on ne saurait reculer la date de ce dépôt plus bas que l'avènement de Constantin. On peut sans crainte affirmer que c'est pendant le dernier quart du III<sup>e</sup> siècle que ce trésor a été confié à la terre (1). L'examen des objets, on le verra plus loin, vient confirmer cette opinion de la façon la plus complète. M. C. Jolivot a supposé que l'enfouissement avait eu lieu sous Probus, au moment de la révolte de Bonosus et de Proculus. Le dernier de ces deux usurpateurs était né à Albenga, sur la côte de Gênes, c'est-à-dire très près de Monaco (2).

(1) D'après M. Mowat, plusieurs cachettes analogues sont attribuées à la même époque. Une trouvaille qui a la plus grande ressemblance avec celle de Monaco a été faite au Veillon (Vendée), et M. B. Fillon en fait remonter l'enfouissement au temps de Probus, C. J.

(2) Vopisque, *Proculus*, 1.

Les objets que j'ai à décrire sont les suivants :

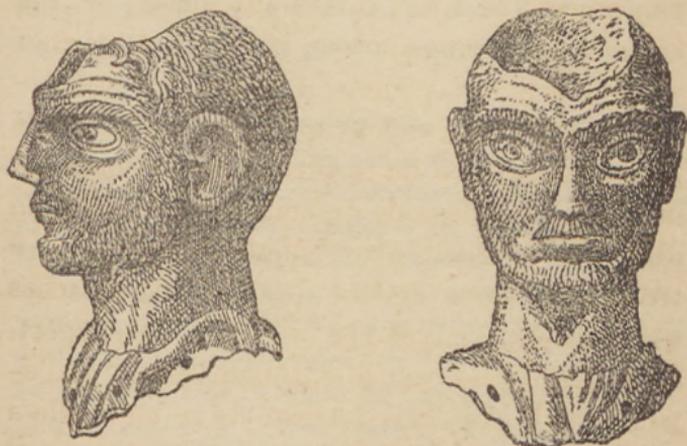
I

Petit buste d'homme, en or, creux à l'intérieur (fig. 2). Il a dû servir d'enveloppe à un buste d'une autre matière; il était fixé sur un support. On ne distingue point de soudures, ce qui ferait croire que ce n'est pas un ouvrage de repoussé. Cependant je ne crois pas que la tête ait été fondue; en tous cas, elle a été reprise au burin d'une façon minutieuse, particulièrement en ce qui concerne les yeux, les sourcils, la barbe et la chevelure. Les oreilles et les yeux sont démesurés, le front fortement plissé, le nez camard, les narines larges, la barbe et les cheveux courts; la pomme d'Adam est proéminente. Un coup violent a été appliqué sur la partie supérieure de la tête et l'a entièrement défoncée. Au-dessous du cou, large et fort, on distingue le haut d'un vêtement percé de 9 trous. Ces trous étaient destinés aux attaches qui fixaient l'enveloppe d'or sur le support. Cette partie est mince en comparaison de l'épaisseur de l'or dans le reste de la tête; elle a été probablement aplatie au marteau.

FIG. 1.



FIG. 2.





Le buste pèse 12 grammes 05. Sa hauteur est de 0<sup>m</sup>,042.

Il est impossible de mettre un nom certain au-dessous de cette tête; elle appartient au temps des empereurs qui ont immédiatement précédé Constantin. Ce n'est pas une tête de convention, c'est un portrait, et le personnage qu'elle représente vivait sans doute à l'époque de la tétrarchie. Rien n'autorise à dire que c'est une tête impériale; elle ne porte aucun symbole de la puissance, ni diadème, ni couronne de laurier. Cependant la richesse de la matière fait supposer que cette image est celle d'un personnage important. Le style est grossier, mais l'ouvrier s'est livré à une excessive recherche dans l'exécution. A l'intérieur devait se trouver un autre buste, en pierre précieuse (1) ou en

(1) On sait que les petites têtes de ronde bosse, en pierre dure, sont assez fréquentes au commencement du IV<sup>e</sup> siècle (voir les bustes de Constantin à la Bibliothèque nationale; Chabouillet, *Catalogue des camées*, n<sup>os</sup> 287 et 288). Pourquoi ne pourrait-on pas supposer que ces petites têtes ont été revêtues d'or, de même que certaines statuettes de bronze ont été recouvertes d'une enveloppe d'argent? M. de Longpérier (*Bulletin des Antiquaires*, 1859, p. 98 et suiv.) a donné des exemples de faits analogues. Le musée du Louvre possède une grande figurine en bronze trouvée à Saint-Puits (Yonne), entièrement

verre (1), qui a été brisé par le coup appliqué sur le sommet de la tête, et a dû alors sortir par morceaux; il n'aurait pas pu passer intact sans déchirer l'enveloppe de la gorge.

Ce monument, malgré son aspect barbare, est fort précieux, et doit être considéré comme très rare. M. Muret, de la Bibliothèque nationale, m'a dit avoir vu autrefois, sans se rappeler entre quelles mains, un buste d'argent également creux, semblable à celui de Monaco, de même style et de même grandeur.

## II

Bandeau d'or laminé, sans traces de soudure, couvert de reliefs obtenus au repoussé (fig. 3). On y distingue huit médaillons séparés entre eux, d'axe en axe, par un espace de 0<sup>m</sup>,048. Ils renferment alternativement un mufle de lion et une tête humaine imberbe, de telle façon qu'il y a

plaquée d'argent (A. de Longpérier, *Notice des bronzes*, n° 478); une statuette de Jupiter Gaulois, trouvée à Vienne, porte un revêtement semblable (*Gazette archéologique*, 1876, p. 5).

(1) M. Frøhner (*Histoire de la verrerie antique*, p. 44) dit avoir vu à Rome une figurine en pâte vitreuse représentant un buste de roi revêtu de sa cuirasse.

FIG. 3.

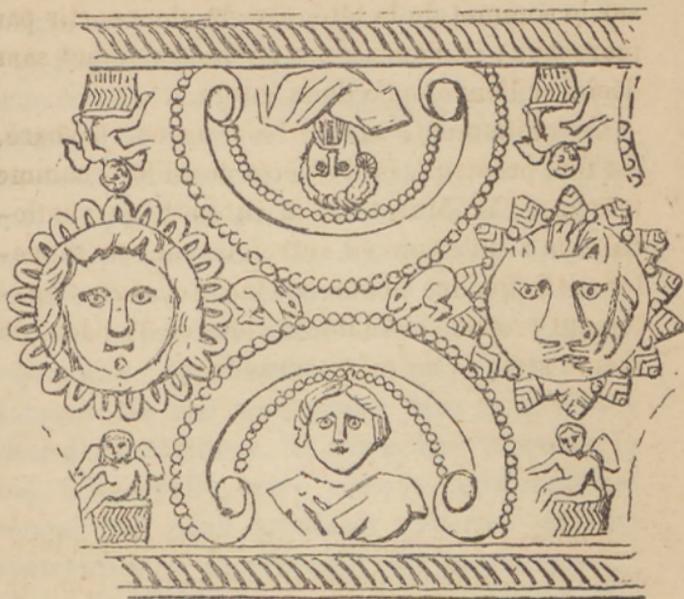
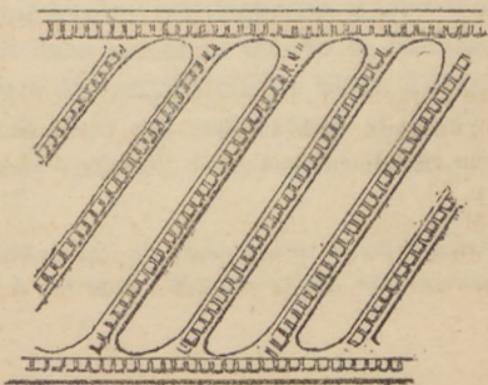


FIG. 4.





4 têtes d'hommes et 4 mufles de lions. Les premières sont placées dans un cadre rond entouré d'un festonnage arrondi ; les cadres des seconds sont bordés d'un festonnage pointu, et chaque pointe, à sa base, est accostée de deux perles. Au-dessus et au-dessous de chacun des médaillons est placé un petit Amour ailé assis sur le bord d'une corbeille. Ces Amours sont disposés de telle façon, que les bases des corbeilles reposent sur la bordure inférieure et sur la bordure supérieure du bandeau. Ainsi, parmi ces Amours, les uns sont placés dans le sens des têtes des médaillons, les autres leur tournent le dos. L'intervalle entre chaque médaillon est rempli par deux arcatures ouvertes en sens contraire et se rapprochant par leurs sommets ; elles affectent la forme de deux boucliers d'amazones (*peltae*) adossés ; elles sont bordées de perles au trait. Sous chaque arcade se voit un buste, soit barbu, soit imberbe. L'état d'aplatissement dans lequel se trouve le bandeau ne permet pas de reconnaître les têtes, à l'exception d'une seule qui est barbue et porte des cornes très visibles : c'est Jupiter Ammon (1).

(1) L'intérêt qui s'attache à cette représentation n'échappera à personne. Monaco est un ancien comptoir

De petits lapins occupent les espaces libres entre les arcades et les médaillons. Les bordures se composent d'une torsade maintenue entre deux baguettes. La décoration a été exécutée au repoussé. Les perles sont faites au perloir. Plusieurs détails ont été repris au burin, notamment les cheveux et les barbes, ainsi que le poil des lapins.

Ce bandeau paraît avoir eu environ 0<sup>m</sup>,40 de développement. Il pèse 152 grammes. Sa hauteur uniforme était de 0<sup>m</sup>,062.

Le principe de l'ornementation de ce bandeau (médaillons séparés par des arcades adossées) se retrouve avec une rare précision sur un bracelet romain conservé au cabinet royal des Antiques de Vienne (Autriche). Ce bracelet de Vienne (1) est d'autant plus intéressant à rapprocher du bandeau de Monaco, qu'il porte avec

phénicien, c'est le port d'Hercule (Melkarth) ; les traditions phéniciennes ont dû s'y conserver longtemps, et si on constate sur ce bandeau une figure du dieu phénicien Baal Hâmân, c'est qu'il a été probablement fabriqué dans le pays même où il a été découvert.

(1) J. Arneth, *Die antiken Gold und Silber Monumente des K. K. Münz und antiken Cabinettes in Wien*, pl. XI, n° 206. Ce bracelet a été reproduit par M. Saglio, dans son *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, au mot *armilla*, fig. 534.

lui sa date, car les médaillons dont il est orné renferment des monnaies d'or de Marc-Aurèle, Caracalla, Gordien III et Claude le Gothique. Il ne peut donc pas avoir été fabriqué avant le règne de ce dernier empereur, c'est-à-dire qu'il a été fait, au plus tôt, en 269. Il s'ensuit que le bandeau de Monaco, décoré d'après un modèle analogue, remonte aussi certainement à la fin du III<sup>e</sup> siècle. Un autre monument, en argent, du même cabinet, qui paraît avoir fait partie du harnachement d'un cheval, est orné de médaillons contenant des mufles de lions et des aigles, séparés par des arcatures s'ouvrant, non plus en sens contraire, mais l'une vis-à-vis de l'autre (1).

Certains bandeaux d'or trouvés dans les tumulus de Kertsch étaient fixés, pour avoir plus de consistance, sur un cercle de bois de cèdre (2). Le peu d'épaisseur de celui-ci porte à croire qu'il était également soutenu par une armature légère dont on ne retrouve plus les traces (3).

(1) Arneth, *op. laud.*, pl. I des monuments d'argent.

(2) *Antiquités du Bosphore cimmérien*, t. I, p. 29.

(3) Cette armature avait disparu avant l'enfouissement, car le bandeau était aplati et replié deux fois sur lui-même.

### III

Bracelet en or, d'un seul morceau, sans traces de soudure (fig. 4). La décoration se compose d'une plate-bande oblique, arrondie à ses extrémités et bordée de petites perles. Cette plate-bande est répétée trente fois sur le tour du bracelet. Les bordures supérieure et inférieure sont formées d'une ligne de perles entre deux rainures.

La hauteur du bord est de 0<sup>m</sup>,041 ; le tour extérieur, que l'état du bracelet ne permet pas d'apprécier minutieusement, doit mesurer de 0<sup>m</sup>,24 à 0<sup>m</sup>,25 ; le poids est de 50 grammes 1/2. La décoration est exécutée au repoussé ; à l'envers, les perles formant grènetis ont l'apparence de petits carrés, tandis qu'à l'endroit elles paraissent arrondies.

### IV

Bracelet en or, composé de deux parties (fig. 5). Il est orné de plusieurs bandes obliques formées par des losanges dont les hachures imitent un travail tressé, un travail de sparterie. La

FIG. 5.

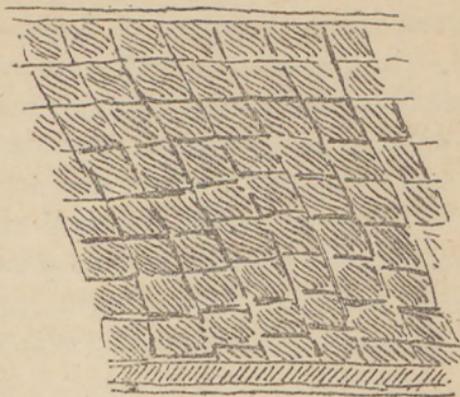


FIG. 6.





décoration a été obtenue au repoussé et avant que la feuille d'or ait reçu la forme définitive. Les parties de la feuille, inutiles pour le bracelet, ont été repliées intérieurement et forment comme une sorte de doublure. La plus petite partie porte une agrafe d'attache et une charnière; sur la grande partie, la charnière a disparu, mais le crochet opposé à l'agrafe existe.

Hauteur, 0<sup>m</sup>,042; tour extérieur (les deux parties réunies), 0<sup>m</sup>,24 environ; poids, 50 grammes 1/2.

V

Partie d'un bracelet en or portant une décoration assez compliquée, exécutée au repoussé, avec un fort relief (fig. 6). Le fond se compose d'un semis régulier de rosaces à quatre feuilles allongées. Ces rosaces sont disposées de telle sorte, que leurs feuilles forment les cadres de petits compartiments en losanges, simulant trois bandes horizontales. Dans la bande médiane, ces compartiments sont remplis par sept têtes imberbes assez grossièrement rendues. Les sourcils et les yeux ont été repris au trait; les bouches sont alternativement faites d'un trait de burin et de deux coups de perloir. Les autres

losanges sont occupés tour à tour par des corbeilles de fruits, des lapins, des grappes de raisin et des oiseaux. Ces sujets, placés deux à deux au-dessus et au-dessous des têtes, se présentent en sens opposé l'un à l'autre, de façon à avoir toujours pour base le bord inférieur ou le bord supérieur du bracelet. Les lapins et les grappes de raisin sont répétés deux fois. Dix-huit palmettes complètent la décoration. Le cœur de chaque rosace, se trouvant sur le sommet des lignes de compartiment regagne le champ des têtes à l'aide de quatre petites palmettes, indiquées en gravure, qui forment comme les pétales d'une fleur ouverte dont le cœur de la rosace serait le centre. Sur les bords, le métal est légèrement replié, de façon à former une bordure décorée d'un trait régulièrement répété. A chaque extrémité, on remarque une petite ouverture dans laquelle s'emboîtait un pivot de charnière.

Le poids de ce fragment est de 43 grammes  $1/2$ . — Il manque un autre fragment qui mesurait environ  $0^m,08$  de longueur. Le bijou complet devait avoir  $0^m,25$  de pourtour extérieur.

Ce bracelet était en deux parties, comme les nos 5 et 9. La petite partie manquante était or-

née de la même façon que la grande. La décoration est recherchée ; le style est lourd et l'exécution manque complètement de finesse. On y retrouve *le lapin*, qui entre également dans le motif de la décoration du bandeau n° 3. Sur les monuments du III<sup>e</sup> et du IV<sup>e</sup> siècles, on remarque fréquemment ce petit animal, tantôt dans les coins des sarcophages (1) ou dans les parties que le sculpteur avait besoin de remplir, tantôt au milieu des rinceaux de feuillages formant les frises des édifices (2), sur les terres cuites (3) et sur d'autres objets (4). Un bracelet romain de la collection du Louvre, fortement restauré par un truqueur italien, et qui a été, à tort, décrit

(1) Comte de Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 151, n° 186.

(2) Sur les fragments de frise qu'on découvre dans les ruines romaines de l'Algérie, on le remarque très souvent.

(3) Payan-Dumoulin, *Antiquités gallo-romaines découvertes à Toulon-sur-Allier*, pl. IV, n° 3. Il entre fréquemment dans la décoration des poteries rouges vernissées à relief, dont l'Auvergne était le grand centre de production.

(4) Sur un fourreau d'épée, publié par Lindenschmidt, *die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, I, 1, taf. V, 1 : lapin se jouant dans des grappes de raisin, *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, heft. LXIV, taf. X, n° 4.

comme étrusque (1), est orné, dans sa partie antique, d'oiseaux et de grenouilles séparés de petites têtes humaines. C'est un arrangement tout à fait parent de celui que je viens de décrire et qui paraît dater de la même époque.

Les orfèvres romains devaient employer des poinçons analogues à ceux dont se servaient les potiers pour établir leurs moules. Sur les poteries rouges à reliefs, la décoration se compose, à une certaine époque, de sujets empruntés au règne végétal ou au règne animal, disposés tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, suivant le caprice de l'ouvrier. Une seule officine produit, avec les mêmes poinçons, des poteries dont la décoration varie à l'infini : il suffisait de changer les encadrements, et, par conséquent, l'arrangement des groupes, des animaux, des personnages. Les mêmes combinaisons ont dû être en usage dans l'orfèvrerie pour la confection des bijoux ordinaires qui se fabriquaient en nombre. Un ouvrier pouvait sans doute, avec le même outillage, produire des bijoux très différents d'ornementation, suivant l'ordre dans lequel il disposait les grappes de raisin, les cor-

(1) *Catalogue des bijoux du musée Napoléon III*, n° 383.

beilles de fruits, les grenouilles, les lapins, les oiseaux, les têtes humaines, etc., gravés sur ses poinçons. Le bracelet de Monaco et celui du Louvre en fournissent la preuve ; ils sont décorés de figures presque semblables, disposées sur des fonds différents. On se rend bien compte que, s'ils avaient été fabriqués dans le même atelier, un ouvrier aurait pu produire ces deux objets sans grand effort d'imagination, en admettant que les pièces d'ornement eussent été de la même dimension.

Le musée de Saint-Germain s'est rendu récemment acquéreur d'un bandeau d'or estampé, découvert en Bretagne, et dans la décoration duquel entrent également deux lignes de petits masques humains, séparés par des grecques finement exécutées. C'est le même petit masque que sur le bracelet du Louvre. C'est une réduction de celui qui orne le bracelet de Monaco.

## VI

Trois armilles unies, formées d'une feuille d'or polie et mince, qui sert d'enveloppe à un cercle plein, d'une matière différente. D'après quelques

éclats, ce cercle intérieur paraît être en *pâte de verre*. Deux de ces armilles sont exactement semblables.

Diamètre extérieur, 0<sup>m</sup>,10 ; diamètre intérieur, 0<sup>m</sup>,075 ; grosseur des cercles, 0<sup>m</sup>,047. La troisième armille est plus épaisse. Son diamètre extérieur est le même que celui des deux premières, mais le diamètre intérieur n'est que de 0<sup>m</sup>,070. La grosseur du cercle est de 0<sup>m</sup>,060.

Je crois qu'on a rarement signalé des bracelets de verre revêtus d'une enveloppe de métal précieux. Cela donnerait à penser que, parmi les bracelets antiques de cette matière, conservés dans diverses collections (1), il peut s'en

(1) Grignon a trouvé plusieurs armilles de verre dans ses fouilles du Châtelet (*Second Bulletin des fouilles*, p. CCXXVIII). Deville (*Histoire de la verrerie dans l'antiquité*, pl. LXXX, E.) en publie deux qui appartiennent au musée de Rouen. M. Frœhner (*Histoire de la verrerie antique*, pl. XI) en donne un de la collection Charvet. La Bibliothèque Nationale en possède quatre. Tous ceux que j'ai vus sont en verre commun et mal affiné. — M. Moreau a trouvé dans une sépulture de Trugny, sur la poitrine d'un Gaulois, 4 bracelets de verre, de 0<sup>m</sup>,04 à 0<sup>m</sup>,05 de diamètre, placés immédiatement au-dessus d'un torques. Il suppose qu'ils étaient suspendus à ce torques par un fil ; ils sont en verre très commun et terne : ceux-là n'ont jamais été revêtus de métal.

trouver quelques-uns qui ont été dépouillés d'un revêtement de métal analogue (1). On s'explique ainsi comment ces ornements si fragiles pouvaient être portés dans l'usage ordinaire de la vie. Ce n'est pas, du reste, le seul exemple que l'on connaisse de l'application de plaques de métal sur des objets en verre ; mais dans tous les monuments de cette série, le verre est ordinairement apparent et contribue, par son mélange avec le métal, à rendre l'objet plus agréable à l'œil. C'est ce qu'on peut constater sur un magnifique canthare découvert en 1871, au nord de Tiflis, en Géorgie, et conservé

(1) Le contraire a pu arriver également, c'est-à-dire qu'on a pu enlever le verre et ne laisser que le métal. Il existe dans la collection Campana, au Louvre (n° 366 du *Catalogue des bijoux du musée Napoléon III*), un bracelet romain en or complètement creux. Une soudure moderne, qui règne sur tout le pourtour intérieur, montre qu'il a été ouvert et vidé probablement. L'enveloppe d'or affecte la forme en biseau qu'on observe sur certains bracelets de verre ; elle est mince et aurait été bosselée et promptement défoncée, si rien ne l'avait maintenue. En coulant du verre dans l'intérieur, dans un but d'économie, on affermissait le métal et on évitait le poids énorme qu'aurait donné au bracelet un cercle de plomb ou de bronze. Peu importait que ce cercle fut brisé ; les morceaux, maintenus par l'enveloppe extérieure, ne pouvaient se déplacer, et le but était toujours rempli.

aujourd'hui au musée de l'Ermitage (1). Il est en argent doré, découpé sur fond de verre rouge violacé, et, d'après M. Stephani, le verre aurait été coulé dans le métal. Le bracelet en jais, décrit sous le n° 7, rentre plus directement dans cette série, avec ses petits rubans d'or appliqués. Dans le n° 6, au contraire, le métal sert uniquement à préserver le verre, ou plutôt le verre sert à remplir le métal, peut-être dans un but d'économie.

## VII

Bracelet en jais (ou en pâte de verre noir) (2),

(1) Stephani, *Compte rendu de la commission impériale archéologique pour l'année 1872*, atlas, pl. II; *texte*, p. 143 et suiv. M. Frœhner (*Histoire de la verrerie antique*, ch. XIII), a décrit deux autres pièces du même genre : le scyphus de Varpelev et la pyxis trouvée en 1832, près de la porte Salaria.

(2) Aujourd'hui, l'industrie imite avec une rare perfection le jais naturel : certains verres noirs peuvent remplacer cette substance. Il eut été intéressant de savoir si les anciens se livraient aux mêmes imitations : mais il eut fallu, pour obtenir un résultat, sacrifier un morceau de la matière antique. Il est, en effet, facile de distinguer le jais véritable du faux : il suffit d'en introduire un fragment dans un foyer en ignition. Le jais véritable,

FIG. 7.

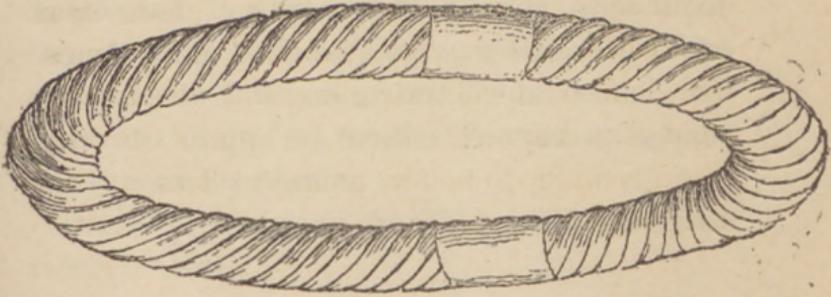
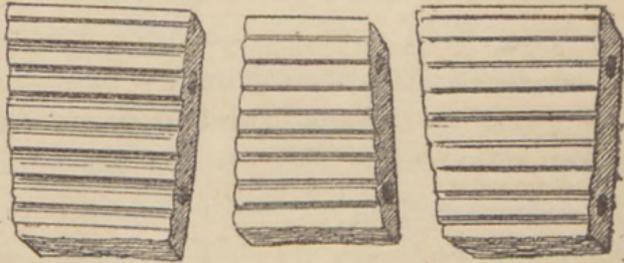
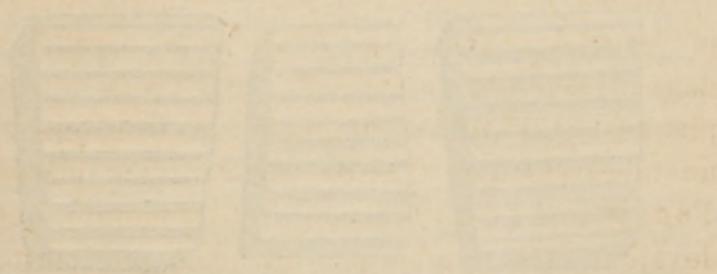
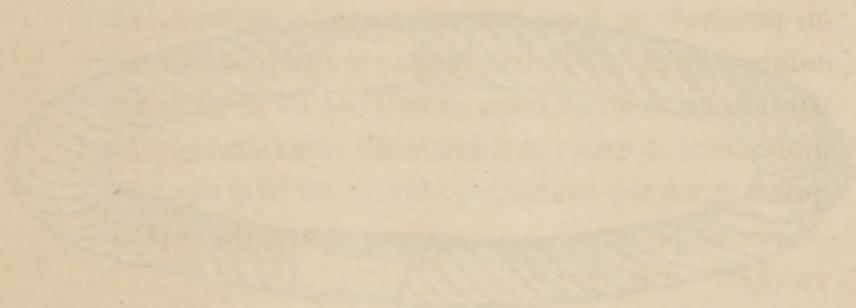


FIG. 8.





de forme parfaitement ronde; il est découpé en torsade (fig. 7). Deux petits rubans d'or, d'une largeur de 0<sup>m</sup>,019, sont appliqués sur deux points opposés du bracelet, l'enveloppent étroitement en prenant la forme de la torsade et forment comme deux colliers plats symétriques. Cette particularité ferait croire que l'objet est en deux morceaux et que les feuilles d'or ont été appliquées pour les réunir.

Diamètre intérieur, 0<sup>m</sup>,058; diamètre extérieur, 0<sup>m</sup>,080.

## VIII

Six petites *plaques* en jais (ou en pâte de verre noir), décorées de rainures horizontales et percées, chacune, de deux trous parallèles dans le sens des rainures (fig. 8). Trois de ces plaques ont 0<sup>m</sup>,022 de longueur; les trois autres ne mesurent que 0<sup>m</sup>,020. Ce sont les pièces d'une parure (d'un bracelet probablement), qui devaient être réunies par un fil ou une petite tresse d'or ou d'argent.

qui est un lignite, brûle et s'enflamme comme du charbon de terre; le jais faux, qui n'est que du verre, se ramollit et ne brûle pas.

On sait quelles vertus singulières Pline attribue au jais, qu'il nomme *gagates lapis* (1). Si ces croyances absurdes étaient encore vivaces à la fin du III<sup>e</sup> siècle, on devine pourquoi les femmes portaient des bracelets de cette matière. Il est, du reste, bien certain qu'un grand nombre de bijoux antiques ont été faits et portés dans une pensée superstitieuse. Les monuments en jais ne sont pas très répandus dans les collections (2).

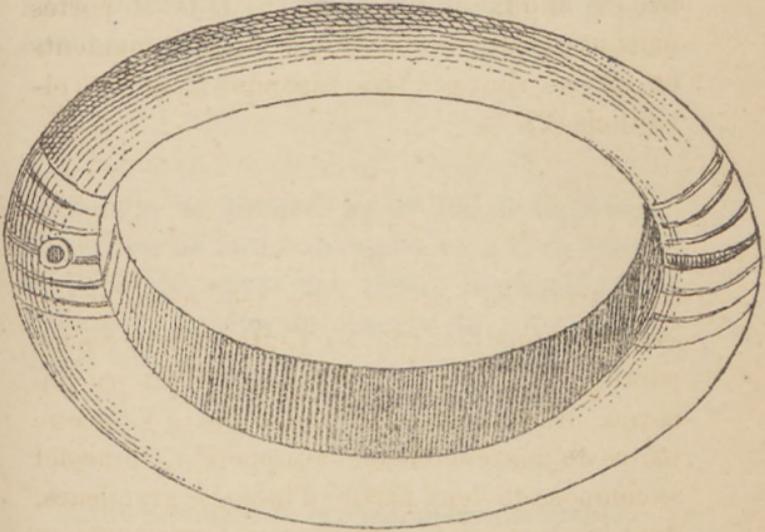
## IX

*Bracelet* en matière noire, très sèche et légèrement fendillée (fig. 9). Cette matière a l'apparence de la corne, mais l'objet n'est pas en corne ; il est également impossible d'y reconnaître du jais, comme on l'a supposé. Ce bracelet se compose de deux parties d'inégales grandeurs, dont les extrémités sont garnies d'armatures en

(1) H. N. XXXVI, 34, 1.

(2) La collection Raifé renfermait un buste de femme en jayet, provenant d'une épingle de tête (Fr. Lenormant, *Description des antiquités de la collection Raifé*, n<sup>o</sup> 626). M. Frøhner (*Hist. de la verrerie antique*, p. 49) publie en vignette un bracelet assez épais qu'il dit être en pâte de verre noir.

FIG. 9.





or portant les charnières, l'agrafe et la boucle du fermoir également en or. Il est de forme ovale, et, par ses dimensions, ne peut convenir qu'à un bras féminin.

Le tour extérieur est de 0<sup>m</sup>,25; le tour intérieur mesure 0<sup>m</sup>,15. L'épaisseur de la panse varie entre 0<sup>m</sup>,078 (grand fragment) et 0<sup>m</sup>,050 (petit fragment).

## X

Épingle en bronze, de 0<sup>m</sup>,163 de longueur. La tête est de forme oblongue, et, à la naissance de l'épingle, après une légère dépression au-dessous de la tête, on observe un petit renflement.

## XI

Petite monnaie de bronze, méconnaissable.

La présence de l'épingle est un argument à faire valoir pour soutenir que les pièces de ce trésor appartiennent à la toilette d'une femme. C'est aussi l'impression que produit la vue des bracelets n<sup>os</sup> 7 et 9, certainement fabriqués pour des poignets féminins. Les autres bracelets n'ont pu être portés qu'à la partie supérieure du

bras et aux jambes (n° VI). On remarquera l'absence des bagues, des colliers et des boucles d'oreilles, qui, ordinairement, forment le fond de ces trouvailles de bijoux romains (1).

M. le commandant Mowat, en décrivant les monnaies que contient ce trésor, a déjà fait observer combien il était fréquent de découvrir des monuments d'or dont l'enfouissement datait du III<sup>e</sup> siècle. Il a rappelé quelques-unes de ces découvertes. Une des plus intéressantes à rapprocher de celle de Monaco est la trouvaille faite en 1862 au Sault-du-Rhône (2). Elle comprenait un collier d'or, plusieurs bagues, huit monnaies d'or et trois cent quatre-vingt-deux pièces d'argent, dont la plus récente était de l'année 267, le tout renfermé dans un vase en bronze. Malheureusement, en cachant sous terre les bijoux de Monaco, le possesseur de ces objets précieux n'a pas pris la même précaution. Tout

(1) Voir Comarmond, *Description de l'écrin d'une dame romaine trouvé à Lyon en 1841*; Charvet, *Notice sur des monnaies et bijoux antiques découverts en 1862, au Sault-du-Rhône*.

(2) On peut rappeler aussi les 60,000 monnaies découvertes à Foix au siècle dernier; la plus récente était de Gallien (Eckhel, *Doctrina numorum veterum*, t. I, p. LXXXII).

porte à croire qu'il a agi dans un moment de grande précipitation, car non-seulement il n'a pas eu soin de les placer dans un vase ou dans tout autre récipient, mais il s'est tellement pressé dans son opération, qu'il n'a déposé qu'une partie du bracelet décrit sous le n° 5 (1); il a si brutalement replié le bandeau d'or, que celui-ci ne formait plus qu'une masse informe.

La présence des monnaies d'or au milieu de ces bijoux féminins est facile à expliquer, si l'on veut bien se rappeler le goût très répandu chez les Romains, sous l'empire, pour les médailles montées en bijou. Les bracelets de Fourvières, au musée de Lyon, et le bracelet du cabinet royal de Vienne, que j'ai cité, en fournissent des preuves remarquables (2).

(1) On affirme que la trouvaille est arrivée intacte entre les mains du possesseur actuel.

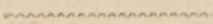
(2) Dans plusieurs sépultures découvertes dans la Russie méridionale, on a trouvé des bandeaux funéraires en or, qui portent les empreintes de médaillons d'empereurs romains (*Antiquités du Bosphore Cimmérien*, t. I, p. 25 et 31; atlas pl. III, 1; IV, 1). Il existe des bagues romaines dont les chatons renferment des médailles impériales, et, dans plusieurs collections publiques et privées, on peut voir des médaillons d'or entourés d'un encadrement à jour avec bélière, de façon à former des pendants de collier; ce mode d'ornement paraît avoir commencé au III<sup>e</sup> siècle et être resté en usage au IV<sup>e</sup>.

Les neuf pièces en or qui accompagnent les bijoux de Monaco ne constituent pas, à proprement parler, un pécule, aucune pièce d'argent ou de billon ne les accompagnant. Ce sont neuf monnaies choisies et précieusement conservées probablement pour une parure que les circonstances n'ont pas permis de faire exécuter.

*Note.* — Les dessins des objets composant le trésor de Monaco ont été exécutés à la grandeur réelle des originaux. La déformation des pièces portant les numéros 3, 4, 5 et 6 est telle, qu'on n'a pas jugé à propos d'en donner des croquis d'ensemble; il a paru plus utile de présenter le détail exact de leur ornementation. Comme les dimensions et les formes sont indiquées, il sera aisé de reconstituer chaque objet par la pensée.

Nous avons lieu d'espérer que, grâce à la générosité de M<sup>me</sup> Blanc, les monuments précieux dont se compose cet important trésor enrichiront bientôt le Musée de la Principauté de Monaco.

ANT. HÉRON DE VILLEFOSSE.



## RENSEIGNEMENTS DIVERS

---

### ARRÊTÉS DE POLICE

---

#### *Arrêté sur les Objets trouvés.*

---

Nous, Gouverneur Général de la Principauté de Monaco,

#### ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Tout objet trouvé dont le propriétaire n'est pas connu, quelle que soit la valeur de l'objet, doit être déposé entre les mains de l'autorité, qui le garde pendant un certain temps à la disposition de la personne qui l'a perdu ; après quoi, si l'objet n'a pas été réclamé par son légitime propriétaire, il est rendu à celui qui l'a trouvé.

ART. 2. — Le laps de temps pendant lequel l'objet trouvé est gardé est fixé ainsi qu'il suit :

1<sup>o</sup> Les objets susceptibles d'être détériorés par les in-

sectes, tels que les fourrures et lainages, sont conservés pendant six mois ;

2° Les autres objets sont conservés pendant un an ;

3° Quant aux animaux qui pourraient être trouvés égarés, ils seront, par les soins de l'autorité, mis en fourrière et gardés pendant huit jours au plus ; après quoi, ils seront vendus à la diligence de M. le Receveur des Domaines, et le produit net de la vente restera déposé, pendant un an, à la disposition du propriétaire. Après ce laps de temps, si celui-ci ne s'est pas présenté, la somme en question sera remise à celui qui a trouvé l'animal.

ART. 3. — Le dépôt des objets trouvés a lieu soit au Commissariat de la circonscription sur laquelle demeure l'inventeur de l'objet, soit au Commissariat de la circonscription sur laquelle l'objet a été trouvé. Le Commissaire de Police donne un reçu au déposant et envoie l'objet, avec un procès-verbal ou un rapport, au Directeur de la Police.

ART. 4. — Tout individu ayant trouvé un objet et ne l'ayant pas déposé, pourra être poursuivi comme s'étant approprié un objet ne lui appartenant pas.

ART. 5. — Le Directeur de la Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, le 7 mai 1875.

---

*Arrêté sur les Permis de Séjour.*

---

Nous, Gouverneur Général de la Principauté,

Vu le Chapitre II du Titre 1<sup>er</sup> de l'Ordonnance en date du 6 juin 1867, sur la Police Générale ;

Vu les Arrêtés en date du 23 août 1870 et du 30 juin 1873,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Tout étranger, sans exception, qui voudra séjourner dans la Principauté sera tenu de se présenter, dans la quinzaine de son arrivée, au Commissariat de la circonscription sur laquelle il demeure, pour y demander un permis de séjour.

ART. 2. — Sa demande sera transmise au Directeur de la Police, qui, d'après les renseignements fournis par le Commissaire de Police, délivrera le permis.

ART. 3. — La durée du permis de séjour sera de six mois ; mais il pourra être retiré plus tôt, si l'Autorité le juge nécessaire.

ART. 4. — Toute personne à qui le permis de séjour est refusé ou retiré est tenue de quitter la Principauté dans le délai qui lui est fixé.

ART. 5. — Les contrevenants sont passibles de l'amende édictée par l'article 191 de l'Ordonnance sur la Police générale, en date du 6 juin 1867, sans préjudice de leur expulsion, et, le cas échéant, des peines prévues par l'article 195 de la même Ordonnance.

ART. 6. — L'amende édictée par l'article 191 de l'Or-

donnance précitée sera appliquée à tout hôtelier, aubergiste ou logeur en garni, loueur de villas ou d'appartements meublés qui logera, au delà de quinze jours, des étrangers non munis d'un permis de séjour.

Elle sera également appliquée à tout entrepreneur ou maître qui occupera soit des employés, soit des ouvriers, soit des domestiques non munis d'un permis de séjour en règle.

ART. 7. — Le Directeur de la Police et le Commandant du Corps des Carabiniers, ainsi que les fonctionnaires, agents et militaires sous leurs ordres, sont chargés de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, le 16 novembre 1875.

---

*Arrêté sur les Hôtels et Maisons garnies.*

---

Nous, Gouverneur Général de la Principauté,

Vu les articles 89 et suivants de l'Ordonnance, en date du 6 juin 1867, sur la Police Générale;

Vu également les articles 68, 122, 476 et 479 du Code Pénal,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS:

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Toute personne voulant exercer la profession d'hôtelier d'aubergiste ou de logeur en garni, de même que toute personne qui veut louer soit des appar-

tements, soit des chambres meublées, est tenue de se pourvoir au préalable d'une autorisation délivrée par Nous.

ART. 2. — Elle devra se munir d'un registre, qui sera coté et paraphé par le Commissaire de Police de sa circonscription, et sur lequel seront inscrits immédiatement, sans aucun blanc ni interligne, les noms, les prénoms, l'âge, la profession, le lieu de naissance, la nationalité et la date d'entrée et de sortie de toutes les personnes ayant couché, même une seule nuit, chez elle, en mentionnant, dans la colonne à ce destinée, le nombre de personnes qui accompagnent chaque voyageur. Ce registre devra être présenté à toute réquisition des fonctionnaires ou agents de l'autorité.

ART. 3. — Elle devra, en outre, chaque matin, faire au Commissariat de sa circonscription la déclaration de toutes les personnes arrivées la veille chez elle, en fournissant, pour chaque voyageur, un bulletin imprimé, contenant toutes les indications mentionnées ci-dessus; et, chaque samedi matin, avant 10 heures, elle fournira un état contenant les noms et prénoms, la date d'entrée et celle de sortie, de toutes les personnes parties depuis le vendredi de la semaine précédente.

ART. 4. — Il est défendu d'inscrire sciemment qui que ce soit sous des noms faux ou supposés, et de loger sciemment des malfaiteurs ou des femmes de débauche.

ART. 5. — Le propriétaire ou le principal locataire qui loue toute une maison ou une villa en meublée à la même famille n'est pas tenu de se pourvoir d'une autorisation préalable, ni de tenir le registre prescrit par l'article 2 du présent arrêté; mais il devra envoyer au Commissaire de Police de son quartier un bulletin contenant toutes

les indications prescrites par ledit article, chaque fois qu'il louera sa maison ou sa villa.

ART. 6. — Les contrevenants au présent arrêté sont passibles des peines édictées par les articles 122, 476 et 479 du Code Pénal, et par l'article 192 sur la Police Générale, en date du 6 juin 1867.

ART. 7. — L'autorisation de louer en garni n'est valable que pour une année. Elle pourra être retirée en cas d'infractions graves ou réitérées.

ART. 8. — Toutes les autorisations accordées jusqu'à ce jour sont annulées, et les personnes qui en jouissent devront, dans un délai d'un mois, nous adresser une demande à l'effet d'être autorisées à nouveau.

ART. 9. — Le Directeur de la Police et le Commandant du Corps des Carabiniers, ainsi que les fonctionnaires, agents et militaires sous leurs ordres, sont chargés de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, le 18 novembre 1875.

---

*Arrêté*

*sur les Voitures de place et les Omnibus.*

---

Nous, Gouverneur Général de la Principauté de Monaco,

Vu le Règlement en date du 1<sup>er</sup> novembre 1872, concernant les voitures de place et les omnibus ;

Attendu qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au règlement en question,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Toute personne qui voudra exercer l'industrie de loueur de voitures de place, ou celle d'entrepreneur d'omnibus, sera tenue d'adresser préalablement au Directeur de la Police une demande à l'effet de faire circuler lesdites voitures.

ART. 2. — Le Directeur de la Police, après avoir fait examiner les voitures par un expert, et s'être assuré par lui-même qu'elles remplissent les conditions de solidité, de commodité et de propreté voulues, donnera, pour chacune d'elles, un permis de circulation, indiquant le numéro qu'elle devra porter et le nombre de personnes qu'on y pourra recevoir.

ART. 3. — Le numéro attribué à chaque voiture devra être peint en blanc, derrière la voiture, à un endroit apparent.

Il sera reproduit en rouge sur les deux lanternes. Ces inscriptions auront au moins cinq centimètres de hauteur.

ART. 4. — Lorsqu'une voiture sera hors de service, celle qui la remplacera devra prendre le même numéro. Il en sera de même pour les voitures en réparation; celles qui les remplaceront provisoirement prendront aussi les mêmes numéros, et toutes devront être visitées avant d'être mises en circulation.

ART. 5. — Tous les ans, du 1<sup>er</sup> au 15 janvier, les entrepreneurs seront tenus de présenter leurs voitures à la visite de l'expert désigné par l'Administration et du Directeur de la Police.

ART. 6. — En cas de vente d'une ou de plusieurs voitures, le vendeur en fera la déclaration à la Direction de la Police, et l'acheteur devra immédiatement adresser une demande, pour être autorisé à faire circuler, en son nom, les voitures en question.

En cas de cessation de roulage d'une ou de plusieurs voitures, le propriétaire devra immédiatement en faire la déclaration, et rapporter à la Direction de la Police le permis de circulation de ces voitures.

ART. 7. — Les voitures devront toujours être en bon état de propreté et de solidité et pourvues d'une machine à enrayer.

ART. 8. — Lorsqu'une voiture sera reconnue être en mauvais état, ou qu'elle ne réunira pas toutes les conditions voulues, la mise en circulation en sera interdite jusqu'à ce que les réparations convenables y aient été faites.

Dans certains cas graves, le permis de circulation pourra même être retiré soit temporairement, soit définitivement.

ART. 9. — Il est défendu aux entrepreneurs d'employer des chevaux entiers, vicieux ou malades.

ART. 10. — Les entrepreneurs ne pourront occuper que des cochers munis d'un permis de conduire, délivré par le Directeur de la Police, et qui devra être renouvelé deux fois par an, du 1<sup>er</sup> au 15 janvier et du 1<sup>er</sup> au 15 juillet.

ART. 11. — Le permis de conduire ne sera délivré qu'après une enquête sur la moralité du demandeur, qui devra produire un certificat d'aptitude délivré par deux loueurs et son extrait du casier judiciaire.

ART. 12. — Ce permis peut être retiré, soit temporel-

rement, soit définitivement, en cas d'infractions graves ou réitérées. Il est expressément défendu aux entrepreneurs d'occuper un cocher pendant tout le temps que durera la peine disciplinaire qui lui aura été infligée.

ART. 13. — Les entrepreneurs ne doivent confier la conduite de leurs voitures qu'à des cochers d'une tenue convenable et proprement vêtus.

ART. 14. — Toutes les fois qu'un cocher quittera le service d'un entrepreneur pour entrer au service d'un autre, il devra faire renouveler son permis de conduire.

ART. 15. — L'entrepreneur est tenu de remettre tous les matins à ses cochers le nombre suffisant de cartes imprimées, conformes au modèle adopté par l'Administration. Ces bulletins indiqueront le numéro et le tarif de la voiture.

ART. 16. — Il est enjoint aux cochers de donner, avant de se mettre en marche, un de ces bulletins aux personnes faisant usage de leur voiture.

ART. 17. — Il leur est également enjoint :

1<sup>o</sup> D'être polis et prévenants pour le public, et de faciliter l'entrée des voyageurs dans leur voiture ;

2<sup>o</sup> De visiter leur voiture avant l'éloignement des voyageurs, et de leur remettre les objets oubliés par eux, ou de déposer ces objets, dans les vingt-quatre heures, à la Direction de la Police ;

3<sup>o</sup> De demander aux personnes qui montent dans leur voiture si elles entendent être conduites à l'heure ou à la course ;

4<sup>o</sup> D'allumer les deux lanternes de leur voiture dès la chute du jour ;

5<sup>o</sup> De prendre toujours leur droite, à moins d'obstacle ;

6° De se détourner ou se ranger devant les autres voitures et à leur approche ;

7° De conduire leur voiture au pas dans les rues étroites et sur les points de la voie publique où il existe des pentes rapides ou des obstacles à la circulation.

ART. 18. — Il leur est défendu :

1° De conduire en état d'ivresse ;

2° De fumer lorsque leur voiture est occupée ;

3° De dormir sur leur siège et d'abandonner leur voiture sur quelque point de la voie publique que ce soit ;

4° De faire claquer inutilement leur fouet et de l'agiter de manière à atteindre les passants ou les personnes qui se trouvent dans leur voiture. En outre, ils ne pourront se servir que de fouets montés en cravache ;

5° De lutter de vitesse ou de faire galoper leurs chevaux ;

6° De maltraiter leurs chevaux en les frappant abusivement, ou avec le manche de leur fouet ;

7° D'ôter leurs habits, même pendant les chaleurs, et de conduire en blouse ;

8° De se réunir en groupe sur les stations ;

9° De faire stationner leur voiture sur des points non affectés au stationnement ;

10° De laver leur voiture soit sur les places de stationnement, soit sur tout autre point de la voie publique ;

11° De racoler les passants et de faire le va-et-vient sur la voie publique, tous actes constituant la maraude.

ART. 19. — Les voitures devront habituellement aller au trot, de manière à faire huit kilomètres à l'heure, excepté aux endroits où il existe des côtes à monter, auquel cas elles ne seront tenues de marcher qu'à raison de cinq kilomètres à l'heure.

ART. 20. — Il y aura journallement une voiture au moins sur la place du Gouvernement, à Monaco. Ce service est obligatoire pour tous les loueurs. Il commencera à 9 heures du matin et finira à 8 heures du soir. Il sera fait à tour de rôle par toutes les voitures de place. A cet effet, un tableau de roulement sera établi tous les mois. Si une voiture est en réparation, ou si, pour un motif quelconque, elle ne peut faire ce service, l'entrepreneur devra fournir une autre voiture.

ART. 21. — Les cochers des voitures stationnant sur la place du Gouvernement, toutes les fois qu'ils partiront en course, devront faire connaître l'endroit où ils vont au Commissaire de Police de Monaco, de manière qu'on puisse contrôler l'emploi de leur temps.

ART. 22. — Il est établi quatre stations pour les voitures de place et les omnibus, savoir :

1<sup>o</sup> Station de la gare de Monaco :

Les omnibus se rangeront en bataille dans la cour de la gare, la tête des chevaux faisant face à l'avenue. Les voitures de place se rangeront en file le long de l'avenue de la gare, du côté droit en montant.

2<sup>o</sup> Station de la gare de Monte Carlo :

Les omnibus se rangeront en bataille dans la cour de la gare.

Les voitures de place se rangeront en file au bas de l'avenue des Spelugues, du côté gauche, en descendant.

3<sup>o</sup> Station du Casino :

Les omnibus stationneront en file sur l'avenue de Monte Carlo, à l'entrée de la place du Casino, côté de l'hôtel de Paris.

Les voitures de place stationneront en file sur l'allée latérale située à gauche de l'avenue du Casino.

4° Station de la Condamine :

Les omnibus stationneront sur le boulevard de la Condamine, devant le café de la Méditerranée.

Les voitures de place stationneront sur le boulevard de la Condamine, du côté de la mer, vis-à-vis de l'annexe de l'hôtel des Bains, à partir de la première descente qui conduit à la mer.

ART. 23. — Les voitures prendront rang sur les stations au fur et à mesure de leur arrivée.

ART. 24. — Aucune voiture de place, même gardée, ne pourra stationner ni sur la place du Casino, ni devant le restaurant de l'hôtel des Bains.

Les voitures qui seront gardées par des personnes allant au Casino se placeront sur la même allée que les voitures non gardées, mais du côté opposé. Les voitures gardées par des personnes se trouvant à l'hôtel des Bains se placeront sur le boulevard de la Condamine, devant les maisons Ange Médecin et de Migieu.

ART. 25. — Les prix à payer par les voyageurs sont fixés ainsi qu'il suit :

1° Pour les omnibus :

La place : 30 centimes ;

2° Pour les voitures de place :

De 7 heures du matin à minuit et demi :

La course : 1 franc 50 centimes ;

L'heure : 3 francs.

De minuit et demi à 7 heures du matin, les prix seront doublés.

ART. 26. — Les cochers transporteront sans augmentation de prix les menus bagages, tels que valises, porte-

manteaux, étuis à chapeau, sacs de nuit, cartons, paquets et autres objets peu volumineux.

Les autres bagages seront transportés au prix de 25 centimes par colis, mais les cochers ne seront tenus à les recevoir que tout autant que leur dimension et leur nature permettront de les placer dans l'intérieur ou sur le siège des voitures.

ART. 27. — Le tarif n'est applicable que pour l'intérieur de la Principauté ; pour aller en dehors de la Principauté, les voyageurs devront traiter de gré à gré avec les cochers (\*).

Le cocher qui sera pris avant minuit et demi et qui arrivera à destination après cette heure, ne pourra exiger un prix plus élevé que celui du tarif du jour, mais seulement pour la première heure ou la première course.

ART. 28. — Les cochers ne sont pas tenus d'aller chercher des voyageurs ou d'aller en conduire dans les propriétés qui se trouvent sur l'avenue Saint-Michel, tant que les travaux projetés pour l'amélioration de ladite avenue n'auront pas été exécutés (\*\*).

ART. 29. — Les cochers sont tenus de se rendre à domicile pour charger, et ils doivent conduire jusqu'au domicile indiqué la personne qui sera venue les chercher, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité pour ce déplacement ; mais s'ils attendent plus d'un quart d'heure à la porte du voyageur, le tarif à l'heure est appliqué à partir du moment où la voiture aura été prise.

ART. 30. — Lorsqu'un cocher s'est rendu à domicile

(\*) Ce paragraphe se trouve modifié par l'Arrêté du 5 février 1879. ( Voir page 206. )

(\*\*) Même observation.

et n'est pas employé, il lui est payé la moitié du prix d'une course ordinaire, si la perte de temps pour le déplacement ne dépasse pas un quart d'heure; mais si le temps excède un quart d'heure, il lui sera payé le prix entier de la course.

ART. 31. — Le voyageur qui aura pris une voiture pour une course pourra, avant d'arriver à destination, demander à être conduit à l'heure. Dans ce cas, le cocher n'aura droit qu'au tarif à l'heure, laquelle courra à partir de l'instant où sa voiture a été prise.

ART. 32. — Lorsqu'un cocher est pris à l'heure, le prix total de la première heure lui est acquis, quand même il n'aurait pas été employé pendant l'heure entière. Les heures suivantes se fractionnent par quarts d'heure.

Le quart d'heure commencé est dû en entier. Les cochers loués à l'heure doivent suivre l'itinéraire indiqué par le voyageur.

ART. 33. — Les cochers loués à la course peuvent choisir la voie la plus courte ou la plus facile, et ils n'ont droit qu'au prix de la course, lorsque, sans être détournés de leur chemin, ils sont requis de déposer, pendant le trajet, un ou plusieurs voyageurs; mais ils ont droit au prix de l'heure lorsqu'ils sont détournés de leur chemin par les voyageurs.

ART. 34. — Tout cocher est tenu de se conformer au tarif, et de marcher à toute réquisition, qu'il soit pris sur une station, ou qu'il soit rencontré à vide, et n'étant pas retenu, sur la voie publique.

ART. 35. — Tout cocher est tenu de représenter à la première réquisition des agents de l'autorité ou des personnes qui l'emploient:

1° Son permis de conduire ;

2° Le permis de circulation de la voiture qu'il conduit, auquel sera joint un exemplaire du présent Arrêté.

ART. 36. — Il y aura constamment dans l'intérieur des voitures de place un tableau indiquant le prix du tarif, et portant le timbre de la Direction de la Police ; ce tableau sera conforme au modèle adopté par l'Administration.

Il devra être placé contre le siège du cocher, dans un endroit très apparent.

ART. 37. — Les contraventions au présent Arrêté seront punies des peines édictées par les articles 472, 475, 476, 477 et 479 du Code Pénal, sans préjudice des peines disciplinaires qui peuvent être infligées aux cochers et du retrait du permis de circulation qui peut être prononcé par voie administrative.

ART. 38. — Toutes les dispositions antérieures concernant le service des voitures de place et des omnibus sont rapportées.

ART. 39. — Le Directeur de la Police et le Commandant du Corps des Carabiniers, ainsi que les fonctionnaires, agents et militaires sous leurs ordres, sont chargés de l'exécution du présent Arrêté, qui sera publié et affiché.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, le 6 mars 1876.

*Le Gouverneur Général,*

B<sup>ON</sup> DE BOYER DE SAINTE-SUZANNE.

---

*Arrêté sur le tarif extérieur.*

Nous, Gouverneur Général de la Principauté,

Vu l'Ordonnance du 6 mars 1876;

Considérant qu'il est devenu nécessaire de compléter les dispositions antérieures relatives au tarif des voitures de place, en adoptant les mesures réclamées par l'intérêt des voyageurs,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Sont considérées comme courses faites dans l'intérieur de la Principauté, et payées, comme ces dernières, à raison de 3 francs l'heure et de 1 franc 50 centimes la course simple, celles faites sur le parcours de la nouvelle route de Nice, jusqu'au premier tunnel situé après l'endroit connu sous le nom de Mala.

ART. 2. — Sont tarifées de la manière suivante les courses ci-après désignées :

1 <sup>o</sup> Course à la Chapelle de Bon-Voyage, aller et retour, sans station .....	4 francs
2 <sup>o</sup> Course à la Gare de Roquebrune, aller et retour, sans station .....	6
3 <sup>o</sup> Course à l'embranchement de la route de la Corniche, aller et retour, sans station.	8
4 <sup>o</sup> Course à l'entrée de Roquebrune, aller et retour, avec station d'une heure.....	10
5 <sup>o</sup> Course à la Turbie, aller et retour, avec station d'une heure et demie .....	16

6° Course à <i>Laghet</i> , aller et retour, avec station de deux heures.....	20 francs
7° Course à la <i>pointe du cap Martin</i> , aller et retour, avec station d'une heure....	12
8° Course à <i>Menton</i> (de Carnolès à Garavan), aller et retour, avec station d'une heure et demie.....	12
9° Course au <i>pont Saint-Louis</i> , aller et retour, avec station d'une heure.....	15
10° Course ne dépassant pas 4 kilomètres sur les routes de la campagne de Menton, aller et retour, avec station d'une heure	18

ART. 3. — Le voyageur qui prend une voiture pour l'une des courses ci-dessus peut s'arrêter soit au lieu de destination, soit en route ; mais si le temps pendant lequel la voiture stationne dépasse celui qui est accordé, comme séjour, pour la course qu'elle fait, le voyageur devra payer le surplus à raison de 3 francs l'heure.

ART. 4. — Pour les autres courses hors du territoire de la Principauté, les voyageurs devront continuer à traiter de gré à gré avec les cochers. Ils devront aussi traiter de gré à gré, même pour les courses tarifées, lorsqu'ils voudront les faire après 6 heures du soir, du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> avril, et après 8 heures du soir, du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre.

ART. 5. — L'article 28 de l'arrêté du 6 mars 1876 est modifié ainsi qu'il suit :

Les cochers ne sont pas tenus d'aller chercher des voyageurs ou d'aller en conduire, au prix du tarif, dans les propriétés qui se trouvent en dehors des voies publiques reconnues.

ART. 6. — Est abrogé le premier alinéa de l'article 27 de l'arrêté du 6 mars 1876.

ART. 7. — Le Directeur de la Police et le Commandant du Corps des Carabiniers, ainsi que les fonctionnaires de Police et les agents de la force publique placés sous leurs ordres, sont chargés de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, le 5 février 1879.

*Le Gouverneur Général,*  
B<sup>on</sup> DE BOYER DE SAINTE-SUZANNE.

---

*Arrêté sur les Marchés.*

---

Nous, Maire de la ville de Monaco, Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de Saint-Charles,

Vu l'Ordonnance sur la Police Générale en date du 6 juin 1867,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Un marché, dont l'ouverture est fixée au 18 de ce mois, sera tenu tous les jours pairs de chaque mois, à la Condamine, sur la place d'Armes, de 8 heures du matin à midi.

ART. 2. — Les droits de place sur le marché sont fixés à 5 centimes par mètre carré et par jour, ou à 1 franc par mètre carré et par mois.

ART. 3. — Aucune charrette ou voiture chargée ne pourra être introduite sur la place du marché ; toutes seront, après avoir été déchargées, placées dans un endroit que la Police désignera.

ART. 4. — Pendant toute la durée du marché, un drapeau sera arboré à l'extrémité ouest de la place. Aussitôt après la fermeture, la place du marché devra être évacuée et les marchandises immédiatement enlevées.

ART. 5. — Tous comestibles, poissons, herbage et fruits de toute espèce arrivant dans la Principauté et destinés à être mis en vente, s'ils n'appartiennent pas à un marchand autorisé tenant boutique, devront être apportés sur le marché ; il est expressément défendu de les colporter en quête d'acheteurs.

ART. 6. — Il est défendu de mettre en vente des fruits verts ou corrompus, de la viande, des herbage, des légumes et des champignons gâtés ou malfaisants. Les marchandises trouvées en cet état seront immédiatement transportées hors du marché, aux frais des contrevenants, et détruites si le Commissaire de Police le juge convenable, sans préjudice des peines encourues pour la contravention.

ART. 7. — Il est défendu de plumer de la volaille dans le marché, à moins que ce ne soit dans des seaux ou des paniers.

ART. 8. — Les pêcheurs ne peuvent vendre le poisson qu'au marché ; ils sont tenus d'y faire porter tout le produit de leur pêche et de l'y laisser en vente pour les besoins du public, conformément à l'art. 79 de l'Ordonnance sur la Police Générale.

ART. 9. — Il est défendu à tout revendeur, regrattier et autres d'aller au-devant des marchands de comesti-

bles, herbages, légumes ou poissons et de faire aucun achat direct ou indirect avant la fermeture du marché.

ART. 10. — A dater du jour de l'ouverture du marché, toutes les permissions données aux marchands installés dans les jardins ou les rues de la Çondamine sont supprimées.

ART. 11. — Les prescriptions du présent Arrêté, sauf celles des articles 1 et 2, sont applicables au marché de Monaco, qui reste ouvert tous les matins, de 6 heures à midi. Les anciennes taxes établies sur les marchands bimbetotiers continueront néanmoins à y être perçues.

ART. 12. — Le Directeur de la Police et le Commandant des Carabiniers, ainsi que les fonctionnaires, agents et militaires sous leurs ordres, sont chargés de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, le 15 novembre 1880.

*Le Maire,*

*Signé : C<sup>te</sup> GASTALDI.*

---

CONSULATS ÉTRANGERS

—

CONSULAT D'ALLEMAGNE

Rue Gioffredo, 36, Nice.

CONSULAT D'AUTRICHE-HONGRIE

Avenue de la Gare, 3, Nice.

CONSULAT DE BELGIQUE

Rue de Lorraine, 18, Monaco.

CONSULAT DU CHILI

Rue des Briques, 21, Monaco.

CONSULAT GÉNÉRAL DE L'ÉQUATEUR

Rue des Briques, 21, Monaco.

CONSULAT D'ESPAGNE

Rue de Lorraine, 18, Monaco.

AGENCE CONSULAIRE DES ÉTATS-UNIS

Rue des Briques, 31, Monaco.

VICE-CONSULAT DE FRANCE

Villa Eldorado, aux Moulins, Monte Carlo.

CONSULAT GÉNÉRAL D'ITALIE

Rue Gubernatis, 14, Nice.

AGENCE CONSULAIRE D'ITALIE

Rue des Orangers, à la Condamine.

CONSULAT DES PAYS-BAS

Villa Saint-Pierre, boulevard des Moulins,  
Monte Carlo.

CONSULAT GÉNÉRAL DE ROUMANIE

Rue des Vieilles-Casernes, 11, Monaco.

CONSULAT DU PORTUGAL

Villa de la Tour, avenue de la Costa, Monte  
Carlo.

CONSULAT DE SUÈDE ET NORWÈGE

Avenue de la Gare, 3, Nice.

CONSULAT DE TUNIS

Rue des Briques, 31, Monaco.

POLICE

---

DIRECTION DE LA POLICE

Hôtel du Gouvernement, Monaco.

COMMISSARIAT DE POLICE DE MONACO

Hôtel du Gouvernement, Monaco.

COMMISSARIAT DE POLICE

DE LA CONDAMINE

Place d'Armes, Condamine.

COMMISSARIAT DE POLICE

DE MONTE CARLO

Avenue des Spelugues, Monte Carlo.

---

CASERNES DES CARABINIERS

Rue du Milieu, 41, Monaco.

Rue Grimaldi, Condamine

---

SERVICE DES POSTES

*Bureau : Rue des Vieilles-Casernes.*

Ouvert au public tous les jours, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 7 heures du soir. Les dimanches et jours de fêtes, le public est admis de 8 à 10 heures du matin et, le soir, de 4 à 6 heures.

Des boîtes supplémentaires sont établies : rue Caroline (à la Condamine), place du Casino, boulevard de Monte Carlo (à l'hôtel Beau-Rivage), boulevard des Moulins, aux gares de Monaco et de Monte Carlo. Les boîtes établies aux gares sont levées au passage de chaque train faisant le service de la poste. Il y a chaque jour six levées à la boîte du bureau de Monaco.

MARCHE DES COURRIERS

BUREAU DE MONACO, RUE DES VIEILLES-CASERNES

INDICATION DES SERVICES	LEVÉES de la boîte heure de Monaco	ARRIVÉES
Italie et Menton.....	8 h. 30 mat.	2 h. 30 soir
Etranger (v. de France)	10 h. 30 mat.	9 h. 35 mat.
Etranger id.	Midi	3 h. 50 soir
Italie .....	2 h. 30 soir	5 h. » soir
Etranger (v. de France)	4 h. » soir	
Italie et Menton.....	5 h. » soir	11 h. 30 soir
Etranger (v. de France)	9 h. » soir	6 h. 05 soir
Menton .....	9 h. » soir	
Turbie .....	11 h. 30 soir	7 h. » soir

LEVÉES AUX BOITES DES GARES

(Heure de Paris.)

*Direction de Marseille et Paris.*

Monte Carlo, 9 h. 48 matin.	Monaco, 9 h. 54 matin.
id. 1 h. 41 soir.	id. 1 h. 47 soir.
id. 11 h. 12 soir.	id. 11 h. 18 soir.

*Direction de Menton et Gènes.*

Monaco, 9 h. 05 matin.	Monte Carlo, 9 h. 10 matin.
id. 3 h. 01 soir.	id. 3 h. 07 soir.
id. 5 h. 42 soir.	id. 5 h. 48 soir.

Les distributions ont lieu : la 1<sup>re</sup> à 8 heures du matin, la 2<sup>e</sup> à 1 heure, la 3<sup>e</sup> à 4 heures 20 du soir.

Voici quelques notices générales sur le service des postes que le public a intérêt à connaître et que nous empruntons aux avis officiels publiés par l'Administration. Les taxes françaises sont applicables à la Principauté de Monaco.

MANDATS INTERNATIONAUX

Il n'est reçu de mandats étrangers que pour l'Allemagne (y compris Héligoland), l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark (y compris l'Islande et les îles Feroë), l'Égypte, l'Italie, le grand-duché de Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Suède et la Suisse.

Le droit à percevoir sur les mandats internationaux est de 25 cent. par 25 fr. ou fraction de 25 fr.

Pour la Grande-Bretagne et les Indes Néerlandaises, le droit reste fixé à 20 cent. par 10 fr. ou fraction de 10 fr.

*Abonnements aux journaux, revues et recueils périodiques.*

Tous les établissements de poste peuvent recevoir, moyennant un droit de 1 % et un droit fixe de 10 c., des abonnements aux journaux publiés en France.

Le montant d'un mandat de poste international ne peut excéder 500 fr.

*Taxe des lettres ordinaires, nées et distribuables dans la Principauté, en France et en Algérie.*

INDICATION DU POIDS	LETTRES	
	affranchies	non affranchies
Jusqu'à 15 grammes.....	Fr. 0 15	Fr. 0 30
De 15 à 30 — .....	» 30	» 60
30 à 45 — .....	» 45	» 90
45 à 60 — .....	» 60	1 20
60 à 75 — .....	» 75	1 50
75 à 90 — .....	» 90	1 80
90 à 105 — .....	1 05	2 10
105 à 120 — .....	1 20	2 40
120 à 135 — .....	1 35	2 70
135 à 150 — .....	1 50	3 »
150 à 165 — .....	1 65	3 30
165 à 180 — .....	1 80	3 60
180 à 195 — .....	1 95	3 90
195 à 210 — .....	2 10	4 20

Et ainsi de suite, en ajoutant, par 15 gr. ou fraction de 15 gr., 15 centimes pour les lettres affranchies et 30 centimes pour les lettres non affranchies.

*Taxe des lettres recommandées.*

Jusqu'à 15 grammes.....	Fr. 0 40
De 15 à 30 — .....	0 55
30 à 45 — .....	0 70
45 à 60 — .....	0 85
60 à 75 — .....	1 »
75 à 90 — .....	1 15
90 à 105 — .....	1 30
105 à 120 — .....	1 45
120 à 135 — .....	1 60

Et ainsi de suite, en ajoutant à la taxe d'une lettre ordinaire du même poids un droit fixe de 25 cent.

*Taxe des valeurs déclarées.*

La taxe des lettres contenant des valeurs déclarées est la même que celle des lettres recommandées, plus un droit proportionnel de 10 cent. par 100 fr. ou fraction de 100 fr. déclarés.

Le maximum de la déclaration est de 10,000 francs par lettre.

La taxe des bijoux et objets précieux est de 1 % de leur valeur jusqu'à 100 fr. ; au-dessus de cette somme, de 50 cent. par 100 fr. jusqu'à 10,000 fr., plus un droit fixe de 25 cent.

Le minimum de la déclaration est de 50 fr. pour les valeurs en boîtes.

*Avis de réception.*

L'expéditeur d'une lettre chargée peut, au moment du dépôt, demander un avis de réception de sa lettre, moyennant un droit fixe de 10 cent.

*Mandats français.*

Le droit à percevoir sur les mandats français est de 1 %.

Il n'est pas délivré de mandat au-dessous de 50 cent.

*Mandats télégraphiques.*

Ces mandats sont délivrés par les bureaux télégraphiques.

*Recouvrement des effets de commerce, factures, valeurs commerciales, etc.*

Le service des postes est autorisé à effectuer le recouvrement des quittances, factures, billets, traites, et généralement de toutes les valeurs commerciales ou autres, payables sans frais et dont le montant n'excède pas 1,000 francs.

*Taxe des journaux et ouvrages périodiques, traitant ou non de matières politiques et paraissant au moins une fois par trimestre.*

INDICATION DU POIDS	PRIX PAR EXEMPLAIRE		
	EXPÉDIÉ hors du département où est le lieu de publication ou des départements limitrophes	PUBLIÉ dans les départements de la Seine ou de Seine-et-Oise et expédié dans le département où il est publié	PUBLIÉ dans les départements autres que ceux de la Seine ou de Seine-et-Oise et expédié soit dans le département où est le lieu de publication, soit dans les départements limitrophes
Jusqu'à 25 grammes . . . . .	2 c.	1 c.	1 c.
Au-dessus de 25 g. jusqu'à 50 g.	3	1 1/2	1
— 50 — 75	4	2	1 1/2
— 75 — 100	5	2 1/2	2
— 100 — 125	6	3	2 1/2
— 125 — 150	7	3 1/2	3
Et ainsi de suite, en ajoutant par 25 gr. ou fraction de 25 gr.	1	0 1/2	0 1/2

L'envoi d'un seul exemplaire donne toujours lieu à la perception d'un centime entier chaque fois qu'il est dû un demi-centime.

Si des journaux sont envoyés en nombre par un même expéditeur, les fractions de centimes, s'il y a lieu, sont cumulées de manière à ne percevoir le centime entier, au lieu d'un demi-centime, que sur le prix total d'affranchissement de tous les exemplaires.

*Taxe des papiers d'affaires, des avis de naissance, de mariage et de décès, des cartes de visite, et en général de tous les imprimés expédiés sous forme de lettre, ou sous enveloppe ouverte d'un côté.*

Jusqu'à 50 grammes.....	Fr. 0 05
De 50 à 100 — .....	» 10
100 à 150 — .....	» 15
150 à 200 — .....	» 20
200 à 250 — .....	» 25
250 à 300 — .....	» 30

Et ainsi de suite, en ajoutant 5 cent. par 50 grammes ou fraction de 50 grammes, jusqu'à 3 kil.

*Taxe des objets recommandés.*

Tous les objets circulant à prix réduit peuvent être recommandés moyennant un droit fixe de 25 cent. en sus de la taxe qui leur est applicable, selon la classe à laquelle ils appartiennent.

*Taxe des circulaires, prospectus, catalogues, avis divers et prix-courants, livres, gravures, lithographies en feuilles, brochées ou reliées; avis imprimés ou lithographiés, de naissance, mariage ou décès, cartes de visite, circulaires électorales ou bulletins de vote, et généralement de tous les imprimés expédiés sous bandes, autres que les journaux et écrits périodiques.*

Jusqu'à	5 grammes.....	Fr. 0 01
De	5 à 10 — .....	» 02
	10 à 15 — .....	» 03
	15 à 20 — .....	» 04
	20 à 50 — .....	» 05
	50 à 100 — .....	» 10
	100 à 150 — .....	» 15
	150 à 200 — .....	» 20
	200 à 250 — .....	» 25
	250 à 300 — .....	» 30

Et ainsi de suite, en ajoutant 5 cent. par 50 gr., jusqu'à 3 kilogr.

*1<sup>re</sup> zone de l'union générale des Postes.*

L'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce et les îles Ioniennes, l'Italie, le Luxembourg, le Monténégro, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie (Moldavie et Valachie), la Russie d'Europe et la Russie d'Asie, la Serbie, la Suède, la Suisse, la Turquie d'Europe et la Turquie d'Asie, l'Égypte (y compris la Nubie et le Soudan), Madère et Açores, le Maroc, la Perse (voie de Russie ou de Turquie), Colonies et Etablissements espagnols de la côte septentrio-

nale d'Afrique; enfin, en Chine, villes de Kalgan, Pékin, Tien-Tsin et Uрга (voie de Russie), Colonies françaises, Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Colonies anglaises, Dominion du Canada, de Terre-Neuve.

AFFRANCHISSEMENT

NATURE DES CORRESPONDANCES	Condi- tions d'Affran- chissem.	PRIX DE L'AFFRANCHISSEMENT
Lettres ordinaires . . . . .	Aff. fac.	} 25 centimes par 45 grammes ou fraction de 45 grammes. Droit fixe de 25 centimes en sus de la taxe applicable à une lettre ordinaire affran- chie, du même poids.
Lettres recommandées..	Aff. obl.	
Valeurs déclarées (*)...	"	} Droit fixe de 10, 20, 25, 35 ou 45 centimes, selon le pays de destination. Droit fixe de 25 centimes en sus de la taxe applicable à un objet ordinaire affran- chi, du même poids.
Objets recommandés ...	"	
Avis de réception . . . . .	"	10 centimes.
Cartes postales . . . . .	"	10 centimes.
Echantillons, Papiers d'af- faires, Journaux et Im- primés de toute nature. }	"	} 05 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

(\*) Il n'est reçu de *Valeurs déclarées* que pour l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suisse, l'Italie, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyanne française, le Sénégal, la Réunion, la Cochinchine française, Pondichéry, les Antilles danoises, le Danemark, la Norvège, le Portugal, la Roumanie, la Russie, la Serbie, la Suède, l'Egypte, le Groenland et les colonies portugaises.

*2<sup>e</sup> zone de l'union générale des Postes.*

Colonies ou établissements anglais de l'Inde Britan-  
nique, de Ceylan, de Laboan, de Hong-Kong, de Maurice,

des îles Bermudes, de la Guyanne anglaise, de la Jamaïque, de la Trinité, d'Antigoa, de la Dominique, Colonies ou établissements espagnols.

Le Brésil, la République Argentine, Colonies Danoises, Néerlandaises, Portugaises, le Japon, la Perse (par le golfe Persique), la Chine (voie de Marseille ou de Brindisi), les Bermudes, le Canada, le Pérou et la Colombie Britannique, Mexique, Honduras, Salvador, Liberia et Venezuela.

NATURE DES CORRESPONDANCES	Condi- tions d'affran- chissem.	PRIX DE L'AFFRANCHISSEMENT
Lettres ordinaires . . . . .	Aff. fac.	35 centimes par 45 grammes.
Cartes postales . . . . .	Aff. obl.	15 centimes par 45 grammes.
Journaux et Imprimés . . . . .	" }	8 centimes par 50 grammes.
		Jusqu'à 50 gr . . . . . 0,28
		de 50 à 100 . . . . . 0,34
		de 100 à 150 . . . . . 0,34
		de 150 à 200 . . . . . 0,37
Papiers d'affaires . . . . .	" }	de 200 à 250 . . . . . 0,40
		de 250 à 300 . . . . . 0,48
		au delà de 300 gr. . 0,08
		par 50 gr.
		Jusqu'à 50 gr . . . . . 0,13
		de 50 à 100 . . . . . 0,16
Echant. de marchandises . . . . .	" }	de 100 à 150 . . . . . 0,24
		de 150 à 200 . . . . . 0,32
		de 200 à 250 . . . . . 0,40
Objets de toute nature recommandés . . . . .	" }	Droit fixe de 25 centimes en sus de la taxe applicable à un objet affranchi de même nature et du même poids.
Avis de réception des objets recommandés . . . . .	" }	Droit fixe de 10 centimes.

## SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE

---

### BUREAUX :

*A Monaco, rue des Briques, 29 ;*

*A Monte Carlo, ancien hôtel d'Angleterre,  
boulevard de Monte Carlo.*

---

Ouverts à la correspondance privée pour tous pays :

Tous les jours de l'année, de 7 heures du matin ( du  
1<sup>er</sup> mars au 31 octobre ) ;

De 8 heures du matin ( du 1<sup>er</sup> novembre au 28 février ),

Jusqu'à 9 heures du soir au bureau de Monaco,

Jusqu'à minuit au bureau de Monte Carlo.

---

### *Mode de dépôt et rédaction des dépêches.*

Les dépêches télégraphiques doivent être déposées au guichet du bureau, qui les inscrit sur un registre à souche, après en avoir perçu la taxe. Un reçu de la dépêche est délivré à l'expéditeur s'il en fait la demande, le coût de ce reçu est de 10 centimes.

Les dépêches doivent être écrites lisiblement, en caractères de l'alphabet romain, en chiffres romains ou arabes.

Les indications éventuelles doivent être inscrites avant l'adresse.

L'adresse doit être aussi complète que possible et

contenir le nom du destinataire, l'indication précise du bureau d'arrivée, ainsi que de la rue et du numéro, du moins pour les villes importantes.

Par exception, des adresses abrégées ou convenues sont admises dans le service international.

Les dépêches peuvent être rédigées en langage ordinaire ou en langage secret.

Les dépêches en langage ordinaire doivent offrir un sens compréhensible, être écrites en une des langues suivantes : l'anglais, l'allemand, l'arménien, le bobème, le bulgare, le croate, le danois, l'espagnol, le flamand, le français, le grec, l'hébreu, le hollandais, le hongrois, l'illyrique, l'italien, le japonais, le latin, le norvégien, le polonais, le portugais, le roumain, le ruthène, le russe, le serbe, le slovaque, le slovène, le suédois et le turc.

La traduction des dépêches non rédigées en français peut être exigée.

Sont considérées comme dépêches secrètes celles qui contiennent un texte chiffré, ou en lettres secrètes, qui renferment des séries ou des groupes de chiffres ou de lettres, ou des passages en langage convenu, incompréhensibles pour le bureau de départ.

L'expéditeur est tenu de signer sa dépêche, même d'un prénom, si son nom de famille figure dans son adresse, qu'il est tenu de mentionner.

Par exception, dans le service international, la signature peut être abrégée, convenue ou même omise.

Tout interligne, renvoi, rature ou surcharge doit être approuvé.

La loi permet d'exiger que l'expéditeur justifie de son identité.

L'expéditeur d'une dépêche a toujours le droit de l'an-

nuler ; la demande en est faite par écrit, si la dépêche n'est pas transmise, sinon par service taxé.

### *Règles relatives à la taxation.*

Dans le service dit intérieur, la taxe est de 5 centimes par mot avec minimum de 50 centimes par dépêche pour la France (Corse comprise) et de 10 centimes par mot, avec minimum de 1 franc par dépêche pour l'Algérie et la Tunisie.

### *Compte des mots.*

#### SERVICE INTÉRIEUR

Les mots composés compris à ce titre dans le dictionnaire, les noms géographiques, ceux des rues, les numéros de maisons ne sont comptés que pour un seul mot.

#### SERVICE INTERNATIONAL

Tous les mots comptent, et les expressions réunies par un trait d'union ou par une virgule sont comptées pour le nombre de mots employés à les former.

Les réunions de mots contraires à l'usage de la langue employée ne sont pas admises.

La longueur du mot simple est fixée :

Dans la correspondance européenne à 15 caractères, et dans la correspondance extra-européenne à 10 caractères de l'alphabet Morse.

Les nombres écrits en chiffres et les groupes de lettres exprimant des marques de commerce ou de fabrique comptent pour autant de mots qu'ils contiennent de fois 5 caractères.

Dans le régime extra-européen, les nombres écrits en

chiffres et les groupes de télégrammes chiffrés sont comptés à raison de trois chiffres ou lettres pour un mot.

Les signes de ponctuation ne sont comptés pour un caractère que lorsqu'ils entrent dans la formation des nombres ou des groupes.

Les mentions relatives aux dépêches spéciales exprimées en formules abrégées ne comptent que pour un mot.

### *Dépêches spéciales.*

#### RÉPONSE PAYÉE

L'expéditeur d'une dépêche peut en affranchir la réponse en inscrivant, avant l'adresse, la formule R. P. ou les mots : *Réponse payée.*

Si le nombre des mots reste indéterminé, la taxe est perçue pour dix mots.

Lorsque l'expéditeur demande une réponse plus étendue, il doit indiquer le nombre de mots dont la réponse est payée. Mais, dans le service international, l'affranchissement de la réponse payée ne peut pas dépasser 30 mots.

### *Dépêches privées urgentes.*

Dans la correspondance avec l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, la Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Russie, l'île de Malte et l'île d'Héligoland, l'expéditeur d'un télégramme privé peut obtenir, pour sa dépêche, la priorité de transmission, en inscrivant, avant l'adresse, la formule D. ou le mot *Urgent* et en payant triple taxe.

### *Dépêche collationnée.*

Dans la correspondance internationale avec tous les pays soumis au régime européen, l'expéditeur de toute dépêche peut en demander le collationnement, dont la taxe est égale à la moitié de celle de la dépêche. Mention doit en être faite, avant l'adresse, par les mots *Télégramme collationné* ou la formule T. C. Dans ce cas, les divers bureaux qui concourent à la transmission de la dépêche en donnent le collationnement intégral.

Le collationnement est obligatoire pour les dépêches secrètes en chiffres ou en lettres.

### *Dépêche recommandée.*

#### SERVICE INTÉRIEUR

L'expéditeur de toute dépêche a la faculté de la recommander en inscrivant, avant l'adresse, le mot *recommandé* ou la formule T. R. et en payant double taxe. Dans ce cas, le bureau destinataire transmet, par télégraphie, à l'expéditeur lui-même, la reproduction intégrale de la copie envoyée au destinataire, suivie de la double indication de l'heure précise de la remise et de la personne qui a reçu, et, si cette remise n'a pu être effectuée, l'indication des motifs qui s'y sont opposés.

La recommandation est obligatoire pour les dépêches secrètes.

### *Accusé de réception.*

L'expéditeur de toute dépêche peut demander que l'indication de l'heure de remise au destinataire lui soit

transmise par télégraphe. Mention en est faite, avant l'adresse, par la formule C. R. ou accusé de réception. La taxe est celle d'une dépêche de dix mots.

### *Dépêches à faire suivre.*

Lorsqu'une dépêche porte la mention *faire suivre*, soit seule, soit accompagnée d'adresses successives, la dépêche est transmise à ces adresses ou à celles indiquées à l'arrivée au domicile du destinataire. Les frais de suite sont perçus sur le destinataire, lors de la remise de la dépêche.

### *Dépêches multiples.*

Les dépêches peuvent être adressées soit à plusieurs destinataires dans une même localité, soit à un seul destinataire à plusieurs domiciles de la même résidence. Une taxe supplémentaire de 50 centimes par chaque destinataire ou par chaque domicile est ajoutée à la taxe de la dépêche.

### *Répétition de dépêche.*

La répétition de tout ou partie d'une dépêche peut être demandée par l'expéditeur ou le destinataire moyennant versement de la taxe de la demande et de la réponse. Le remboursement de cette taxe est effectué, en cas d'erreur commise, par le service télégraphique.

### *Copies.*

L'expéditeur et le destinataire ont le droit de se faire

délivrer, moyennant le paiement d'un droit fixe de 50 centimes, une copie certifiée conforme de leur dépêche.

### *Remise de dépêches.*

Les dépêches peuvent être adressées bureau télégraphique restant, poste restante ou à domicile par poste ou par exprès.

Si l'expéditeur demande l'envoi par poste ou par exprès, mention doit en être faite dans l'adresse. Il n'a rien à verser pour l'affranchissement de l'envoi par poste, mais il doit acquitter les frais d'exprès ou déposer des arrhes si la distance n'est pas connue.

Si aucune mention n'existe dans l'adresse indiquant que les frais d'exprès ont été acquittés au départ, ils sont perçus sur le destinataire.

### *Mandats télégraphiques.*

Le public est admis à employer la voie télégraphique pour les envois d'argent jusqu'à concurrence de 5,000 fr. entre Monaco, la France, la Corse et l'Algérie.

La taxe est celle d'une dépêche ordinaire, augmentée d'un droit fixe de 50 centimes.

---

*Nota.* — La correspondance avec l'Amérique Nord, Centrale et Sud et avec l'Afrique (colonie du Cap) est soumise à des règles spéciales à chaque pays.

---

TARIFS

par mot  
Entre MONACO et MONTE CARLO et *vice versa*.... » 05  
Le minimum perçu est de 50 cent. par dépêche.

SERVICE DIT INTERNATIONAL

RÉGIME EUROPÉEN

*Correspondance avec autres pays étrangers.*

ALLEMAGNE (voir page 231).....	par mot	» 20
AUTRICHE .....		» 30
HONGRIE .....		» 35
BELGIQUE .....		» 15
DANEMARK .....		» 35
ESPAGNE .....		» 25
GIBRALTAR.....		» 35
GRÈCE continentale .....		» 60
ILES : Céphalonie, Ithaque, Sainte-Maure, Zante, Andros, Hydra, Kytnos, Spezzia, Tinos		» 75
Syra .....	par mot	» 85
Corfou (voie d'Otrante).....		» 55
ILES-BRITANNIQUES.....(voie directe)		» 25
ILE D'HÉLIGOLAND.....	—	» 50
ITALIE.....	—	» 25
LUXEMBOURG.....	—	1 25
MALTE .....	—	» 55
MONTÉNÉGRO.....	—	» 40
NORWÈGE .....	—	» 45
PAYS-BAS.....	—	» 20
PERSE.....	—	1 75
PORTUGAL.....	—	» 25

ROUMANIE.....	—	» 40
RUSSIE : 1° Russie d'Europe .....	—	» 60
2° Russie du Caucase.....	—	» 85
3° Russie d'Asie (1 <sup>re</sup> rég.) .....	—	1 95
4° Russie d'Asie (2 <sup>e</sup> rég.) .....	—	3 10
SERBIE.....	—	» 40
SUÈDE.....	—	» 45
SUISSE.....	—	» 15
TURQUIE.....	—	» 60
ILES: Rhodes, Mételin, Samos.....	1	»
Ohio.....		» 70
Candie.....		1 10
Chypre.....		1 10

*Correspondance avec l'Empire d'Allemagne.*

La correspondance télégraphique privée entre Monaco et l'Allemagne est soumise aux règles spéciales suivantes :

Si un télégramme ne peut être remis, le bureau d'arrivée en informe le bureau d'origine. S'il y a faute du service, ce bureau rectifie. Dans le cas contraire, l'avis est remis à l'expéditeur contre paiement de 50 centimes.

La taxe des dépêches sémaphoriques est fixée à 10 centimes par mot, qui s'ajoutent au prix du parcours électrique.

RÉGIME EXTRA-EUROPÉEN

*Correspondance avec l'Orient.*

DÉPÊCHES TAXÉES PAR MOT ET SANS MINIMUM

EGYPTE: Alexandrie, le Caire et Suez.....	1 70
— Autres bureaux.....	1 95

ADEN.....	4 30
GOLFE PERSIQUE: Bushire.....	2 80
—           Autres bureaux.....	4 45

INDES ANGLAISES

<i>Indoustan</i> : Kurrachee et bureaux à l'ouest de Chittagong.....	5 10
Bureaux à l'est de Chittagong et Ceylan.....	5 35
<i>Indo-Chine</i> : Pénang.....	6 50
Singapore.....	7 50
Malacca.....	7 25
BIRMANIE.....	5 55
INDES NÉERLANDAISES: Java, Sumatra.....	8 >
COCHINCHINE.....	8 50
CHINE.....	9 75
JAPON.....	11 10

Voies de Turquie, Malte, Russie.

AUSTRALIE :

Port Darwin : Australie méridionale et occiden- tale, Victoria et Tasmanie.....	12 65
Nouvelle-Gale du Sud et Queensland.....	12 90
Nouvelle-Zélande.....	14 10

*Correspondance avec l'Amérique du Nord.*

Voies du Nord, Brest, Londres, Valencia (câbles).

DÉPÊCHES TAXÉES PAR MOT ET SANS MINIMUM

ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON.....	1 90
------------------------------------	------

AMÉRIQUE ANGLAISE :

Cap Breton.....	2 50
Colombie Anglaise.....	4 40
Nouveau-Brunswick .....	2 50
Nouvelle-Ecosse.....	2 50
Ile du Prince-Edouard.....	2 50
Ontario (Haut-Canada).....	2 50
Québec (Bas-Canada).....	2 50
Terre-Neuve.....	1 90
Ile de Vancouver .....	4 40

ETATS-UNIS :

Alabama.....	3 05
Arizona.....	3 55
Arkansas.....	3 35
Californie .....	3 55
Caroline du Nord.....	3 05
Caroline du Sud.....	3 05
Colorado (territoire de).....	3 55
Colombie (district de).....	2 70
Connecticut.....	2 50
Dakotah.....	3 55
Delaware.....	2 70
Géorgie.....	3 05
Idaho (territoire d') .....	3 55
Illinois.....	2 80
Indian (territoire d').....	3 35
Floride : Lake City.....	3 05
— Pensacola .....	3 05
— Saint-Mark's.....	3 05
— Tallahassee.....	3 05
— Autres bureaux.....	4 40
Indiana (territoire d').....	2 80

Iowa . . . . .	3 35
Kansas (territoire de) . . . . .	3 35
Kentucky . . . . .	2 80
Louisiane : New-Orléans . . . . .	3 05
— Autres bureaux . . . . .	3 35
Maine . . . . .	2 50
Manitoba . . . . .	3 55
Maryland . . . . .	2 70
Massachussets . . . . .	2 50
Michigan . . . . .	2 80
Minnesota . . . . .	3 35
Mississippi . . . . .	3 05
Missouri, sauf St-Louis . . . . .	3 35
Montana (territoire de) . . . . .	3 55
Nebraska (territoire de) . . . . .	3 35
Nevada (territoire de) . . . . .	3 55
New-Hampshire . . . . .	2 50
New-Jersey . . . . .	2 70
New-Mexico . . . . .	5 55
New-York : New-York et Brooklin . . . . .	2 50
— Autres bureaux . . . . .	2 70
Ohio . . . . .	2 80
Orégon . . . . .	3 55
Pensylvanie . . . . .	2 70
Rhode-Island . . . . .	2 50
Tennessee . . . . .	3 05
Texas . . . . .	3 35
Utah (territoire d') . . . . .	8 55
Vermont . . . . .	2 50
Virginie . . . . .	2 80
Washington (territoire de) . . . . .	3 55
Wisconsin : Milwaukee . . . . .	2 80
— Autres bureaux . . . . .	3 35

Wyoming .....	3 55
Saint-Louis.....	2 80

MEXIQUE :

Matamoras .....	3 55
Tous les autres bureaux.....	5 85

Voies du Nord (câbles Brest, Valentia).

AMÉRIQUE CENTRALE ET AMÉRIQUE DU SUD

1° Antilles (sauf Cuba), Panama, Guyane Anglaise

ANTILLES :

par mot

Antigua.....	15 »
Barbade.....	17 30
Dominique.....	15 75
Grenade.....	17 20
Guadeloupe.....	15 55
Jamaïque.....	9 50
Martinique.....	16 05
Porto-Rico.....	13 65
Saint-Christophe.....	14 70
Sainte-Croix.....	14 05
Sainte Lucie.....	16 35
Saint-Thomas.....	13 75
Saint-Vincent.....	16 70
Trinité.....	17 80

PANAMA :

Colon (Aspinwal).....	13 35
Panama.....	14 40

GUYANE ANGLAISE :		par mot
Berbice.....	20	10
Demerari,.....	20	»

HAVANE :

Cuba.....	5	10
Cienfugos.....	6	05
Santiago.....	6	55
Guantanamo et Manzanillo.....	6	90

Pour tous autres bureaux de Cuba, la taxe est de 5 fr. 45 par mot.

*Correspondance avec l'Amérique du Sud.*

Voie du Sud.

Câble Lisbonne, Madère, Saint-Vincent, Pernambuco.

TAXE PAR MOT SANS MINIMUM

Voie directe France, Espagne.

BRÉSIL :

Bahia.....	45	15
Pernambuco.....	45	15
Rio de Janeiro et Para.....	45	15
Rio-Grande.....	40	85
Santa-Catarina.....	42	55
Santos et autres bureaux.....	45	15

URUGAY :

Montevideo et autres bureaux.....	36	40
-----------------------------------	----	----

RÉPUBLIQUE ARGENTINE :

Buenos-Ayres et autres bureaux.....	32	20
-------------------------------------	----	----

CHILI :

Caldera .....	26 50
La Serena et Coquimbo .....	28 15
Valparaiso et autres bureaux .....	29 95

PÉROU :

Iquique .....	24 70
Arica et Tacna .....	22 20
Arequipa .....	19 60
Islay .....	19 60
Mollendo .....	19 60
Puno .....	19 60

---

*Correspondance avec l'Afrique.*

ILES DE MADÈRE ET SAINT-VINCENT

Voie de Lisbonne (câble)

---

TAXE PAR MOT SANS MINIMUM

Voie directe France, Espagne.

Madère .....	1 70
Saint-Vincent .....	4 60
Colonie du Cap .....	11 15

.....

THE  
OFFICE OF THE  
SECRETARY OF THE  
NAVY

La Commission de l'Armement de la Marine  
vous prie de bien vouloir adresser à M. le  
Secrétaire de l'Armement de la Marine  
à Paris, 10, rue de Valenciennes, le  
rapport que vous voudrez bien lui adresser  
concernant les propositions de construction  
de navires de guerre que vous voudrez  
bien lui adresser.

Très respectueusement,  
M. le Secrétaire de l'Armement de la Marine

Le Secrétaire de l'Armement de la Marine  
M. le Secrétaire de l'Armement de la Marine

Paris, le 10 Mars 1910

CHEMIN DE FER

---

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée (section de Marseille à Ventimiglia) a deux gares dans la Principauté : l'une à Monaco, l'autre à Monte Carlo.

Deux fois par an, la marche des trains est modifiée : au mois de mai commence le service d'été, au mois d'octobre le service d'hiver ; mais ces modifications sont généralement peu importantes. Voici l'horaire du service d'hiver.

*(Voir l'Horaire au verso.)*

HORAIRE DE LA MARCHÉ DES TRAINS DU 25 OCTOBRE — SERVICE D'HIVER 1880-81

STATIONS.	471	4389	475	477	481	479	485	5 (a)	503	487	491
	mixt	mixt	expr	mixt	diréc	mixt	expr	expr	omn.	omn.	mixt
	mat.	soir	soir	soir	soir						
PARIS..... départs	9 "	.....	.....	.....	11 45	6 30	.....	7 20	.....	.....	8 "
MARSEILLE } arrivées	11 42	.....	.....	.....	6 30	5 33	.....	10 40	.....	.....	3 45
MARSEILLE } départs	12 05	.....	.....	.....	8 "	6 20	10 40	11 45	.....	1 20	4 45
TOULON.....	2 47	.....	.....	6 40	9 55	8 50	11 50	12 36	.....	3 40	6 35
CANNES.....	7 05	8 45	9 46	11 10	1 15	2 20	3 04	3 45	.....	8 03	10 54
Antibes.....	7 28	8 44	10 04	11 32	1 33	2 45	3 22	4 03	.....	8 25	11 44
NICE } arrivées	8 04	9 25	10 37	12 08	2 05	3 27	3 53	4 34	.....	9 01	11 49
NICE } départs	8 22	.....	10 45	12 30	2 26	.....	4 09	4 44	6 55	9 44	.....
Villefranche-sur-Mer	8 33	.....	.....	12 42	2 37	.....	4 21	4 53	7 06	9 56	.....
Beaulieu.....	8 40	.....	.....	12 49	.....	.....	4 28	.....	.....	10 03	.....
Eza.....	8 48	.....	.....	12 57	.....	.....	4 36	5 02	.....	10 11	.....
MONACO.....	9 06	.....	11 16	1 12	3 03	.....	4 50	5 44	7 34	10 29	.....
MONTE CARLO	9 13	.....	11 23	1 20	3 09	.....	4 55	5 24	7 38	10 35	.....
MENTON.....	9 46	.....	11 43	1 55	3 40	.....	5 44	5 44	8 14	11 08	.....
VENTIMIGLIA:											
Arrivées heure de Paris	10 06	.....	.....	2 45	4 "	.....	.....	5 59	8 31	11 28	.....
Départs h. de Rome (2)	11 47	.....	.....	3 45	7 10	.....	.....	7 40	10 20	3 35	.....
GÈNES, arr. h. de Rome	6 05	.....	.....	10 10	11 20	.....	.....	11 20	10 52	10 "	.....
	soir	mat.	mat.	soir	soir	soir	soir	soir	Sanr.	mat.	soir

(a) Le train 5 ne prend à Marseille et aux gares où il s'arrête, entre Marseille et Vintimille, que des voyageurs pour Vintimille et au delà.

(b) L'heure de Rome avance de 47 minutes sur celle de Paris.

HORAIRE DE LA MARCHÉ DES TRAINS DU 25 OCTOBRE — SERVICE D'HIVER 1880-81

STATIONS.	478	500	482	502	10 (a)	486	488	492	12	494	496	498
	mixt	mixt	mixt	mixt	expr.	mixt	diréc	mixt	expr.	mixt	expr.	mixt
	mat.	mat.	mat.	mat.	mat.	soir	mat.	mat.	soir	soir	soir	soir
GÈNES, dép. h. de Rome	.....	.....	.....	4 25	7 "	.....	7 "	8 30	.....	12 55	.....	4 45
VENTIMIGLIA:		Sanr.										
Arrivées h. de Rome (b)	6 50	.....	10 28	11 40	.....	11 40	3 48	.....	7 28	.....	10 42	.....
Départs, heure de Paris	6 35	.....	10 07	10 57	.....	12 45	3 14	.....	7 43	.....	10 20	.....
MENTON.....	7 10	8 30	10 40	11 25	.....	1 20	3 51	.....	8 47	9 53	10 54	.....
MONTE CARLO	7 29	8 50	10 59	11 40	.....	1 44	4 14	.....	8 40	10 22	11 16	.....
MONACO.....	7 44	9 04	11 10	11 45	.....	1 47	4 22	.....	8 48	10 28	11 22	.....
Eza.....	7 54	9 14	11 22	.....	.....	.....	4 37	.....	9 04	10 41	.....	.....
Beaulieu.....	8 02	9 22	11 30	.....	.....	2 07	4 45	.....	9 09	.....	.....	.....
Villefranche-sur-Mer	8 09	9 29	11 36	.....	.....	2 14	4 54	.....	9 18	.....	11 46	.....
NICE } arrivées	8 24	9 44	11 47	12 41	.....	2 25	5 06	.....	9 30	11 04	11 58	.....
NICE } départs	6 08	.....	9 54	12 27	4 43	.....	5 16	6 15	9 37	11 40	12 10	.....
Antibes.....	6 45	.....	10 32	12 57	2 22	3 23	5 59	6 45	10 33	11 43	12 45	.....
CANNES.....	7 15	.....	11 05	1 22	2 53	3 49	6 23	7 10	10 53	12 "	4 45	.....
TOULON.....	12 "	.....	3 23	.....	4 27	8 46	7 44	.....	10 05	.....	5 40	.....
MARSEILLE } arrivées	2 20	.....	5 "	.....	5 45	10 24	9 17	.....	11 20	.....	8 "	.....
MARSEILLE } départs	.....	.....	.....	.....	6 20	.....	9 55	.....	11 33	.....	8 30	.....
PARIS..... arrivées	.....	.....	.....	.....	9 55	.....	10 20	.....	5 40	.....	11 17	soir
	soir	mat.	soir	mat.	mat.	soir						

(a) Le train 10 ne prend pas aux gares d'arrêt, entre Vintimille et Nice, les voyageurs pour Nice.

(b) L'heure de Rome avance de 47 minutes sur celle de Paris.

Voici également le prix des places de la station de Monaco aux stations voisines et aux principales villes d'Europe :

STATIONS	PRIX DES PLACES DE MONACO		
	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>me</sup> cl.	3 <sup>me</sup> cl.
<i>Vers Marseille et Paris</i>			
Eza .....	» 85	» 65	» 45
Beaulieu .....	1 10	» 80	» 60
Villefranche-sur-Mer.....	1 35	» 95	» 75
Nice .....	1 95	1 45	1 10
Cannes.....	5 75	4 30	3 15
Toulon.....	21 30	16 »	11 70
Marseille.....	29 55	22 15	16 25
Avignon .....	44 45	33 30	24 45
Valence .....	59 70	44 80	32 85
Vienne.....	68 95	51 75	37 95
Lyon.....	72 80	54 60	40 »
Mâcon.....	81 55	61 15	44 85
Dijon .....	97 05	72 80	53 40
Paris.....	135 70	101 80	74 65
<i>Ligne du Midi</i>			
Cette.....	49 25	36 95	27 10
Toulouse .....	76 »	57 »	42 »
Bayonne.....	116 »	87 »	64 »
Perpignan.....	66 »	49 »	36 »
Bordeaux.....	107 85	80 95	59 30
<i>France, région ouest et nord</i>			
Nantes .....	151 »	113 »	84 »
Brest.....	213 »	160 »	117 »
Cherbourg.....	182 »	136 »	100 »
Le Havre.....	164 »	123 »	94 »
Calais .....	173 »	129 »	95 »

STATIONS	PRIX DES PLACES DE MONACO		
	TRAINS OMNIBUS		
	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>me</sup> cl.	3 <sup>me</sup> cl.
<i>Vers la frontière d'Italie</i>			
Cabbé-Roquebrune .....	» 70	» 55	» 35
Menton .....	1 20	» 90	» 65
Ventimiglia (trains omnibus) ..	2 50	1 85	1 35
Ventimiglia (trains directs) ..	2 60	1 95	» »
<i>Haute et Basse-Italie</i>			
Savone .....	14 70	10 40	7 45
Gênes .....	19 65	13 90	9 90
Turin .....	31 45	22 10	15 95
Milan .....	34 50	24 15	17 30
Florence .....	46 40	33 40	24 »
Venise .....	82 35	58 25	41 80
Rome .....	76 50	54 20	38 65
Naples .....	105 25	74 10	52 65
<i>TRAINS DIRECTS</i>			
	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>me</sup> cl.	
Savone .....	16 10	11 45	
Gênes .....	21 60	15 30	
<i>Principales villes d'Europe</i>			
Berlin, par Vérone et Munich	170	» 120	» 85
Cologne .....	169	» 119	» 82
Leipzig .....	154	» 108	» 76
Munich .....	106	» 76	» 54
Londres .....	212	» 158	» 124
Vienne .....	164	» 120	» 83
Bruxelles, par Paris .....	176	» 132	» 96
Amsterdam .....	198	» 150	» 108
St-Petersbourg .....	370	» 275	» 177
Varsovie .....	244	» 180	» 124
Genève .....	93	» 70	» 51

La gare de Monaco ne délivrant pas des billets, au delà de Cette, pour la France, et au delà de Gênes, pour l'Italie, les prix portés au présent tableau pour les gares de Toulouse et Bordeaux sont ceux de Cette à ces deux gares, additionnés avec ceux de Monaco à Cette. Il en est de même pour Turin, Milan, Florence, Venise, Rome, Naples et les autres villes de l'Europe. Nous croyons devoir faire ici cette observation, car il se peut que les prix subissent, quant à ces gares, quelques légères variations.

---

*Billets d'aller et retour.*

La Compagnie du chemin de fer délivre maintenant des billets d'aller et retour de ou pour Nice, de ou pour Monaco et toutes les gares entre Cannes, Grasse et Menton. Les prix de ces billets de Monaco pour Nice sont les suivants : 1<sup>re</sup> classe, 3 fr. ; 2<sup>e</sup> classe, 2 fr. 30 ; 3<sup>e</sup> classe, 1 fr. 60.

Ces billets sont valables, dans les jours ordinaires, le jour de leur émission et toute la journée du lendemain.

Ceux délivrés les samedis et veilles de fêtes légales (1) sont valables le jour de leur émission,

(1) Le 1<sup>er</sup> janvier, le mardi-gras, le lundi de Pâques, l'Ascension, le lundi de la Pentecôte, le 14 juillet, l'Assomption, la Toussaint et le jour de Noël.

pendant la journée du lendemain et toute celle du surlendemain.

Les deux coupons d'aller et de retour dont se composent ces billets ne sont valables qu'à la condition d'être utilisés par la même personne ; à l'aller, ils doivent être présentés ensemble, adhérents ou détachés, tant au départ qu'au contrôle et à l'arrivée. Le voyageur qui ne présenterait que le coupon d'aller, sans produire en même temps celui du retour, devrait payer le prix intégral de sa place, défalcation faite de la valeur du coupon d'aller.

Ces billets ne peuvent servir, à l'aller, qu'au départ des trains pour lesquels ils ont été délivrés.

Le voyageur descendu, à l'aller ou au retour, dans une gare *en deçà* de celle indiquée par son billet d'aller et retour, pourra revenir à son point de départ sans être assujéti à payer un supplément de prix. C'est l'application du principe juste : Qui peut le plus, peut le moins.

Lorsqu'un voyageur descendra, à l'aller, dans une gare au delà de celle indiquée par son billet d'aller et retour, les deux coupons dudit billet lui seront payés, et il sera tenu de solder sa place entière pour le trajet effectué, défalcation faite de la valeur de son billet. Dans le cas où le

prix du billet de simple parcours serait inférieur à la valeur du billet d'aller et retour, la différence lui sera immédiatement remboursée.

Les billets à prix réduit ne donnent pas ordinairement droit de monter dans les trains express ; cependant, par une exception dont les voyageurs apprécieront le prix, les personnes munies de billets de 1<sup>re</sup> classe, aller et retour, de Nice à Monaco seront reçues dans l'express n° 496 partant de Monte Carlo à 10 h. 22 du soir et de Monaco à 10 h. 28, et dans l'express n° 475 partant de Cannes à 9 h. 46 du matin et de Nice à 10 h. 45.

---

*Renseignements utiles pour les voyageurs  
en Italie.*

Les voyageurs n'ont droit d'emporter avec eux aucun bagage dans l'intérieur ; on tolère cependant les petits objets, tels que couvertures, sacoches, etc.

Le prix des billets sur les lignes italiennes peut être payé en papier italien, qui perd 10 0/0 environ sur la même valeur nominale en monnaies et billets de banque français et monégasques.

L'administration des chemins de fer de la Haute-Italie offre, au voyageur qui change souvent de résidence, un mode réellement agréable

et économique par l'abonnement de voyage sur ses lignes. Cet abonnement mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel est tarifé selon la longueur kilométrique à parcourir. Dans le prix du tarif est compris l'impôt du 13 0/0 prélevé par le gouvernement italien sur le revenu. L'abonnement donne droit de monter dans tous les trains et à toutes les gares du parcours indiqué, de descendre à tous les arrêts et dans les gares en voyageant dans les classes de convoi respectives :

STATIONS	PRIX DES PLACES De Ventimiglia à Genova		
	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>me</sup> cl.	3 <sup>me</sup> cl.
Bordighera.....	> 55	> 40	> 30
Ospedaletti.....	1 25	> 85	> 65
San Remo.....	1 80	1 25	> 90
Taggia.....	2 65	1 85	1 35
Riva Ligure.....	3 »	2 10	1 50
San Lorenzo.....	3 75	2 65	1 90
Porto Maurizio.....	4 30	3 05	2 15
Oneglia.....	4 55	3 20	2 30
Albenga.....	7 50	5 25	3 75
Ceriale.....	8 05	5 65	4 05
Loano.....	8 40	5 90	4 20
Pietra Ligure.....	8 80	6 20	4 40
Finalmarina.....	9 35	6 55	4 70
Noli.....	10 35	7 25	5 20
Savona.....	11 90	8 35	5 95
Albissola.....	12 45	8 75	6 25
Arenzano.....	14 30	10 05	7 15
Voltri.....	15 10	10 55	7 55
Sanpierdarena.....	16 30	11 40	8 15
Genova.....	16 75	11 75	8 40

## OMNIBUS

Un service d'omnibus est établi entre Monaco et Monte Carlo et les gares de Monaco et de Monte Carlo.

Voici les heures de départ de chaque station :

### *Départs de Monaco.*

1 heure	du soir	7 heures 1/2	du soir.
1 heure 1/2	id.	8 heures 1/2	id.
2 heures 1/2	id.	9 heures 1/2	id.
4 heures 1/2	id.		

### *Départs de Monte Carlo.*

Midi		7 heures	du soir.
2 heures	du soir.	8 heures 1/2	id.
3 heures	id.	10 heures	id.
5 heures	id.	11 heures	id.
5 heures 1/2	id.		

La durée du trajet est de 20 minutes. A Monaco, la station est établie place de la Visitation pour se rendre à Monte Carlo, et c'est sur cette place qu'ils déposent les voyageurs partis de Monte Carlo.

## ÉTABLISSEMENT DES BAINS

---

L'Établissement des Bains de Monaco est, sans contredit, le plus vaste et le mieux aménagé de tout le littoral. Il reste ouvert toute l'année et distribue des bains chauds à l'eau douce et à l'eau de mer. On y prend aussi des bains de mer sur une partie de la plage, où le fond, dégagé de galets, est formé par un sable fin très doux à fouler. Des maîtres de natation sont constamment à la disposition des baigneurs.

On trouve aussi dans ce bel établissement des appareils hydrothérapiques les plus nouveaux et les mieux disposés pour douches de toute nature.

### Prix des bains :

Entrée et prix du bain de mer.....	Fr. » 25
Costume.....	» 25
Serviette. . . . .	» 05
Peignoir.....	» 15
Bain d'eau douce chauffée ou non chauffée (linge compris).....	1 »
Bain de mer chaud (linge compris).....	1 »

*Nota.* — Les bains chauds sont ouverts de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

**Prix des douches :**

Fumigation suivie de douche.....	Fr. 3 »
Fumigation simple.....	2 »
Douche en colonne.....	} 1 50
— en cercle.....	
— de flots.....	
— ascendante.....	
— alternative, etc., etc.....	

**Service des douches :**

Friction ordinaire.....	Fr. » 50
Grande friction au savon.....	1 50
Prix du linge : même tarif que pour les bains chauds.	



## COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS

---

### Agences de Locations.

- Fissore Antoine, rue Grimaldi, maison Louis Crovetto, Condamine.
- Gindre Félix, avenue de la Gare, maison Gindre, Condamine.

### Antiquités.

- Gioan Christophe, chemin de Larvotto, maison Gioan, Monte Carlo.

### Appartements et chambres meublés.

- Admant Malvina, appartements et chambres meublés, *villa Marcel*, rue Antoinette, Condamine.
- Alleysson François, chambres meublées, rue des Princes, maison Ange Médecin, Condamine.
- Allio David, appartements et chambres meublés, *villas Albert*, du *Réservoir* et *Ulysse*, boulevard des Moulins, aux Moulins.
- Asé André, chambres meublées, chemin de Larvotto, maison Colombara, aux Moulins.
- Aureglia Louis, chambre meublée, rue Florestine, *villa Aureglia*, Condamine.

- Ballet Antoine, chambres meublées, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.
- Barriera J.-B., chambre meublée, rue Grimaldi, maison Rochetin, Condamine.
- Bassi Amélie, appartements et chambres meublés, rue Louis, *villa Canis*, Condamine.
- Baud Joseph, rue Grimaldi, maison Antoine Lorenzi, Condamine.
- Baudelet Louise, chambre meublée, rue de la Turbie, maison Antoine Lorenzi, Condamine.
- Bellinzona Hercule, chambre meublée, rue Basse, 7, Monaco.
- Bellon Henri, chambres meublées, rue Grimaldi, *villa Cardani*, Condamine.
- Bertrand Auguste, appartements et chambres meublés, avenue de la Costa, *villa de Plaisance*, Monte Carlo.
- Bielli Joseph, chambres meublées, boulevard Charles III, maison Savi, Condamine.
- Biorgio Joseph, chambres meublées, chemin de Larvotto, maison Colombara, aux Moulins.
- Blanchet Auguste, chambres meublées, passage Grana, maison Jaur, aux Moulins.
- Blavetta Marie, chambres meublées, rue des Spelugues, 3, Monaco.
- Blondelet Marie, chambres meublées, rue Albert, maison Magnan, Condamine.
- Blot Eugène, appartements et chambres meublés, passage Grana, maison Blot, aux Moulins.
- Bodine (de) Elisabeth, appartement meublé, passage Grana, *villa Lefranc*, aux Moulins.
- Bonnier Joséphine (veuve), chambres meublées, rue des Princes, maison Ange Médecin, Condamine.
- Boulay Joseph, chambres meublées, rue Grimaldi, *villa Anna*, Condamine.

- Bouraine d'Ecquevilly (de) Auguste-Armand, appartements et chambres meublés, rue Antoinette, *villa de Joyeuse*, Condamine.
- Bressy Joseph, chambres meublées, *villa Sinet*, rue des Moneghetti, Condamine.
- Bristeau Alphonse, appartement meublé, rue des Briques, 29, Monaco.
- Brocard Paul, chambre meublée, rue Grimaldi, maison Torrelli, Condamine.
- Bronzac Clément, appartement meublé, rue des Moneghetti, *villa Lodi*, Condamine.
- Bruno Eugène, appartements et chambres meublés, rue Antoinette, *villa Cérés*, Condamine.
- Bruno Françoise (veuve), chambres meublées, boulevard des Moulins, maison Jaur, aux Moulins.
- Budry Marc-Louis, chambres meublées, rue Florestine, maison J. Médecin, Condaminé.
- Calenco Frédéric, appartements meublés, *villa de Millo*, Condamine.
- Camous Séraphin, chambres meublées, boulevard de la Condamine, *chalet Lefranc*, Condamine.
- Canetto Louis-Marius, chambres meublées, rue des Princes, maison Antoine Médecin, Condamine.
- Canis Nicolas, chambres meublées, rue Basse, 5, Monaco.
- Capponi François, chambre meublée, rue de l'Eglise, 4, Monaco.
- Catani Claude-Séraphin, chambre meublée, rue Grimaldi, maison Joseph Brun, Condamine.
- Caussin Françoise-Claudine (veuve), chambres meublées, rue Albert, *villa Rosa*, Condamine.
- Cavallero Louis, chambres meublées, chemin de Larvotto, maison Colombara, aux Moulins.
- Charpentier Ernest-François, chambres meublées, boule-

- vard des Moulins, maison Jean Rapaire, aux Moulins.
- Chavanis Etienne, chambres meublées, rue Grimaldi, maison Chavanis, Condamine.
- Chenivesse Delphine, chambres meublées, rue Grimaldi, maison Joseph Brun, Condamine.
- Choisit Isidore, chambres meublées, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.
- Clerico Paul, chambre meublée, rue Caroline, maison Henri Crovetto, Condamine.
- Colonna Dominique, chambre meublée, rue Imberty, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.
- Colombery Periga, appartements et chambres meublés, rue Albert, *villa Boisset*, Condamine.
- Crépet Marie, chambres meublées, rue Grimaldi, maison Chavanis, Condamine.
- Decugis Jules, chambres meublées, rue Grimaldi, maison Roch Médecin, Condamine.
- Dennhardt Robert, chambre meublée, rue du Commerce, maison Antoine Médecin, Condamine.
- Diss Charles-Auguste, chambres meublées, rue des Princes, maison de la Taverne Alsacienne et rue Grimaldi, *villa Marie*, Condamine.
- Duparque François, chambres meublées, rue des Princes, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.
- Eck Louis, chambres meublées, rue Antoinette, *villa Hyacinthe*, Condamine.
- Escoffier Désiré, chambre meublée, rue Imberty, maison Nave, Condamine.
- Eve Auguste, appartements meublés, rue Albert, *villa Jeanne*, Condamine.
- Fano Henriette, appartements et chambres meublés, rue Florestine, *villa Klaeger*, Condamine.

- Ferrero François-Alexandre, chambre meublée, rue Grimaldi, maison Torelli, Condamine.
- Fillhard Georges, appartements et chambres meublés, rue Antoinette, *villa Fillhard*, Condamine.
- Fioupe Pierre, chambre meublée, rue Grimaldi, maison Roch Médecin, Condamine.
- Fissore Antoine, chambres meublées, avenue de la Gare, maison Savi, Condamine.
- Fossat Marie, chambres meublées, rue Florestine, maison Jean Médecin, Condamine.
- Fouilleroux Charles-Emile, appartements meublés, rue Grimaldi, *villa Fouilleroux*, Condamine.
- Fouques Michel, chambres meublées, rue Imberly, maison Nave, Condamine.
- Frigiolini François, chambres meublées, rue Grimaldi, maison Colombara, Condamine.
- Fritsch Auguste, maison meublée, avenue de la Gare, Condamine.
- Froment Philippe, chambres meublées, rue Sainte-Suzanne, maison Marquet, Condamine.
- Gamba Joséphine, chambre meublée, rue Sainte-Suzanne, maison Marquet, Condamine.
- Gastaud François, chambres meublées, rue Grimaldi, maison Rochetin, Condamine.
- Gay Jeanne, appartements meublés, chemin de Larvotto, maison Gioan, aux Moulins.
- Georges Antoine, chambre meublée, rue Grimaldi, maison Roch Médecin, Condamine.
- Giachetti Théodore, chambres meublées, chemin de Larvotto, maison Giachetti, aux Moulins.
- Girardot François, chambre meublée, rue Grimaldi, maison Antoine Lorenzi, Condamine.
- Gottlieb Charles, chambres meublées, rue Florestine, *villa Flora*, Condamine.

- Grana Alexandrine (veuve), appartements meublés, passage Grana, maison Grana, aux Moulins.
- Grandjean Amand, chambres meublées, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.
- Grimeur André, chambres meublées, rue Florestine, *villa Klaeger*, Condamine.
- Guiglaris Charles, chambres meublées, rue des Princes, maison Magnan, Condamine.
- Guizol Jean, appartements meublés, rue Antoinette, *villa Guizol*, Condamine.
- Imbs Joseph, chambres meublées, rue du Commerce, maison veuve Franco, Condamine.
- Jaquet Constance, chambres meublées, rue Imberty, maison Nave, Condamine.
- Jean Marius, chambres meublées, rue Sainte-Suzanne, maison Marquet, Condamine.
- Jézequel Jeanne-Marie, chambres meublées, rue Grimaldi, *villa Cardani*, Condamine.
- Keller Charles, chambres meublées, rue du Milieu, 14, Monaco.
- Klaeger Charles, appartements meublés, rue Florestine, *villa Klaeger*, Condamine.
- Kohl Jeanne, chambres meublées, rue Louis, maison Lefranc, Condamine.
- Kohl Jean-Pierre, chambres meublées, rue Florestine, *villa Flora*, Condamine.
- Kroenlein Jean, chambres meublées, rue Grimaldi, maison Rochetin, Condamine.
- Kunz Alexandre, appartements et chambres meublés, rue Louis, *villa Canis*, Condamine.
- Ladagnous Adolphe, appartements et chambres meublés, rue Grimaldi, *villa Belle-Vue*, Condamine.

- Lajoux Alfred, chambres meublées, rue Florestine, *villa Klæger*, Condamine.
- Lambert Joseph, chambres meublées, rue Antoinette, *villa Hyacinthe*, Condamine.
- Lanckneus Frédéric, appartement meublé, rue Grimaldi, maison Rochetin, Condamine.
- Lauck Joseph, chambre meublée, rue Grimaldi, maison Rochetin, Condamine.
- Lauri Adam, chambres meublées, rue Imberty, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine,
- Lavitonnière Eugène, chambre meublée, avenue de la Gare, maison Gindre, Condamine.
- Lefèvre Henri, appartement meublé, descente des Moulins, maison Blanchi, aux Moulins.
- Lefranc Etienne, appartement meublé, passage Grana, maison Lefranc, aux Moulins.
- Lefranc Victor, chambres meublées, rue Louis, maison Lefranc, Condamine.
- Lesage Clément, chambres meublées, boulevard de la Condamine, maison Hercule Marquet, Condamine.
- Lorenzo Joseph, appartement meublé, rue Florestine, *villa Aureglia*, Condamine.
- Lorenzo Louis, chambres meublées, rue des Princes, maison Ange Médecin, Condamine.
- Lortan Irma-Joséphine, chambres meublées, rue du Commerce, maison Antoine Médecin, Condamine.
- Macari Catherine, chambre meublée, rue Grimaldi, maison Torelli, Condamine.
- Maron François, chambres meublées, rue des Vieilles-Casernes, maison Notari, Monaco.
- Martin Augustine (veuve), chambre meublée, rue Grimaldi, maison Jean-Baptiste Lorenzi, Condamine.

- Martini Catherine, chambres meublées, rue Grimaldi, maison Antoine Lorenzi, Condamine.
- Masson Irénée-Nicolas, appartement meublé, passage Grana, maison Masson, aux Moulins.
- Mathis Joseph, chambres meublées, rue de Lorraine, 23, Monaco.
- Mauro Antoine-Alexandre, chambre meublée, rue Grimaldi, maison Joseph Brun, Condamine.
- Mayard Marius, chambres meublées, rue de Lorraine, 5, Monaco,
- Meinardi Joseph-Mathieu, chambres meublées, rue des Moneghetti, *villa Henriette*, Condamine.
- Meyer Joseph, chambres meublées, rue Imberty, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.
- Montrucchio Charles-Félix, chambres meublées, rue Grimaldi, maison Nicolas Marquet, Condamine.
- Muller Emile, chambres meublées, rue Grimaldi, *villa Anna*, Condamine.
- Muller Théodore, chambres meublées, rue Grimaldi, *villa Anna*, Condamine.
- Muratore Pierre-Ange, rue Louis, *villa Muratore*, Condamine.
- Natta Alexandre, appartement meublé, rue Ste-Barbe, 1, Monaco.
- Neri Pierre, appartements meublés, boulevard de la Condamine, et rue Caroline, maison Neri, Condamine.
- Noghès Antoine, chambres meublées, rue du Tribunal, maison Noghès, Monaco, et *villa Noghès*, chemin de Fontvieille, Condamine.
- Noviello Gaëtan, chambre meublée, rue Basse, 12, Monaco.
- Odiardo Joséphine (veuve), rue Sainte-Suzanne, maison Marquet, Condamine.

- Olivier Aglaé-Céline, chambres meublées, rue Grimaldi, maison Rochetin, Condamine.
- Oulion Mathilde (veuve), chambres meublées, rue Grimaldi, maison Torelli, Condamine.
- Pariot Charles-Adolphe, chambres meublées, rue Grimaldi, maison Rochetin, Condamine.
- Paron Hippolyte, appartements meublés, rue Louis, café Lefranc, et boulevard de la Condamine, *Châlet Lefranc*, Condamine.
- Pasqualini Ours-Jean, chambres meublées, rue Grimaldi, maison Colombara, Condamine.
- Pauleau Véran, chambre meublée, rue Ste-Suzanne, maison Marquet, Condamine.
- Perich Paul, chambres meublées, rue Albert, maison Magnan, Condamine.
- Philippe Fernand, appartement meublé, *villa François Aureglia*, quartier de la Rousse.
- Piatti Marie-Louise, appartements et chambres meublés, rue Imberty, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.
- Poppe Marie, chambres meublées, rue des Princes, maison Antoine Médecin fils, Condamine.
- Poggio Jean, chambres meublées, chemin de Larvotto, maison veuve Crovetto, aux Moulins.
- Pignat Paul, chambres meublées, rue Imberty, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.
- Pitet Catherine, appartement meublé, rue Antoinette, *villa Marcel*, Condamine.
- Poppleton Françoise, chambres meublées, chemin de Larvotto, maison Plunkett, aux Moulins.
- Poullé Gustave, chambre meublée, rue des Princes, maison Ange Médecin, Condamine.
- Prieux (de) Pierre-Julien, appartements meublés, boulevard des Moulins, *villa Angélica*, aux Moulins.

- Printz Laure-Caroline (veuve), chambres meublées, boulevard des Moulins, maison Joseph Rapaire, aux Moulins.
- Progetti Ange, chambres meublées, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.
- Prouven Marius-Antoine, chambres meublées, boulevard de la Condamine, maison Hercule Marquet, Condamine.
- Raimbert Jean, chambre meublée, rue du Milieu, 34, Monaco.
- Raymond Pauline, chambres meublées, rue de Vedel, 6, Monaco.
- Romain Marie, chambres meublées, rue Florestine, maison Barral, Condamine.
- Roques Victorien, chambres meublées, rue Ste-Suzanne, maison François Crovetto, Condamine.
- Roger André, chambres meublées, rue Florestine, maison Jean Médecin, Condamine.
- Ruck Jacob, chambres meublées, rue Caroline, maison Henri Crovetto, Condamine.
- Rumpelhardt Joseph, chambres meublées, rue Caroline, *villa Bellando*, Condamine.
- Rymberk Victorine (veuve), chambre meublée, rue du Commerce, maison Antoine Médecin, Condamine.
- Sainson Caroline, chambres meublées, rue Ste-Suzanne, maison Marquet, Condamine.
- Sangeorge Etienne, appartements et chambres meublés, *villa Sangeorge*, aux Moulins.
- Sauvaigo Claude, appartements et chambres meublés, avenue de la Costa, maison Sauvaigo, Monte Carlo.
- Schultz François, chambres meublées, rue Albert, maison Magnan, Condamine.
- Sigaud Jules, chambre meublée, rue du Commerce, maison Antoine Médecin, Condamine.

- Sinet Jules, chambres meublées, rue Antoinette, *villa Edouard*, Condamine.
- Sommer Charles-Philippe, chambres meublées, boulevard de la Condamine, café de la Méditerranée, Condamine.
- Sorbier Paul, appartement meublé, rue Florestine, *villa Klæger*, Condamine.
- Tardieu Félix, chambre meublée, chemin de Larvotto, maison Joseph Sangeorge, aux Moulins.
- Tatin Auguste, chambre meublée, boulevard Charles III, maison Gallet, Condamine.
- Teissère Jean, chambre meublée, rue Grimaldi, maison Nicolas Marquet, Condamine.
- Tournaud Françoise, appartements et chambres meublés, rue Antoinette, maison Tournaud, Condamine.
- Tricotti Jean-Baptiste, chambres meublées, rue Grimaldi, maison Torrelli, Condamine.
- Vacchino Urbanina (veuve), chambres meublées, rue de Lorraine, 17, Monaco.
- Varez (de) Octavie, appartement meublé, avenue de Monte Carlo, *villa Colombe*.
- Vatrican Antoine, chambres meublées, rue Louis, *villa des Orangers*, Condamine.
- Verleysen Léopold, appartements meublés, rue Grimaldi, *villa Léopold*, Condamine.
- Verneti Michel, chambre meublée, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.
- Viguié Adèle, chambres meublées, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.
- Viguié Benjamin, chambre meublée, rue Imberty, maison Nave, Condamine.
- Walter Sophie, appartement meublé, boulevard de la Condamine, maison Nave, Condamine.

Wambersy Pierre-François, chambres meublées, rue des Princes, maison Nave, Condamine.

Wanner Jacques, appartements et chambres meublés, passage Grana, maison Grana, aux Moulins.

Zwerner Paul-Frédéric, chambres meublées, rue Florestine, *villa des Lauriers-Roses*, Condamine.

#### Architectes.

Amayon Eugène, rue Grimaldi, maison Chavanis, Condamine.

Fomberteaux, *villa Herbel*, aux Moulins.

Gastaud François, rue Grimaldi, maison Rochetin, Condamine.

Gaubert Bienvenu, rue Florestine, *villa Flora*, Condamine.

Marquet Jean, rue Albert, *villa Mathilde*, Condamine.

Vial Jean-Baptiste, avenue de la Costa, *Hôtel de Russie*, Monte Carlo.

#### Articles de Voyage.

Fissore Antoine, avenue de la Gare, maison Savi, Condamine.

Manna Giovenale, rue Albert, maison Doda, Condamine.

Pegliasco frères, rue Grimaldi, maison Van der Vinck, Condamine.

#### Assurances.

*La Paternelle* (contre l'incendie, l'explosion du gaz et des machines à vapeur et la foudre), agent particulier, Dalbera Antoine, 13, rue de Lorraine, Monaco.

- La Confiance, la Centrale, l'Union, la Nation*, agent, Fissore Antoine, rue Grimaldi, maison Louis Crovetto, Condamine.
- La New-York* (sur la vie), agent particulier, Fissore, rue Grimaldi, maison Louis Crovetto, Condamine.
- La Nationale* (sur la vie et contre l'incendie), agent particulier, Fillhard, *villa Fillhard*, rue Antoinette, Condamine.
- Le Soleil* (contre l'incendie), agent particulier, Gindre, expéditionnaire, maison Gindre, avenue de la Gare, Condamine.
- Le Soleil* (sur la vie), agent particulier, Fissore, rue Grimaldi, maison Louis Crovetto, Condamine.
- La Caisse paternelle* (sur la vie), agent particulier, Dalbera Antoine, 13, rue de Lorraine, Monaco.
- Le Monde* (sur la vie et contre l'incendie), agent particulier, A. Cioco, rue du Milieu, 16, Monaco.
- L'Urbaine* (contre l'incendie), agent particulier, A. Vatrican, rue Louis, *villa des Orangers*, Condamine.
- L'Abeille, la France, le Phénix* (contre l'incendie), agent particulier, Amayon, rue Grimaldi, maison Chavanis, Condamine.

#### Aubergistes.

- Biancheri Bernard, rue du Rocher, maison Antoine Sangeorge, Condamine.
- Bonsignore Auguste, rue de la Turbie, maison Bonsignore, Condamine.
- Cogno Jean-Baptiste, *Ca,é de la Gare*, place d'Armes, Condamine.
- Coscioli Antoine, maison de Vedel, quartier St-Michel.
- Crovetto Jean, rue Basse, 21, Monaco.

- Crovetto Sébastien, rue de l'Eglise, 4, Monaco.  
Delpiano Joseph, maison Delpiano, au port, Condamine.  
Lazerme (veuve), rue de la Colle, maison Lazerme, Condamine.  
Médecin Ange, boulevard de la Condamine, maison Médecin, Condamine.  
Médecin Charles, avenue de la Costa, maison Médecin, Monte Carlo.  
Médecin Lucien, rue de l'Eglise, 6, Monaco.  
Médecin Roch, ruelle du gazomètre, maison Vial, Condamine.  
Pecchio Mathieu, *Restaurant Piémontais*, rue Basse, 18, Monaco.  
Teissière Marie (veuve), rue de Lorraine, *Restaurant de la Poste*, Monaco.  
Ravera Juvénal, boulevard Charles III, maison Gastaud, Condamine.

#### **Bains.**

- Bains ordinaires, bains de mer, bains de vapeur, hydrothérapie, boulevard de la Condamine, *Hôtel des Bains*, Condamine.

#### **Bazar d'Utilité.**

- Faraldo François, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

#### **Blanchisseuses et Repasseuses.**

- Bagnol Eugénie, rue Albert, maison Marquet, Condamine.  
Bailon Victorine, rue Florestine, maison Barral, Condamine.

Bassi Catherine (veuve), rue Louis, *villa Canis*, Condamine.

Bauer Christine, chemin de Larvotto, maison Colombara, aux Moulins.

Bergeaud Catherine, rue Albert, *villa Antoinette*, Condamine.

Beck Augustine, rue Albert, *villa Jeanne*, Condamine.

Blanchi Catherine, rue Basse, 13, Monaco.

Blanchi Louise, rue de Lorette, maison Sangeorge, Monaco.

Boeri Angélique, rue du Milieu, 26, Monaco.

Bonaventura Marianne, rue Basse, 16, Monaco.

Bruno Marie, boulevard des Moulins, maison Moncalieri, aux Moulins.

Crepet Marie, rue Grimaldi, maison Chavanis, Condamine.

Dagnino Caroline, rue des Briques, 9, Monaco.

Delaye Léontine, descente des Moulins, maison Gastaldi, aux Moulins.

Fossat Marie, rue Florestine, maison Jean Médecin, Condamine.

Giachetti Joséphine, chemin de Larvotto, maison Giachetti, aux Moulins.

Isouard Elisabeth, rue Basse, 10, Monaco.

Marcel Césarine, rue Caroline, maison Marquet, Condamine.

Marquet Françoise, rue des Carmes, maison Marquet, Monaco.

Médecin Dévote, place de la Visitation, Monaco.

Orengo sœurs, boulevard des Moulins, maison Rapaire, aux Moulins.

Otto Rosine, rue Basse, 15, Monaco.

Tobon Julie, rue de Lorraine, 23, Monaco,

Tortora Antoinette, rue Caroline, maison Ange Médecin,  
Condamine.

### **Bois et Charbons.**

Crovetto frères, rue du Commerce, Condamine.

Crovetto frères, rue Basse, 20, Monaco.

Dagnino Joseph, rue Ste-Suzanne, maison Dagnino, Con-  
damine.

Ginocchio Ange, rue Ste-Suzanne, maison Ginocchio,  
Condamine.

Médecin Antoine fils, rue Caroline, maison Médecin,  
Condamine

Saccone Antoine, rue Grimaldi, maison Jean-Baptiste  
Lorenzi, Condamine.

Saccone Jules, rue du Milieu, 32, Monaco.

### **Bois de sciage et de charpente.**

Neri Pierre, rue Albert, maison Neri, Condamine.

### **Bouchers.**

Balestra Antoine, rue Grimaldi, maison Chavanis, Con-  
damine.

Médecin Jean, boulevard des Moulins, maison Monca-  
lieri, aux Moulins.

Médecin Jean, rue Caroline, maison Médecin, Conda-  
mine.

Médecin Louis, rue du Milieu, 10, Monaco.

Médecin Louis, rue Caroline, maison Barral, Conda-  
mine.

Médecin Louis, avenue de la Costa, maison Verbrouck,  
Monte Carlo.

- Minasso Jean-Baptiste, rue Basse, 17, Monaco.  
Minasso Jean-Baptiste, rue des Orangers, maison Nave,  
Condamine.

### **Boulangers.**

- Aureglia Michel, rue de l'Eglise, maison Lefranc,  
Monaco.  
Aureglia Louis, rue Ste-Suzanne, *villa Aureglia*, Con-  
damine.  
Canis Alexandre, rue Basse, 7, Monaco.  
Caraveo Albert, rue du Milieu, 15, Monaco.  
Comotto Emmanuel, place des Moulins, maison Leydet,  
aux Moulins.  
Comotto Emmanuel, avenue de la Costa, maison Ver-  
brouck, Monte Carlo.  
Fautrier Honoré, rue Grimaldi, maison Antoine Lo-  
renzi, Condamine.  
Olivier Elisabeth (veuve), rue du Milieu, 5, Monaco.  
Olivier Laurent, rue Caroline, maison Olivier, Con-  
damine.  
Palmaro François, ruelle des Gazomètres, maison De-  
vissi, Condamine.  
Rousseau Ange, rue des Princes, maison de la Taverne  
Alsacienne, Condamine.

### **Bourelriers.**

- Pegliasco frères, rue Grimaldi, maison Van der Vinck,  
Condamine.  
Solera François-Dominique, maison Hardy, quartier  
Saint-Michel.

**Bureau de placement.**

Fissore Antoine, rue Grimaldi, maison Louis Crovetto, Condamine.

**Cabaretiers.**

Ainesi Félix, rue des Remparts, Monaco.

Bœuf Stanislas, rue Basse, 13, Monaco.

Campora Jacques, rue Basse, 24, Monaco.

Crovetto Louis, boulevard Charles III, maison Crovetto, Condamine.

Crovetto Louis, rue Ste-Suzanne, maison Crovetto, Condamine.

Dogliani Madeleine (veuve), rue de la Turbie, maison Fontaine, Condamine.

Florio Charles, rue de la Turbie, maison Florio, Condamine.

Guarini Pierre, maison Lazare Crovetto, quartier de la Rousse.

Léotardi Philippe, maison Léotardi, quartier de la Rousse.

Marenco Catherine, rue Ste-Suzanne, maison Marquet, Condamine.

Médecin Honoré, boulevard des Moulins, maison Charles Médecin, aux Moulins.

Médecin Charles, rue du Commerce, maison Médecin fils, Condamine.

Olivier Donatien, place Saint-Nicolas, Monaco.

Palmaro François, ruelle des Gazomètres, maison Devissi, Condamine.

Rapaire Jean-Baptiste, boulevard des Moulins, maison Rapaire, aux Moulins.

Rapaire Joseph, boulevard des Moulins, maison Marsan, aux Moulins.

Ravello Joseph, maison Ravello, quartier Saint-Michel.

Vidal Joseph, passage Grana prolongé, maison Vidal, aux Moulins.

### Cabinet de lecture.

Berck Anaïs (veuve), rue des Princes, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.

### Cafés et Brasseries.

*Café de Paris*, M<sup>me</sup> Mauborgne, gérante, place du Casino, Monte Carlo.

*Café de la Méditerranée*, Sommer Charles, boulevard de la Condamine, Condamine.

*Taverne Alsacienne*, Jambois Franceline (veuve), rue des Orangers, Condamine.

*Café Lefranc*, Lefranc Victor, rue Albert, Condamine.

*Café de Nice*, Kroenlein Ernest, avenue de la Gare, Condamine.

*Café-Restaurant des Colonies*, Vallet Marie-Léontine (veuve), avenue de la Costa, Monte Carlo.

*Café des Moulins*, Bruno Françoise (veuve), boulevard des Moulins, aux Moulins.

*Café Parisien*, Bosano Henri, rue de Lorraine, 7, Monaco.

*Café de l'Univers*, Blanchy Antoine, rue de l'Eglise, 6, Monaco.

*Café du Soleil*, Vacchino Urbanina, rue de Lorraine, 17, Monaco.

*Café de la Gare*, Cogno Jean-Baptiste, place d'Armes, Condamine.

**Calligraphe.**

Angelis (de) Augustin, maison Dodda, quartier Saint-Michel.

**Céramique et Poterie Artistique.**

Magasin de céramique (Courbe Abel, gérant), place du Casino, Monte Carlo.

**Chaises (Rempailleur de).**

Caisson Honoré, rue Basse, 12, Monaco.

**Chapeliers.**

Caïs Honoré-Joseph, rue Louis, maison Antoine Médecin, Condamine.

Couarraze Louis, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

**Charcutiers.**

Pons Joseph, rue Louis, maison Magnan, Condamine.

Pouille Gustave, rue des Princes, maison Ange Médecin, Condamine.

**Charron.**

Giacheri Sébastien, rue de la Colle, maison Giacheri, Condamine.

**Chaussures (Marchands de).**

Couarraze Louis, rue de l'Eglise, 1, Monaco, et rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Clerissi François, rue Grimaldi, maison Van der Vinck, Condamine.

Cresp Pierre-Jean, rue Grimaldi, maison Delpiano, Condamine.

Faraldo François, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Grandjean Amand, rue Caroline, maison Devissi, Condamine.

Vial Dévote, rue de l'Eglise, 6, Monaco.

### Coiffeurs.

Abel Joseph, rue du Milieu, 17, Monaco.

Barral Gaëtan, passage des Ecuries, Monte Carlo.

Comberti Constantin, maison Hardy, quartier Saint-Michel.

Fiori et Ressia, rue du Milieu, 22, Monaco.

Jean Marius, rue Ste-Suzanne, maison François Crovetto, Condamine.

Jungo et Möhr, avenue de la Costa, maison Sauvaigo, Monte Carlo.

Magasin de coiffure, place du Casino, Monte Carlo.

Meyer François, rue Imberty, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.

Orengo Antoine, boulevard des Moulins, propriété Straforelli, aux Moulins.

Passeron Laurent, rue Caroline, maison Notari, Condamine.

Petolon Jean, rue Louis, maison Antoine Médecin, Condamine.

Surdi Charles, boulevard de la Condamine, maison Ange Médecin, Condamine.

**Coiffeuse pour Dames.**

Battajni Mathilde, rue Basse, 28, Monaco.

**Cordonniers.**

- Barnato Ezechiël, boulevard des Moulins, propriété Straforelli, aux Moulins.  
Beltramo Jean, chemin de Larvotto, maison Colombara, aux Moulins.  
Bonino Jacques, rue Caroline, maison Notari, Condamine.  
Clerissi François, rue Grimaldi, maison Van der Vinck, Condamine.  
Defranchi Etienne, rue Grimaldi, maison Jean-Baptiste Lorenzi, Condamine.  
Fenoglio Jean-Baptiste, rue Caroline, maison Devissi, Condamine.  
Gardetto Defendente, descente des Moulins, villa Albert, aux Moulins.  
Ghiglione Joseph, rue de l'Eglise, 8, Monaco.  
Grandjean Amand, rue Caroline, maison Devissi, Condamine.  
Hardy Joseph, maison Hardy, quartier Saint-Michel.  
Marenco Charles, rue Ste-Suzanne, maison Antoine Médecin, Condamine.  
Mignon Célestin, rue de la Turbie, maison Antoine Lorenzi, Condamine.  
Oggero Laurent, rue de Lorraine, 23, Monaco.  
Olivier Paul, rue du Milieu, 20, Monaco.  
Rambaldi Jean, rue de la Turbie, maison Bonsignore, Condamine.

Romagnan François, rue de Lorraine, 8, Monaco.  
Zocali Jean, rue du Milieu, 1, Monaco.

### Courtier de commerce.

Gindre Félix, avenue de la Gare, maison Gindre, Condamine.

### Couturières.

Baud Louise, rue Grimaldi, maison Antoine Lorenzi.  
Condamine.

Blanchy Adèle, rue des Carmes, 11, Monaco.

Bonnier Joséphine (veuve), rue des Princes, maison Ange  
Médecin, Condamine.

Buffa Catherine, rue du Milieu, 19, Monaco.

Costa Catherine, rue du Commerce, maison Médecin,  
Condamine.

Dagnino Marie, rue Grimaldi, maison Rochetin, Condamine.

Dagnino Catherine, rue Basse, 9, Monaco.

Estoup Marguerite, avenue de la Costa, maison Périvier,  
Monte Carlo.

Gamba Joséphine, rue Ste-Suzanne, maison Marquet,  
Condamine.

Nicolet Eugénie, rue de la Colle, maison Vial, Condamine.

Nicolini (de) Louise, rue Imberty, maison de la Taverne  
Alsacienne, Condamine.

Nielloux Marie, rue Grimaldi, maison Colombara, Condamine.

Olivier Honorine, rue de Lorette, 2, Monaco.

Orengo (sœurs), boulevard des Moulins, propriété Straforelli, aux Moulins.

Poppe Marie, rue des Princes, maison Antoine Médecin, Condamine.

Vigliano Marie (veuve), rue du Milieu, 7, Monaco.

#### Débites de Liqueurs.

Codonel Marcelin, place des Moulins. aux Moulins.

Durbec Louis, *Buvette Marseillaise*, rue Imberty, maison Nave, Condamine.

Perrier Jean, rue Florestine, maison Perrier, Condamine.

Ravello Laurent, chemin du Carnier, maison Otto, Monte Carlo.

Sacclusa Marie, rue Grimaldi, maison Henri Crovetto, Condamine.

Sangiorgio Charles, *Buvette Parisienne*, rue du Milieu, 20, Monaco.

#### Débites de tabacs.

Olivier Paul, rue du Milieu, 19, Monaco.

Perrier Jean, rue Florestine, maison Perrier, Condamine.

Privat Améline, gérante, place du Casino, Monte Carlo.

#### Dentistes.

Ash Robert Slade, rue Grimaldi, *villa de la Riva*, Condamine.

Lemonnier Peter, rue Antoinette, maison Lang, Condamine.

#### Distillerie.

Fabrique de liqueurs et de parfums, boulevard de la Condamine, Condamine.

**Dorure et étamage.**

Principale Candido, rue des Briques, 23, Monaco.

**Eaux gazeuses.**

Streicher Emile, rue Louis, Condamine.

**Ebénistes.**

Bailet Antoine, rue Basse, 1, Monaco.

Fissore Antoine, avenue de la Gare, maison Savi, Condamine.

Florio Jean, rue de la Turbie, maison Florio, Condamine.

Manna Giovenale, rue Albert, *villa Rosa*, Condamine.

Petit Lucien, rue Basse, 19, Monaco.

**Ecrivain public.**

Fissore Antoine, rue Grimaldi, maison Louis Crovetto, Condamine.

**Entrepreneurs de travaux.**

Ajani et Notari, rue Basse, 21, Monaco.

Contard Marius, rue Imberty, maison Nave, Condamine.

Isouard Emmanuel, rue du Milieu, 13, Monaco.

Marchisio Joseph, rue de la Turbie, maison Manna, Condamine.

Marquet Joseph, rue Caroline, maison Marquet, Condamine.

Rigotti et Bonafede, boulevard des Moulins, *villa des Roses*, Monte Carlo.

Taglioni Jacques, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Vial frères, avenue de la Costa, *Hôtel de Russie*, Monte Carlo.

### Epiceries et Comestibles.

Aiglin Raymond, rue Grimaldi, maison Van der Vinck, Condamine.

Aperlo Jean, rue Basse, 26, Monaco.

Aureglia Mélanie (veuve), rue du Milieu, 29, Monaco.

Ballet Antoine, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Blanchy Nicolas, rue du Milieu, 15, Monaco.

Brun Jacques, place des Moulins, maison Leydet, aux Moulins.

Camous Antoine, rue Grimaldi, maison Louis Crovetto, Condamine.

Cella Oreste, maison Cella, quartier des Révoires, Condamine.

Coscioli Antoine, maison de Vedel, quartier Saint-Michel.

Cot Jean, rue Grimaldi, maison Rochetin, Condamine.

Croesi Antoine, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Crovetto Fanny (veuve), rue du Milieu, 11, Monaco.

Devissi Alexandre, rue Caroline, maison Devissi, Condamine.

Ferry Benjamin, boulevard des Moulins, maison Allio, aux Moulins.

Fouques Michel, rue Imberly, maison Nave, Condamine.

Giordano Toussaint, rue Basse, 19, Monaco.

- Imperiali Roch, rue du Rocher, maison Gallet, Condamine.
- Ivaldi Domenica, rue des Carmes, 4, Monaco.
- Leotardi Philippe, maison Leotardi, quartier de la Rousse.
- Lorenzi André, rue Grimaldi, maison Brun, Condamine.
- Lorenzi Antoine, rue Grimaldi, maison Lorenzi, Condamine.
- Lupi Dominique, rue de l'Eglise, 2, Monaco.
- Médecin Rose (veuve), rue Basse, 5, Monaco.
- Menei Barthélemy, boulevard Charles III, maison Vatican, Condamine.
- Mó Jean, rue du Commerce, maison Médecin fils, Condamine.
- Molinario Georges, boulevard de la Condamine, maison de Migieu, Condamine.
- Olivier Nicolas, rue du Milieu, 11, Monaco.
- Olivier Laurent, rue Caroline, maison Olivier, Condamine.
- Palmaro François, ruelle des Gazomètres, maison Devissi, Condamine.
- Paolini Françoise, rue du Commerce, maison Médecin, Condamine.
- Pontasso Marie (veuve), rue de la Turbie, maison Antoine Lorenzi, Condamine.
- Poppleton Françoise, chemin de Larvotto, maison Plunket, aux Moulins.
- Rapaire Jean, boulevard des Moulins, maison Rapaire, aux Moulins.
- Ravello Laurent, chemin du Carnier, maison Otto, Monte Carlo.
- Rocco Marie, rue du Milieu, 39, Monaco.
- Saccone Marie, rue du Milieu, 35, Monaco.

Sainson Caroline (veuve), rue Ste-Suzanne, maison François Crovetto, Condamine.

Scotto César, rue Caroline, maison Notari, Condamine.

Venturino Félix, rue Louis, maison Antoine Médecin, Condamine.

Viguiar Adélaïde (veuve), rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Voiron Anna (veuve), avenue de la Costa, maison Sauvigo, Monte Carlo.

### **Expéditionnaire et Entrepreneur de transports.**

Gindre Félix, avenue de la Gare, maison Gindre, Condamine.

### **Faïences et Verreries.**

Aureglia Mélanie (veuve), rue du Milieu, 29, Monaco.

Blanchy Nicolas, rue du Milieu, 15, Monaco.

Cot Jean, rue Grimaldi, maison Rochetin, Condamine.

Faraldo François, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Froment Elise, rue Ste-Suzanne, maison Marquet, Condamine.

Scotto César, rue Caroline, maison Notari, Condamine.

Viguiar Adélaïde (veuve), rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

### **Farines et Grains.**

Canis Laurent, rue Basse, 30, Monaco.

### Ferblantiers-Lampistes.

Colombara Jean, rue du Milieu, 1, Monaco, et rue Grimaldi, maison Colombara, Condamine.

Torelli Lazare, rue Grimaldi, maison Torelli, Condamine.

### Filigrane.

Vicini Pierre, rue des Princes, maison Neri, Condamine.

### Fleurs naturelles.

Gelly Maurice, kiosque, place du Casino, Monte Carlo.

Maiffret Caroline, rue Caroline, maison Devissi, Condamine.

### Fruits et Légumes.

Ballet Antoine, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Barbero Joseph, place Saint-Nicolas, 2, Monaco.

Benassi Louis, passage Grana, aux Moulins.

Cattaneo Charlotte, rue du Commerce, maison Médecin fils, Condamine.

Dagnino Joseph, rue Ste-Suzanne, maison Dagnino, Condamine.

Filippi Joseph, rue Louis, maison Médecin fils, Condamine.

Gatti Nicolas, avenue de la Costa, maison Voiron, Monte Carlo.

Giordano Toussaint, rue Basse, 19, Monaco.

- Lupi Dominique, rue de l'Eglise, 2, Monaco.  
Médecin Rose, rue Basse, 5, Monaco.  
Mô Jean, rue du Commerce, maison Médecin fils, Condamine.  
Molinario Georges, boulevard de la Condamine, maison de Migieu, Condamine.  
Poncino Paul, rue Ste-Suzanne, maison Marquet, Condamine.  
Venturino Félix, rue Louis, maison Médecin fils, Condamine.  
Vigna François, rue du Milieu, 26, Monaco.  
Voiiron Anna, avenue de la Costa, maison Sauvaigo, Monte Carlo.

#### **Gants, Parfumerie.**

- Bergonzi Victorine, avenue de la Costa, maison Verbrouck, Monte Carlo.  
Comte Eugénie, boulevard de la Condamine, maison Neri, Condamine.  
Joffredy (sœurs), rue du Milieu, 14, Monaco; rue Grimaldi, maison Van der Vinck, et boulevard de la Condamine, maison Hercule Marquet, Condamine.  
Marinelli Marie, boulevard de la Condamine, maison Hercule Marquet, Condamine.  
Théry Sophie, gérante, place du Casino, Monte Carlo.

#### **Glace vive.**

- Oberto Jacques, entrepôt de glace vive, rue Ste-Suzanne, maison Dagnino, Condamine.

#### **Horlogers-Bijoutiers.**

- Basso Joseph, rue du Milieu, 10, Monaco.

Garnier Félix, avenue de la Costa, maison Devriès,  
Monte Carlo.

Molinario Jacques, boulevard de la Condamine, maison  
de Migieu, Condamine.

Neri Louis, rue Florestine, maison Barral, Condamine.

(Réparations de montres et pendules.)

Giubergia Antoine, rue Grimaldi, maison Annoni, Con-  
damine.

**Hôtels.**

*Hôtel de Paris*, Mesnard, gérant, place du Casino,  
Monte Carlo.

*Grand Hôtel des Bains et Annexe*, Salerou Michel,  
boulevard de la Condamine, Condamine.

*Grand Hôtel Victoria*, Rey frères, quartier Saint-  
Michel.

*Hôtel des Anglais*, Gemmer Charles, square du Casino,  
Monte Carlo.

*Hôtel Beau-Rivage*, Tempté Henri, avenue de Monte  
Carlo, Monte Carlo.

*Hôtel de Russie et Annexe*, Voiron Guillaume, avenue  
de la Costa, Monte Carlo.

*Hôtel de la Terrasse et Annexe*, Folleté Jean-Anatole,  
boulevard des Moulins, aux Moulins.

*Hôtel de Londres*, Gauthier Fortuné, boulevard des  
Moulins, Monte Carlo.

*Hôtel des Colonies*, Vallet Marie-Léontine (veuve),  
avenue de la Costa, Monte Carlo.

*Hôtel de la Condamine*, Blanc Laurence (veuve), rue des  
Princes, Condamine.

- Hôtel Bristol*, Cayron Mathilde, boulevard de la Condamine, Condamine,  
*Hôtel Beau-Séjour*, Budry Auguste, rue Louis, Condamine.  
*Hôtel de Plaisance*, Bertrand Auguste, avenue de la Costa, Monte Carlo.  
*Hôtel des Alpes*, Gouaire Julie, rue Grimaldi, Condamine.  
*Hôtel de Nice*, Kroenlein Ernest, avenue de la Gare, Condamine.  
*Hôtel du Parc*, Robin Jules, boulevard des Bas-Moulins, aux Moulins.  
*Hôtel de la Paix*, Fontaine Constant, rue Basse, 2, Monaco.  
*Hôtel des Etrangers*, Disdero Constant, rue Florestine, maison Blanchy, Condamine.  
*Hôtel de l'Univers*, Disdero Constant, rue Florestine, Condamine.  
*Hôtel Beau-Site*, Dotta François, boulevard de la Condamine, Condamine.  
*Hôtel de Marseille*, Giorsetti Constant, rue Florestine, maison Marquet, Condamine.  
*Hôtel de Genève*, Sellier Anne, rue Grimaldi, maison Sangeorge, Condamine.  
*Hôtel Trianon*, Lanckneus Edouard-Frédéric, rue Grimaldi, petite maison Ladagnous, Condamine.  
*Hôtel Meublé*, Fritsch Auguste, avenue de la Gare, maison Bardi, Condamine.  
*Hôtel des Voyageurs*, Mignone Thérèse, avenue de la Gare, maison Mignone, Condamine.  
*Hôtel de la Poste*, Teisseire Marie (veuve), rue de Lorraine, 5, Monaco.

**Huiles.**

Lorenzi Geneviève, rue Grimaldi, Condamine.

Macario Catherine, ruelle Ste-Barbe, Monaco.

**Huitres.**

Ballet Antoine, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Cot Jean, rue Grimaldi, maison Rochetin, Condamine.

Croesi Antoine, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Decugis Jules, rue Ste-Suzanne, maison François Crovetto, Condamine.

Deloy Virginie (veuve), parc aux huitres, chalet Deloy, plage du Canton.

**Imprimeur.**

Dalbera Antoine, rue de Lorraine, 13, Monaco.

**Jardinier-Horticulteur.**

Keller Charles, rue du Milieu, 14, Monaco.

**Journaux (marchands de).**

Bernini Auguste, rue de la Turbie, maison Fontaine, Condamine.

Bourbaud Elisabeth, marchande ambulante.

Ferrier Marie-Antoinette, gare de Monaco.

Sinet Alphonse, kiosques, place du Casino, Monte Carlo, et boulevard de la Condamine, Condamine.

Sinet Alphonse, gare de Monte Carlo.

**Location de chevaux de selle.**

Crovetto Henri, boulevard des Bas-Moulins, aux Moulins.

**Logeurs en garni.**

Abba Joseph, chemin de la Turbie, maison Sébastien Crovetto, aux Moneghetti.

Aicardi Paul, boulevard Charles III, maison Vatrican, Condamine.

Allavena Joseph, boulevard des Moulins, propriété Strafforelli, aux Moulins.

Almondo Thérèse, rue du Milieu, 7, Monaco.

Ansardo Rose, rue du Milieu, 37, Monaco.

Antoniazzi Joseph, rue des Princes, maison Nave, Condamine.

Antoniazzi Laurent, rue Ste-Suzanne, maison François Crovetto, Condamine.

Aperlo Jean, rue Basse, 7, Monaco.

Ardisson Marie, rue Basse, 17, Monaco.

Arrigo Félix, boulevard des Moulins, propriété Strafforelli, aux Moulins.

Balestra Jean-Baptiste, rue de la Turbie, maison Antoine Lorenzi, Condamine.

Ballerio Gaëtan, boulevard Charles III, maison Savi, Condamine.

Barbero Joseph, place Saint-Nicolas, 2, Monaco.

Baricalla Bernard, ruelle des Gazomètres, maison Devissi, Condamine.

Battajni Antoine, rue Basse, 28, Monaco.

Beghelli Antoine, rue Grimaldi, maison Torelli, Condamine.

- Bellochio Laurent, rue de Lorette, 3, Monaco.  
Biancheri Etienne, rue du Milieu, 39, Monaco.  
Biancheri Bernard, rue du Rocher, maison Sangeorge,  
Condamine.  
Bianchi Antoine, rue du Tribunal, maison Marsan, Mo-  
naco.  
Bœuf Stanislas, rue Basse, 13, Monaco.  
Bonino Louis, rue Caroline, maison Notari, Condamine.  
Bozzone Louis, rue du Milieu, 23, Monaco.  
Brice Louis, rue du Milieu, 8, Monaco.  
Bugna Madeleine, rue de Lorraine, 8, Monaco.  
Caisson Honoré, rue Basse, 12, Monaco.  
Cambi Joseph, rue de Lorraine, 13, Monaco.  
Camia Charles, rue Basse, 24, Monaco.  
Campora Jacques, rue des Remparts, maison Garbarini,  
Monaco.  
Capello Victor, rue de Lorette, 8, Monaco.  
Capponi Louis, rue des Briques, 12, Monaco.  
Carenzi Etienne, maison de Millo, quartier Saint-Michel.  
Carizzio Charles, maison Cella, quartier des Révoires.  
Carpinelli Gabriel, rue Basse, 10, Monaco.  
Casanova Dévote, place des Carmes, 3, Monaco.  
Cassini Félix, maison de Millo, quartier Saint-Michel.  
Ceiladi César, rue Basse, 11, Monaco.  
Cella Oreste, maison Cella, quartier des Révoires.  
Chiaravello Nicolas, rue du Rocher, maison Parpaillon,  
Condamine.  
Cogno Jean-Baptiste, place d'Armes, Condamine.  
Contes Victor, place des Moulins, maison Joseph Ra-  
paire, aux Moulins.  
Cornaglia Paul, rue des Princes, maison Nave, Conda-  
mine.  
Coscioli Antoine, maison de Vedel, quartier Saint-  
Michel.

- Crovetto Jean, rue des Briques, 2, Monaco.  
Crovetto Louis, rue Ste-Suzanne, maison Crovetto Louis.  
Condamine.  
Crovetto Sébastien, rue de l'Eglise, 4, Monaco.  
Curreno Joseph, rue du Rocher, maison Parpaillon, Con-  
damine.  
Dalmassone Jean, boulevard Charles III, *châlet Gindre*,  
Condamine.  
Debernardi Evasio, rue des Princes, maison Nave, Con-  
damine.  
Delva Nicolas, rue du Rocher, maison Parpaillon,  
Condamine.  
Demichelis François, rue du Rocher, maison Parpaillon,  
Condamine.  
Deverini Augustin, rue de Vedel, 5, Monaco.  
Dogliani Adélaïde (veuve)', rue de la Turbie, maison  
Fontaine, Condamine.  
Dorado César, chemin de Fontvieille, *villa Noghés*, Con-  
damine.  
Escoffier Désiré, rue Imberty, maison Nave, Condamine.  
Fenoglio Baptiste, rue Caroline, maison Devissi, Con-  
damine.  
Forni Florent, maison Palmaro, quartier des Salines.  
Ferro Charles, rue de Lorette, 1, Monaco.  
Fissore Paul, boulevard Charles III, maison Fontana,  
Condamine.  
Fontana Philippe, maison Fontana, quartier du Castel-  
leretto.  
Fontana Marie (veuve), rue de la Turbie, maison Lo-  
renzi, Condamine.  
Franco Charles, ruelle des Gazomètres, maison Vial,  
Condamine.  
Frascoli André, rue du Milieu, 2, Monaco.

- Galvagno Charles, maison Olivier, quartier des Salines.  
Garelli Benoît, boulevard Charles III, maison Vesco,  
Condamine.  
Gariazzo Charles-Antoine, maison Gariazzo, quartier des  
Salines.  
Garnero Catherine, maison Lanteri, quartier du Castel-  
leretto.  
Garoscio Joseph, maison Leotardi, quartier de la Rousse.  
Gavassa Jean-Baptiste, rue de la Turbie, maison Manna,  
Condamine.  
Ghisolfo Laurent, rue de la Turbie, maison Gastaud,  
Condamine.  
Ginocchio Cyprien, jardin de Millo, Condamine.  
Giordano Joseph, maison Casanova, quartier de la  
Rousse.  
Giordano Toussaint, rue Basse, 19, Monaco.  
Giraudi Marie, passage de la Fonderie, 1, Monaco.  
Giubergia Antoine, rue Grimaldi, maison Annoni, Con-  
damine.  
Gonella Joseph, maison Leotardi, quartier de la Rousse.  
Grec Marie (veuve), rue des Briques, 20, Monaco.  
Guarini Pierre, maison Lazare Crovetto, quartier du  
Tenao.  
Guerini Séraphine, maison Aureglia, quartier des Sali-  
nes.  
Hardy Joseph, maison Hardy, quartier Saint-Michel.  
Icardi François, rue des Moneghetti, maison de la Laiterie,  
Condamine.  
Imberti Joseph, rue de Lorraine, 3, Monaco.  
Innocente Jean, rue des Carmes, maison Sangeorge, Mo-  
naco.  
Iperti Joseph, rue du Milieu, 15, Monaco.  
Lazerme Marie (veuve), rue de la Colle, maison Lazerme,  
Condamine.

Levrotto Pierre, maison Gariazzo, quartier du Castelletto.

Lorenzi André, rue Grimaldi, maison Brun, Condamine.

Manna Giovenale, ruelle des Gazomètres, maison Devissi, Condamine.

Manescotto Joseph, rue Albert, maison Valentin, Condamine.

Martini François, rue Basse, 1, Monaco.

Martinotti Noël, rue des Moneghetti, maison de la Laiterie, Condamine.

Meazza François, maison de Millo, quartier Saint-Michel.

Médecin Charles, rue du Commerce, maison Antoine Médecin, Condamine.

Médecin Lucien, rue de l'Eglise, 6, Monaco.

Mezzano Joseph, rue des Briques, 20, Monaco.

Minazzoli Gaudenzio, rue du Milieu, 21, Monaco.

Moina Pierre, rue de la Turbie, maison Florio, Condamine.

Monticelli Vincent, maison Gariazzo, quartier du Castelletto.

Moro Jean-Baptiste boulevard des Moulins, maison Jean Rapaire, aux Moulins.

Ovidio Jacqueline, maison Ovidio, quartier des Salines.

Paolino Pierre, rue Ste-Suzanne, maison François Crovetto, Condamine.

Pastorelli Louis, descente des Moulins, maison du Domaine, aux Moulins.

Pecchio Mathieu, rue Basse, 18, Monaco.

Peretti François, rue du Milieu, 21, Monaco.

Perini Jean-Baptiste, maison Leotardi, quartier de la Rousse.

Petit Lucien, rue de Lorette, 2, Monaco.

Piazza Louis, maison Cella, quartier des Révoires.

- Picco Marc, rue du Milieu, 39, Monaco.  
Porasso Michel, boulevard Charles III, maison Savi,  
Condamine.  
Poretti Anne, rue de Vedel, 5, Monaco.  
Prato Dominique, boulevard Charles III, maison Aiglin,  
Condamine.  
Prono Philippe, chemin de la Rousse, maison Marsan,  
aux Moulins.  
Raimondi Jacques, rue Basse, 40, Monaco.  
Rambaldi Nicolas, rue de la Turbie, maison Lorenzi,  
Condamine.  
Ravarino Michel, rue Basse, 16, Monaco.  
Ravello Joseph, maison Ravello, quartier Saint-Michel.  
Ravera Juvénal, boulevard Charles III, maison Gastaud,  
Condamine.  
Ravera Michel, rue du Milieu, 25, Monaco.  
Raybaud Charles, descente des Moulins, propriété du  
Domaine, aux Moulins.  
Rebaudengo Jean, maison de Millo, quartier Saint-  
Michel.  
Rigoni Jules, maison Rigoni, quartier Saint-Michel.  
Roux Elise, rue de la Turbie, maison Gastaud, Conda-  
mine.  
Sanmori Laurent, maison Ovidio, quartier des Salines.  
Scotto Antoine, rue de Lorette, maison Blanchy, Monaco.  
Scotto Mathieu, rue du Milieu, 20, Monaco.  
Siri François, rue des Princes, maison Nave, Condamine.  
Sismondi Louis-César, maison Gariazzo, quartier des  
Salines.  
Sivrasco Caroline (veuve), rue des Princes, maison Nave,  
Condamine.  
Sordello Barthélemy, rue du Commerce, maison Antoine  
Médecin, Condamine.

- Sottis Ange, rue de la Turbie, maison Sottis, Condamine.
- Spinetti Sébastien, ancienne maison Gastaldi, quartier du Castelleretto.
- Thimothée Marguerite, rue Grimaldi, maison Antoine Lorenzi, Condamine.
- Tortora Antoinette, rue Caroline, maison Ange Médecin, Condamine.
- Trisconi Antoine, rue des Princes, maison Nave, Condamine.
- Ugone Bernard, jardin de Millo, Condamine.
- Vidal Joseph, passage Grana prolongé, maison Vidal, aux Moulins.
- Vigliani Charles, rue de la Turbie, maison Florio, Condamine.
- Vigliani Valentin, maison Dévote Casanova, quartier de la Rousse.
- Vigliano Marie, rue du Milieu, 7, Monaco.
- Vivaldi Jean, maison Olivier, quartier des Salines.
- Zocali Jean, rue Basse, 24, Monaco.

#### **Loueurs de Voitures.**

- Boisson Michel, descente des Moulins, maison Boisson, aux Moulins.
- Bosq Henri, rue de la Colle, maison Vial, Condamine.
- Brunet Augustin, rue Ste-Suzanne, maison Crovetto, Condamine.
- Chiron Alexandre, rue de la Colle, maison Vial, Condamine.
- Colonelli Antoine, rue Ste-Suzanne, maison Henri Crovetto, Condamine.

- Crovetto Henri, boulevard des Bas-Moulins, maison Henri Crovetto, aux Moulins.
- Doda Alexandre, maison Doda, quartier Saint-Michel.
- Doda Louis, maison Doda, quartier Saint-Michel.
- Fioupe Pierre, rue de la Colle, maison Vial, Condamine.
- Garibaldi Gaëtan, rue de la Colle, maison Vial, Condamine.
- Gastaud Emmanuel, boulevard Charles III, maison Gastaud, Condamine.
- Giacheri Sébastien, rue de la Colle, maison Giacheri, Condamine.
- Giacoletto Jacques, maison Doda, quartier Saint-Michel.
- Gonnet Augustin, rue de la Colle, maison Giacheri, Condamine.
- Manotti François, maison Doda, quartier Saint-Michel.
- Marquet Joseph, rue Ste-Suzanne, maison Marquet, Condamine.
- Médecin Antoine fils, rue du Commerce, maison Médecin, Condamine.
- Médecin Charles, avenue de la Costa, maison Médecin, Monte Carlo.
- Nicolet Onesme, rue du Rocher, maison Parpaillon, Condamine.
- Oliveri Pierre, maison Doda, quartier Saint-Michel.
- Parodi Adrien, rue Albert, maison Valentin, Condamine.
- Pastorelli François-Antoine, rue de la Colle, maison Vial, Condamine.
- Peitavino Louis, jardin de Millo, Condamine.
- Peitavino Jean, rue du Commerce, maison Crovetto frères, Condamine.
- Rapaire Jean, boulevard des Moulins, propriété Strafforelli, aux Moulins.

Ravello Joseph, maison Ravello, quartier Saint-Michel.  
Raynaud Antoine, rue Albert, maison Raynaud, Condamine.

Sangeorge Joseph, rue de Lorraine, 9, Monaco.

Sarotto André, rue de la Colle, maison Vial, Condamine.

Scorsoglio Jean, rue du Commerce, chantier Crovetto frères, Condamine.

Scorsoglio Augustin, rue Albert, maison Valentin, Condamine.

Sinet Alphonse, rue Grimaldi, maison J.-B. Lorenzi, Condamine.

Vachet Sauveur, rue Albert, maison Raynaud, Condamine.

Valentin Louis, rue Albert, maison Valentin, Condamine.

Vesco Joseph, boulevard Charles III, maison Vesco, Condamine.

#### **Marbrier.**

Bardi Oreste, rue Grimaldi, maison Jean-Baptiste Lorenzi, Condamine.

#### **Maréchal-ferrant.**

Verzura Paul, impasse des Ecuries, Monte Carlo.

#### **Menuiserie (entrepreneurs de).**

Neri Pierre, chemin de Larvotto, maison Neri, aux Moulins. Fournisseur breveté du Palais de Son Altesse Sérénissime.

Florio Jean, rue Ste-Suzanne, maison Roch Médecin, Condamine.

Olivier Jean, impasse des Ecuries, Monte Carlo.

Otto Nicolas, rue du Milieu, 21, Monaco.

Petit Lucien, rue Basse, 19, Monaco.

Rigoni Jules, maison Rigoni, quartier Saint-Michel.

### **Merceries.**

Allio David, boulevard des Moulins, maison Allio, aux Moulins.

Aureglia Mélanie, rue du Milieu, 29, Monaco.

Ballet Antoine, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Blanchy Nicolas, rue du Milieu, 15, Monaco.

Crovetto Fanny (veuve), rue du Milieu, 11, Monaco.

Gamba Joséphine, rue Sainte-Suzanne, maison Marquet, Condamine.

Joffredy sœurs, rue du Milieu, 14, Monaco, rue Grimaldi, maison Van der Vinck, et boulevard de la Condamine, maison Hercule Marquet, Condamine.

Nicolini (de) Louise, rue Imberty, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.

Perrier Jean, rue Florestine, maison Perrier, Condamine.

Treglia Bernard, rue Caroline, maison Médecin, Condamine.

Vial Dévote, rue de l'Eglise, 6, Monaco.

### **Meubles (Marchands de).**

Fissore Antoine, avenue de la Gare, maison Savi, Condamine.

Manna Giovenale, rue Albert, maison Doda, Condamine.

Montrucchio Charles-Félix, rue Grimaldi, maison Marquet, Condamine.

### Modes et Lingeries.

Bosano Louise, rue du Milieu, 2, Monaco.

Casanova Marie, gérante, place du Casino, Monte Carlo.

Comte Eugénie, boulevard de la Condamine, maison Neri, Condamine, et avenue de la Costa, maison Périvier, Monte Carlo.

Marinelli Marie, boulevard de la Condamine, maison Hercule Marquet, Condamine.

Poincilit Catherine, rue Florestine, *villa Flora*, Condamine.

Riche Sophie, avenue de la Gare, maison Savi, Condamine.

### Objets d'art.

Magasin d'objets d'art (Courbe Abel, gérant), place du Casino, Monte Carlo.

### Papeterie.

Ballet Antoine, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Bernini Auguste, rue de la Turbie, maison Fontaine, Condamine.

Bernini François, rue du Milieu, 30, Monaco.

Blanchy Nicolas, rue du Milieu, 15, Monaco.

Crovetto Fanny (veuve), rue du Milieu, 11, Monaco.

Faraldo François, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Joffredy sœurs, rue du Milieu, 14, Monaco.

Perrier Jean, rue Florestine, maison Perrier, Condamine.

### **Papiers peints.**

Guillen Thérèse (veuve), rue Ste-Suzanne, maison Roch Médecin, Condamine.

Lefranc Louis, rue du Milieu, 15, Monaco, et rue du Commerce, maison Antoine Médecin, Condamine.

### **Parapluies, Cannes et Ombrelles.**

Couarrazze Louis, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Faraldo François, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Sacclusa Louis, rue Grimaldi, maison Henri Crovetto, Condamine.

### **Pâtes alimentaires (Fabrique de).**

Lorenzi Antoine, rue Grimaldi, maison Lorenzi, Condamine.

### **Pâtisseries-Confiseurs.**

Aureglia Michel, rue de l'Eglise, maison Lefranc, Monaco.

Canis Nicolas, rue du Milieu, 1, Monaco.

Eckenberg et Ensslin, rue Grimaldi, maison Colombara, Condamine.

Layet Hippolyte, boulevard de la Condamine, *au Friand*,  
maison Neri, Condamine.

Teisseire Antoine-Joseph, rue Grimaldi, maison Nicolas  
Marquet, Condamine.

#### Peintre décorateur.

Cardani Auguste, rue Grimaldi, maison Annoni, Conda-  
mine.

#### Peintres en bâtiment.

Amiel Louis, rue de Lorraine, 8, Monaco.

Camoin Joseph-Rose, boulevard Charles III, maison Gal-  
let, Condamine.

Frigiolini François, rue Grimaldi, maison Van der  
Vinck, Condamine.

Guillen Thérèse (veuve), rue Ste-Suzanne, maison Roch  
Médecin, Condamine.

Lefranc Louis, rue du Milieu, 15, Monaco.

Musarella Louis, rue Ste-Suzanne, maison Henri Cro-  
vetto, Condamine.

Perino et Bresani, rue du Commerce, maison Antoine  
Médecin, Condamine.

#### Pensions bourgeoises.

Caussin Françoise (veuve), rue Albert, *villa Rosa*, Con-  
damine.

Meinardi Mathieu, rue des Moneghetti, *villa Henriette*,  
Condamine.

Printz Laure-Caroline (veuve), boulevard des Moulins,  
maison Joseph Rapaire, aux Moulins.

**Pianos (Location de).**

Berck Anaïs (veuve), rue des Princes, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.

Sianesi François, rue de Lorraine, 9, Monaco.

**Pharmacien.**

Muratore Pierre, rue du Milieu, 16, Monaco.

Muratore Pierre, rue Louis, *villa Muratore*, Condamine.

**Photographe.**

Blanc de Labarthe (Numa), avenue de Monte Carlo, *villa Chompret*, Monte Carlo.

**Photographies (Marchands de).**

Bernini Auguste, rue de la Turbie, maison Fontaine, Condamine.

Bonnemoy Eugénie, avenue des Spelugues, Monte Carlo.

Ferrier Marie-Antoinette, bibliothèque, gare de Monaco.

Sinet Alphonse, bibliothèque, gare de Monte Carlo, et kiosques place du Casino et boulevard de la Condamine

**Plombiers-Zingueurs.**

Colombara Jean, chemin du Portier, maison Colombara, aux Moulins, et rue Grimaldi, maison Colombara, Condamine.

Torelli Lazare, rue Grimaldi, maison Torelli, Condamine.

### Pompes funèbres.

Sinet Alphonse, agent, rues de la Turbie et des Moneghetti, *villa A. Sinet*, Condamine.

### Professeurs de Langues.

Asé (M<sup>me</sup>), français et italien, chemin du Portier, maison Colombara, aux Moulins.

Poivret Joséphine (M<sup>lle</sup>), français, rue des Princes, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.

### Professeurs de musique.

Borghini Gaëtan, piano, violoncelle, accompagnement, rue des Princes, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.

Bossolasco Antoinette (M<sup>me</sup>), ruelle Sainte-Barbe, 1, Monaco.

Chavanis Etienne-Marie, flûte, rue Grimaldi, maison Chavanis, Condamine.

Chavanne, cornet à pistons, rue Imberty, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.

Cioco Pauline (M<sup>me</sup>), piano, rue du Milieu, 16, Monaco.

Clerico Paul, violon, rue Caroline, maison Henri Crovetto, Condamine.

Corsanègo Arthur, violon, ruelle Sainte-Barbe, 1, Monaco.

Fuhrmeister Hermann, flûte et piano, rue du Milieu, 16, Monaco.

Godeck Hermann, violon, rue du Tribunal, 1, Monaco.

Lanfredi François, contrebasse, *villa Sangeorge*, au Carnier.

- Lanzerini François, cornet à pistons, rue Imberty, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.  
Pendola Edouard, piano et violoncelle, rue Basse, 7, Monaco.  
Sianesi François, chant, piano, hautbois, accompagnement, rue de Lorraine, 9, Monaco.  
Tassara Louis, violon, passage Grana, maison Masson, aux Moulins.

### Quincaillerie.

- Colombara Jean, rue du Milieu, 1, Monaco, et rue Grimaldi, maison Colombara, Condamine.  
Torelli Lazare, rue Grimaldi, maison Torelli, Condamine.  
Faraldo Victor, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.  
Manna Juvénal, rue Albert, maison Doda, Condamine.

### Relieurs.

- Angelis (de) Augustin, maison Doda, quartier St-Michel.  
Bernini François, rue du Milieu, 30, Monaco.  
Bernini Auguste, rue de la Turbie, maison Fontaine, Condamine.

### Restaurateurs.

- Hôtel de Paris*, Folleté Anatole, directeur, place du Casino, Monte Carlo.  
*Hôtel des Bains*, Salerou Michel, boulevard de la Condamine, Condamine.

- Hôtel des Anglais*, Gemmer Charles, square de Monte Carlo, Monte Carlo.
- Hôtel Beau-Rivage*, Témpté Henri, avenue de Monte Carlo, Monte Carlo.
- Grand hôtel Victoria*, Rey frères, quartier Saint-Michel.
- Hôtel de Russie*, *Restaurant des Frères-Provençaux*, Voiron Guillaume, avenue de la Costa, Monte Carlo.
- Hôtel de la Condamine*, Blanc Laurence (veuve), rue des Princes, Condamine.
- Hôtel Bristol*, Cayron Mathilde, boulevard de la Condamine, Condamine.
- Hôtel de Londres*, Gautier Fortuné, boulevard des Moulins, Monte Carlo.
- Hôtel des Colonies*, Vallet (veuve), avenue de la Costa, Monte Carlo.
- Hôtel de la Terrasse*, Folleté Anatole, boulevard des Moulins, Monte Carlo.
- Hôtel Beau-Séjour*, Budry Auguste, rue Louis, Condamine.
- Restaurant de la Maison-Dorée*, Guiglaris Charles, rue des Princes, maison Magnan, Condamine.
- Restaurant de la Réserve*, Deloy Virginie, *châlet Deloy*, plage du Canton.
- Hôtel de la Paix*, Fontaine Constant, rue Basse, 2, Monaco.
- Hôtel du Parc*, Robin Jules, boulevard des Bas-Moulins, aux Moulins.
- Hôtel de Genève*, de Grey Juliette, rue Grimaldi, Condamine.
- Hôtel des Etrangers*, Disdero Constant, rue Florestine, Condamine.
- Hôtel des Alpes*, Gouaire Julia, rue Grimaldi, Condamine.

*Hôtel Beau-Site*, Dotta François, boulevard de la Condamine, Condamine.

*Hôtel de Marseille*, Giorsetti Constant, rue Florestine, Condamine.

*Hôtel Trianon*, Lankneus Frédéric, rue Grimaldi, Condamine.

*Hôtel de Plaisance*, Bertrand Auguste, avenue de la Costa, Monte Carlo.

*Hôtel de Nice*, Kroenlin Ernest, avenue de la Gare, Condamine.

*Hôtel des Voyageurs*, Mignone Thérèse, avenue de la Gare, Condamine.

*Restaurant du Chalet*, Vattan Clovis, chemin du Portier, aux Moulins.

*Café-Restaurant du Soleil*, Vacchino Urbanina (veuve), rue de Lorraine, 17, Monaco.

*Café-Restaurant de la Gare*, Cogno Jean-Baptiste, place d'Armes, Condamine.

*Restaurant de la Poste*, Teisseire Marie (veuve), rue de Lorraine, 5, Monaco.

### **Rôtisserie.**

Layet Hippolyte, rue Albert, maison Neri, Condamine.

### **Rouenneries, Nouveautés et Confections.**

Allio David, boulevard des Moulins, maison Allio, aux Moulins.

Bonnier Joséphine (veuve), rue des Princes, maison Ange Médecin, Condamine.

Brice Louis, rue du Milieu, 6, Monaco.

- Couarraze Louis, rue de l'Eglise, 1, Monaco, et rue des Orangers, maison Nave, Condamine.  
Iperti Joseph, rue du Milieu, 9, Monaco.  
Joffredy sœurs, rue du Milieu, 14, Monaco.  
Rodriguez Dorothée, rue du Milieu, 23, Monaco.  
Treglia Bernard, rue Caroline, maison Médecin, Condamine.  
Vial Dévote, rue de l'Eglise, 6, Monaco.

### **Sages-Femmes.**

- Lingeri Louise, rue de l'Eglise, 4, Monaco.  
Lingeri Adèle, rue de l'Eglise, 4, Monaco.  
Trenquier Jeanne, boulevard des Bas-Moulins, maison du chemin de fer, aux Moulins.

### **Selliers.**

- Pegliasco frères, rue Grimaldi, maison Van der Vinck, Condamine.  
Solera François-Dominique, maison Hardy, quartier Saint-Michel.

### **Serruriers.**

- Ceresa Pierre, impasse des Ecuries, Monte Carlo.  
Devissi Joseph, rue des Vieilles-Casernes, Monaco.  
Lazerme Marius, rue de la Colle, maison Lazerme, Condamine.  
Marquet Joseph, rue Caroline, maison Marquet, Condamine.  
Notari Jean, chemin des Moneghetti, Condamine.

**Sonnettes électriques, Paratonnerres,  
Appareils électriques.**

Rochetin fils, rue Grimaldi, maison Rochetin, Condamine,

**Tabletterie, Jouets d'enfants.**

Faraldo François, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Magasin de tabletterie (Théry Sophie, gérante), place du Casino, Monte Carlo.

**Taillleurs d'habits.**

Alasia Joseph, rue Caroline, maison Médecin fils, Condamine.

Antonioni Joseph, place du Palais, 9, Monaco.

Faccaro François, maison Hardy, quartier Saint-Michel.

Franceschini Boniforte, rue Caroline, maison Neri, Condamine.

Martino Michel, rue Ste-Suzanne, maison François Crovetto, Condamine.

Migno Jean-Pierre, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Riva Virginio, rue Grimaldi, maison Van der Vinck. Condamine, et avenue de la Costa, maison Verbrouck, Monte Carlo.

Ruck Jacob, rue Caroline, maison Henri Crovetto, Condamine.

### **Tapissiers.**

Dublino Pierre, place du Palais, maison veuve Aureglia, Monaco.

Fissore Antoine, avenue de la Gare, maison Savi, Condamine.

Manna Juvéнал, rue Albert, maison Doda, Condamine.

Montrucchio Charles-Félix, rue Grimaldi, maison Nicolas Marquet, Condamine.

### **Teinturiers-Dégraisseurs.**

Bossolasco Françoise, rue Basse, 7, Monaco.

Ruck Jacob, rue Caroline, maison Henri Crovetto, Condamine.

Semeria Jacques, boulevard Charles III, maison Aiglin, Condamine.

### **Tir au pistolet et à la carabine.**

Chevron François, gérant, avenue des Spelugues, Monte Carlo.

### **Tonnelier.**

Grana Damien, rue des Spelugues, 3, Monaco.

### **Vacheries-Laiteries.**

Ardisson Antoine, maison de Millo, quartier Saint-Michel.

Campana Euphrosyne, route de Menton, propriété de Migieu, quartier Saint-Roman.

Crovetto Jean, propriété Rouderon, quartier de la Rousse.

Lanteri Jacques, maison Lanteri, au Castelleretto, Condamine.

Sangeorge Antoine, rue des Moneghetti, maison de la Laiterie, Condamine.

Sangeorge Laurent, maison Sangeorge, quartier de la Rousse.

#### Vannier.

Destefani Charles, boulevard Charles III, maison Vesco, Condamine.

#### Vente à la criée.

Bombes Aimé, rue Grimaldi, maison Van der Vinck Condamine.

#### Vétérinaire.

Hugon Jules, rue Caroline, maison Henri Crovetto, Condamine.

#### Villas meublées en location.

*Villa Albert*, boulevard des Moulins, aux Moulins.

*Villa Arnold*, boulevard de la Condamine, Condamine.

*Petite villa Auguste*, square de Monte Carlo, à Monte Carlo.

*Villa Bel-Respiro*, avenue de la Costa, Monte Carlo.

*Villa Bertha*, rue Grimaldi, Condamine.

*Villa Colombe*, avenue de Monte Carlo, Monte Carlo.

*Villa Cornélie*, avenue Saint-Michel, quartier Saint-Michel.

*Villa du Bananier*, avenue de la Costa, Monte Carlo.

*Villa Eden*, route de Menton, quartier de la Rousse.

*Villa Elise*, avenue de la Costa, Monte Carlo.

*Villa Esmeralda*, avenue de la Costa, Monte Carlo.

*Villa Graziella*, avenue de la Costa, Monte Carlo.

*Villa Hortensia*, rue des Moneghetti, Condamine.

*Villa Joubert*, boulevard des Bas-Moulins, aux Moulins.

*Villa Lavitonnaire*, rue Albert, Condamine.

*Villa Leydet*, place des Moulins, aux Moulins.

*Villa Maussabré*, avenue Saint-Michel, quartier Saint-Michel.

*Villa Mignon*, rue Albert, Condamine.

*Villa du Palmier*, descente des Moulins, aux Moulins.

*Villa des Palmiers*, avenue de la Costa, Monte Carlo.

*Villa Roqueville*, avenue de la Costa, Monte Carlo.

*Villa Rouderon*, boulevard des Moulins, aux Moulins.

*Villa Sainte-Cécile*, avenue Saint-Michel, quartier Saint-Michel.

*Villa Sigaldi*, boulevard des Moulins, aux Moulins.

*Villa du Souvenir*, chemin des Révoires, Condamine.

*Villa Ulysse*, boulevard des Moulins, aux Moulins.

#### Villas non meublées en location.

*Villa Gracieuse*, route de Menton, quartier de la Rousse.

*Villa Valentine*, route de Menton, quartier de la Rousse.

#### Vins en gros et en détail.

Aureglia François, rue du Milieu, 7, Monaco.

Aureglia Joseph, rue Basse, 12, Monaco.

- Barral François, rue Basse, 8, Monaco.  
Barral Louis, maison Barral, au Port.  
Biancheri Etienne, rue Basse, 34, Monaco.  
Brun Joseph, rue Grimaldi, maison Brun, Condamine.  
Campora Jacques, rue Basse, 24, Monaco.  
Crovetto Sébastien, rue de l'Eglise, 4, Monaco, et rue de la Turbie, maison Manna, Condamine.  
Decugis Jules, rue Ste-Suzanne, maison François Crovetto, Condamine.  
Delpiano Jean, rue Caroline, maison Delpiano, Condamine.  
Durbec Louis, rue Imberty, maison Nave, Condamine.  
Guizol Jean, rue Antoinette, *villa Guizol*, Condamine.  
Médecin Antoine, rue des Briques, 15, Monaco, et rue Caroline, maison Médecin, Condamine.  
Médecin Antoine fils, rue Caroline, maison Médecin fils, Condamine.  
Oberto Jacques, rue Ste-Suzanne, maison Dagnino, Condamine.  
Olivier Jean, rue des Briques, 25, Monaco.  
Sainson Caroline (veuve), rue Ste-Suzanne, maison Crovetto, Condamine.  
Vatrican-Louis, boulevard Charles III, maison Vatrican, Condamine.

#### Volailles et Gibiers.

- Ballet Antoine, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.  
Croesi Antoine, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.  
Filippi Joseph, rue Louis, maison Médecin fils, Condamine.

Fouques Michel, rue Imberty, maison Nave, Condamine.

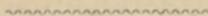
Gatti Nicolas, avenue de la Costa, maison Voiron, Monte Carlo.

Ivaldi Domenica, rue des Carmes, 4, Monaco.

Poncino Paul, rue Ste-Suzanne, maison Marquet, Condamine.

Venturino Félix, rue Louis, maison Médecin fils, Condamine.

Voiron Anna (veuve), avenue de la Costa, maison Sauvigo, Monte Carlo.



## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
Calendrier.....	5
Famille Princièere.....	13
Chronologie des Princes de Monaco.....	15
Liste des Souverains actuellement régnants.....	18
Notices statistiques sur les principaux Etats du monde.....	21
Liste des Grand' Croix de l'Ordre de St-Charles..	38
Maison de S. A. S. le Prince.....	42
Maison de S. A. S. le Prince Héritaire.....	47
Maison de S. A. Madame la Princesse Florestine, Duchesse d'Urach-Wurtemberg.....	48
Garde d'honneur.....	49
Corps Consulaire accrédité à Monaco.....	50
Corps Diplomatique accrédité près les puissances étrangères.....	54
Corps Consulaire à l'étranger.....	58
Gouvernement.....	68
Clergé.....	71
Maisons religieuses.....	74
Justice.....	75
Administrations.....	78
Instruction publique.....	82
Marine.....	87

	Pages
Sûreté publique.....	88
Finances.....	90
Société des Bains de Mer.....	92
Société Philharmonique.....	93
Médecins, dentistes, sages-femmes.....	93
Notice historique sur la maison Grimaldi.....	95

ARTICLES LITTÉRAIRES

La Principauté de Monaco en 1880.....	105
Notice sur les bijoux antiques trouvés à Monaco en 1879.....	165

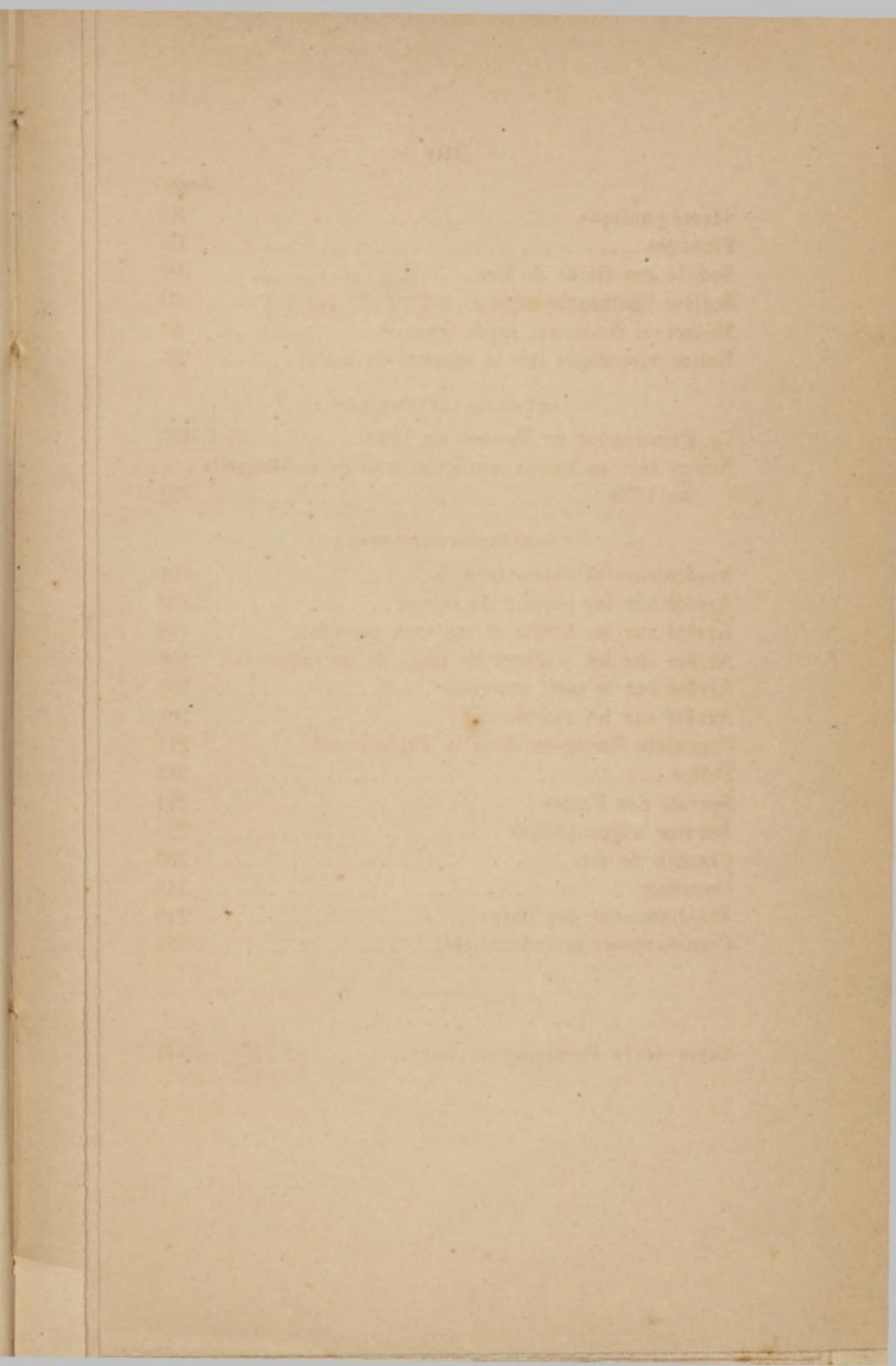
RENSEIGNEMENTS DIVERS

Arrêté sur les objets trouvés.....	191
Arrêté sur les permis de séjour.....	193
Arrêté sur les hôtels et maisons garnies.....	194
Arrêté sur les voitures de place et les omnibus..	196
Arrêté sur le tarif extérieur.....	206
Arrêté sur les marchés.....	208
Consulats étrangers dans la Principauté.....	211
Police.....	213
Service des Postes.....	214
Service télégraphique.....	225
Chemin de fer.....	239
Omnibus.....	248
Etablissement des Bains.....	249
Commerçants et industriels.....	251

---

Carte de la Principauté.....	311
------------------------------	-----

---



MONACO

MONTE CARLO

1864

THE GRAND HOTEL

# MONACO

## MONTE CARLO

*30 minutes de Nice, 15 minutes de Menton.*

---

Le trajet de PARIS à MONACO se fait en 24 heures ; de LYON, en 15 heures ; de MARSEILLE, en 7 heures ; de GÈNES, en 5 heures.

---

La PRINCIPAUTÉ DE MONACO, située sur le versant méridional des Alpes maritimes, est complètement abritée des vents du Nord.

L'hiver, sa température, comme celle de Nice et de Cannes, est la même que celle de Paris dans les mois de mai et de juin. L'été, la chaleur y est toujours tempérée par les brises de mer.

La presqu'île de MONACO est posée comme une corbeille éclatante dans la Méditerranée. On y trouve la végétation des tropiques, la poésie des grands sites et des vastes horizons. La lumière enveloppe ce calme et riant tableau.

MONACO, en un mot, c'est le printemps perpétuel.

En regard de l'antique et curieuse ville de MONACO, dominant la baie, est placé MONTE CARLO, création récente, merveilleux plateau sur lequel s'élève le CASINO, avec sa magnifique salle de concerts, œuvre de Charles Garnier, et ses jardins féeriques, qui s'étendent en terrasses jusqu'à la mer, offrant les points de vue les plus pittoresques et des promenades toujours agréables au milieu des palmiers, des caroubiers, des aloès, des cactus, des camélias, des tamaris et de toute la flore d'Afrique.

## SAISON D'HIVER

MONACO occupe la première place parmi les stations hivernales du littoral de la Méditerranée, par sa position climatérique, par les distractions et les plaisirs élégants qu'il offre à ses visiteurs, et qui en font aujourd'hui le rendez-vous du monde aristocratique, le coin recherché de l'Europe voyageuse pendant l'hiver.

Le CASINO de Monte Carlo offre aux étrangers les mêmes distractions qu'autrefois les établissements des bords du Rhin; théâtre-concerts, dans la splendide salle édiflée l'année dernière par M. Charles Garnier; fêtes vénitiennes, bals splendides, orchestre d'élite, salle de conversation, salle de lecture, salons de jeux vastes, bien aérés. La Roulette s'y joue avec un seul zéro! le minimum est de 5 francs, le maximum de 6,000 francs. Le Trente-et-Quarante ne se joue qu'à l'or; le minimum est de 20 francs, le maximum de 12,000 francs.

Tir aux pigeons installé au bas des jardins.

## SAISON D'ÉTÉ

La rade de MONACO, protégée par ses promontoires, est une des plus paisibles de la Méditerranée. Le fond de la plage, ainsi qu'à TROUVILLE, est garni d'un sable fin d'une exquise souplesse.

GRAND HÔTEL DES BAINS sur la plage, appartements confortables, pension pour familles à des prix modérés, cabinets élégants et bien aérés, bains d'eau douce, bains de mer chauds.

La seule rade possédant un CASINO qui offre à ses hôtes, pendant l'été, les mêmes distractions et les mêmes agréments que les établissements des bords du Rhin. Salles de jeux en permanence, concerts l'après-midi et le soir, cafés somptueux, billards, etc.

A MONTE CARLO, à la Condamine, aux Moulins, villas et maisons particulières pour tous les goûts et à tous les prix.

# Grand Hôtel de Paris

PLACE DU CASINO  
MONTE CARLO

---

L'Hôtel de Paris, situé à côté du Casino, sur la place Monte Carlo, se recommande par le confortable et la richesse de ses aménagements. Le service y est de premier ordre et peut rivaliser avec celui du Grand-Hôtel à Paris.

Trop restreint pour ses nombreux visiteurs, il a été agrandi dans des proportions considérables, et ses nouveaux appartements dépassent encore en luxe et en confort l'installation première.

---

APPARTEMENTS VASTES ET SOMPTUEUSEMENT MEUBLÉS

---

Riche Salle à manger, Salons particuliers

---

CUISINE FRANÇAISE

---

TABLE D'HOTE

à 4 francs le Déjeuner et 6 francs le Dîner

---

Chambres depuis 5 fr. et au-dessus

# CASINO DE MONTE CARLO

---

UN ORCHESTRE D'ÉLITE

Conduit par M. ROMEO ACCURSI

Se fait entendre deux fois par jour

GRANDS CONCERTS

PENDANT LA SAISON HIVERNALE

---

## GRANDS MAGASINS

DE MONTE CARLO

---

Objets d'Art, de Fantaisie et d'Utilité, Modes, Nouveautés,  
Parfumerie. Poteries artistiques et particulièrement  
tous les produits de la Société industrielle de Monaco,  
qui a obtenu de nombreuses récompenses aux Expositions  
de Vienne et de Paris.

---

## CAFÉ DE PARIS

Place du Casino, à Monte Carlo

---

Le Café de Paris, à proximité du Casino, est le plus vaste  
de la Principauté.

---

CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX

*Bières françaises, anglaises et allemandes*

GLACES ET SORBETS

SALLE DE BILLARD, ETC.

# LABORATOIRE DE MONACO

---

Ce laboratoire, créé sous les auspices de la Société industrielle de Monaco, dont les appareils de distillation, construits sur des données spéciales, sortent de la maison Ergot, de Paris, livre à l'industrie des matières premières d'une pureté absolue et, à la consommation, des produits dont la supériorité a été confirmée par les récompenses obtenues dans les dernières Expositions.

---

## LE FRIAND A LA CONDAMINE

---

H. LAYET

---

PÂTISSERIE & CONFISERIE

---

*Vins fins, Liqueurs, Pâtés chauds et froids*

---

AGENCE DE LOCATION

---

F. GINDRE

---

VILLAS. — APPARTEMENTS MEUBLÉS ET NON MEUBLÉS  
Vente et achat d'immeubles et de terrains.

# GRAND HOTEL DES BAINS

MONACO

M. SALEROU

Cet hôtel, admirablement situé sur la plage et possédant 100 chambres et salons, est exposé au Midi; il est environné de jardins et a pleine façade sur la mer.

## SALLE DE RESTAURANT

AVEC GRANDE TERRASSE SUR LA MER

## TABLE D'HOTE

Déjeuner à 11 heures, Diner à 6 heures

Cuisine Française

## SALON DE CONVERSATION

où se trouvent plusieurs journaux et publications littéraires

LA PENSION DURANT LA SAISON DES BAINS DE MER

EST A DES PRIX MODÉRÉS

Bains de mer et d'eau douce, chauds en toute saison

## ÉTABLISSEMENT HYDROTHÉRAPIQUE

INSTALLATION RÉCENTE ET DES PLUS COMPLÈTES

*L'omnibus de l'Hôtel se trouve à tous les trains.*

HOTEL  
BEAU-RIVAGE

(Boulevard de Monte Carlo)

A ÉGALE DISTANCE DES GARES

DE MONACO & DE MONTE CARLO

---

Situation exceptionnelle, unique, sur le littoral de la Méditerranée, abrité des vents, en plein Midi, dans un site admirable, ayant pour panorama la mer, la rade et le port, la vue si pittoresque du vieux Monaco et de ses remparts, le Palais de S. A. S. le Prince, et le nouveau quartier de la Condamine, à quelques pas du Casino et de ses splendides jardins ; enfin, pour clientèle, les familles les plus respectables et les plus illustres.

MONACO

(MONTE CARLO)

GRAND

# Hôtel Victoria

---

MAISON DE PREMIER ORDRE

Position exceptionnelle sur la colline, en face du Casino, dominant la ville, le port et les jardins de Monte Carlo, vue splendide sur la mer. — Plein Midi. — Vastes jardins, appartements confortables, salle de bains, fumeurs, salon de lecture, salle de billards, restaurant, écurie et remise.

---

REY Frères, propriétaires

HOTEL & RESTAURANT  
DE  
LA CONDAMINE

MONACO (PRINCIPAUTÉ)

Près la Gare et les Bains de mer

---

RESTAURANT

A LA CARTE ET A PRIX FIXE

---

TABLE D'HOTE

Déjeuner: 2 fr. 50. — Dîner: 3 fr. 50

---

PENSION

DEPUIS 8 FRANCS PAR JOUR

---

B. BLANC, PROPRIÉTAIRE

---

English spoken. — Man spricht deutsch.

# HOTEL DE LONDRES

Boulevard des Moulins, en face le Casino

A MONTE CARLO

---

Exposition unique. --- Vue admirable

DOMINANT LES SPLENDIDES JARDINS DU CASINO

---

TABLE D'HOTE

DINERS ET DÉJEUNERS A LA CARTE

---

NUMA BLANC FILS

---

**ARTISTE PHOTOGRAPHE**

A CANNES

VILLA NUMA BLANC, Boulevard de la Croisette  
A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient  
de fonder un nouvel

ÉTABLISSEMENT DE PHOTOGRAPHIE

A

MONTE CARLO, villa Chompret

